



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 22 avril 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 27 avril. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 avril. Il sera traité à huis clos

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

12.002 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1140744004

Adopter le Plan d'action 2015-2018 de la politique intitulée « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 15 avril 2015, 8 h 30, à l'article 12.003

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153438004

Accorder un contrat à Osisoft, LLC pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour du logiciel PI (Plant information) pour une période d'un an, au montant total de 60 747,97 \$ CDN, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1150659001

Accorder un contrat à Bell Canada pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une période de 3 ans, avec l'option de renouvellement, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 6 janvier 2015 -Somme maximale de 138 792,76 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1151009008

Accorder un contrat à Béton Bolduc Inc., d'une durée de 36 mois, pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-13999 (1 seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1153903006

Accorder un contrat à Rebutis Solides Canadiens inc. pour la collecte de résidus verts de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2015 au montant de 114 860,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14172 (3 soumissionnaires)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1155954002

Conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 - (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.010

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien - 1153997001

Conclure avec Korth Group Ltd une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14178 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.011

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1155035004

Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau, pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9 - Somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.012

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1156134001

Conclure avec Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de 60 mois - Appel d'offres public 15-13951 (montant estimé : 4 213 149,69 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.013

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1140206014

Accorder un contrat à Hypertec Systèmes Inc., pour la fourniture de 31 appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 ainsi que des équipements connexes et 3 ans d'entretien pour le Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 147 166,85 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 14-13796 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 15 avril 2015, 8 h 30, à l'article 20.002

20.011 Contrat de construction

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1156459004

Accorder un contrat à Sintra inc (région Montérégie-Rive Sud) pour la Réfection des rues Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 727 448,25 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 3 618 881,80 \$ + incidences: 108 566,45 \$) - Appel d'offres public S15-002 (10 soumissionnaires)

20.012 Contrat de construction

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1156459007

Autoriser une dépense additionnelle de 24 439,50 \$, taxes incluses dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc. (CM04 0600) pour les travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle, majorant ainsi le montant de 1 841 771,91 \$ à 1 866 211,41 \$

20.013 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822017

Accorder un contrat à Groupe TNT Inc., pour la reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de travaux d'éclairage et modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Guy, de la rue Ste Catherine à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 5 824 013,33 \$ (contrat: 5 054 013,33 \$ + incidences: 770 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 304801 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156765005

Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises -
1156765006

Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage et travaux connexes sur les rues du Bosquet, Pinewood (entre la rue du Bosquet et le 4230, rue Pinewood) et Thorndale (entre les rues Oakwood et Acres) dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 037 443,39 \$, taxes incluses (contrat 1 922 116,41 \$ + incidences 115 326,98 \$) - Appel d'offres public ST-15-09 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155951001

Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement temporaire de la cour de services, située au 3552, rue St-Patrick et au 6000, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 2 503 486,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5760 (7 soumissionnaires)

20.017 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises -
1156765004

Accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.014

20.018 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822007

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 282901 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.015

20.019 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822010

Accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest - Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 322001 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.016

20.020 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822009

Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est - Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 322002 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.017

20.021 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822016

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 320001 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.018

20.022 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822015

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II), dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 11 812 338,79 \$ (contrat: 10 678 287,89 \$ + incidences: 1 134 050,90 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 256903 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.019

20.023 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1146019008

Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.020

20.024 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.025 Contrat de construction

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154332001

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense de 3 354 195,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6686 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.022

20.026 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1154139001

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat: 2 856 592,82 \$ + incidences: 180 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 322601 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.023

20.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.028 Contrat de services professionnels

CE Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1156459003

Accorder un contrat de services professionnels à G&S Consultants S.E.N.C. pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 126 036,17 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 126 036,17 \$ + incidences: 0,00 \$). Appel d'offres public S15-006 (8 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.029 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1152961001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) - Somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 (6 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.030 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1151861001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (pour une somme maximale de 360 504,11 \$, taxes incluses) et avec Consultants Legico-CHP inc. (pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses), pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) - Appel d'offres public 15-14265 (2 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.031 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1150504007

1) Autoriser une dépenses additionnelle de 484 548,80 \$ taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière située dans le parc du Mont-Royal de 8 876 425,75 \$ à 9 360 974,55 \$ taxes incluses / 2) Autoriser l'augmentation du contrat accordé à Super Excavation inc. de 644 463,87 \$, le majorant ainsi de 8 069 477,95 \$ à 8 713 941,82 \$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.032 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.033 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145350006

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers - Somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.024

20.034 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.035 Immeuble - Expropriation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154435001

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 15 avril 2015, 8 h 30, à l'article 20.035

20.036 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154069002

Approuver la convention de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 2 ans, 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins artistiques

20.037 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679004

Accorder un soutien financier total de 179 500 \$ \$ à 37 organismes pour la réalisation de 38 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2015

20.038 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.039 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1140679004

Accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019 et approuver la convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 15 avril 2015, 8 h 30, à l'article 20.048

Dossier déjà inscrit à la séance du 8 avril 2015, 8 h 30, à l'article 20.045

20.040 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.041 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.042 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1152192004

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article no 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., chapitre Q-2 pour la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières et temporaires visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons situé dans l'arrondissement de Verdun

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Anjou , Direction des travaux publics - 1150351002

Offrir, en vertu de l'article 85 de la charte, au conseil municipal de la ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou soit ceux des boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156316005

Offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843004

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 13 au 18 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Miami - Montant : 2 790,75 \$

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843005

Ratifier la dépense relative au déplacement, les 24 et 25 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Toronto - Montant : 1 067,63 \$

30.007 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1154310002

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 30 avril au 1er mai 2015, à Winnipeg (Manitoba), afin de participer à la 47e édition annuelle du congrès national sur le logement et l'itinérance organisé par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) - Montant estimé : 1 138,26 \$

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction des travaux publics - 1151163002

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 29 684,50 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et affecter le produit de la vente aux fins d'achats de machineries et équipements

30.009 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service des finances, Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1155337001

Report des budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2014

30.010 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service des finances, Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1155337002

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2014 au conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport d'une Commission permanente. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.015 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport d'une Commission permanente. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.016 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.017 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1156918002

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035) afin d'ajuster certains prix maximaux d'acquisition

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1155291004

Abroger le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure n° 1607

40.004 Règlement - Avis de motion

CG Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1153592001

Modifier le règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.005 Règlement - Adoption

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1140437006

Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le conseil d'arrondissement le 2 février 2015

Assemblée de consultation publique tenue le 24 février 2015

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service de la culture - 1153820002

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 1,7 M\$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.007 Règlement - Urbanisme

CM Pierrefonds-Roxboro, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1142640043

Adopter un projet de règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

40.008 Urbanisme - Autre sujet

CM Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347027

Adopter, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

Mention spéciale : Ce dossier sera livré séance tenante

40.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques - 1154810004

Prendre connaissance du Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la revitalisation du boulevard Gouin sur son territoire

60.002 Dépôt

CM Commission de la fonction publique de Montréal - 1151040001

Prendre connaissance du Rapport de vérification de la 1ère étape du processus d'évaluation des compétences Tests en ligne (TEL) pour professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines

60.003 Dépôt

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1153881002

Prendre connaissance de l'analyse du Service de la diversité sociale et des sports relative à l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé: «Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole»

60.004 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153496003

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières

60.005 Dépôt

CM Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil - 1150148001

Prendre connaissance des règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de sa 28e édition tenue les 23 - 24 - 25 janvier 2015

60.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.010 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624019

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155954002 - Conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 - (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

60.011 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624017

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153997001 - Conclure avec Korth Group Ltd une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14178 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.007

60.012 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624018

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155035004 - Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau, pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9 - Somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.008

60.013 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624020

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156134001 - Conclure avec Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de 60 mois - Appel d'offres public 15-13951 (montant estimé : 4 213 149,69 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.009

60.014 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624016

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156765004 - Accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.017

60.015 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624013

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822007 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 282901 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.018

60.016 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624023

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822010 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest - Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 322001 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.019

60.017 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624024

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822009 - Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est - Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 322002 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.020

60.018 DépôtCE Service du greffe - 1153624014

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822016 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 320001 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.021

60.019 DépôtCE Service du greffe - 1153624025

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II), dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 11 812 338,79 \$ (contrat: 10 678 287,89 \$ + incidences: 1 134 050,90 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 256903 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.022

60.020 DépôtCE Service du greffe - 1153624021

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019008 - Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.023

60.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.022 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624012

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154332001 - Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense de 3 354 195,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6686 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.025

60.023 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624026

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154139001 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat: 2 856 592,82 \$ + incidences: 180 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 322601 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.026

60.024 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624022

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145350006 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers - Somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.033

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	35
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	32
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	34

CE : 10.002
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.001
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140744004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan d'action 2015-2018 de la politique intitulée « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »

Il est recommandé :
d'adopter le Plan d'action 2015-2018 défini au document « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal — Plan d'action 2015-2018 ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-01 08:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140744004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan d'action 2015-2018 de la politique intitulée « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »

CONTENU

CONTEXTE

En 2008, la Ville de Montréal adoptait la politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal ». Celle-ci se décline en cinq axes qui guident le travail de l'Administration en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :

1. La gouvernance
2. La Ville, employeur
3. Les services aux citoyennes
4. Les femmes, moteur de développement économique
5. Les Montréalaises sur la scène internationale

Cette politique était assortie d'un plan d'action pour la période 2008-2012. En 2011, un Portrait 2010 des actions menées entre 2008 et 2010 était publié. Le 30 juillet 2014, le bilan de ce premier plan d'action était déposé, pour information, au comité exécutif.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) est responsable de la coordination de cette politique, mais la réalisation des actions incombe aux services, aux directions et aux arrondissements concernés. Le premier plan d'action étant arrivé à échéance, le SDSS a coordonné l'élaboration d'un deuxième plan d'action corporatif pour la période 2015-2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1158 du 30 juillet 2014

Prendre acte du document intitulé « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Bilan des actions 2008-2012 »

CM08 0196 du 31 mars 2008

Prendre acte de la réponse du comité exécutif suite au rapport de consultation de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du

milieu de vie à cet effet / Adopter la politique intitulée « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »

DESCRIPTION

Le document intitulé « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal - Plan d'action 2015-2018 » présente les engagements pris par les services et les directions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La majorité des actions proposées s'inscrit dans l'un ou l'autre des cinq axes cités précédemment.

Afin de réaliser ce deuxième plan d'action, le SDSS a lancé un appel à collaboration aux services et directions corporatifs concernés par les axes de la politique. Un comité de travail interne a par ailleurs été mis en place.

JUSTIFICATION

Par l'adoption de la politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », la Ville de Montréal s'est engagée à poser des actions significatives afin de favoriser l'égalité entre les Montréalaises et les Montréalais. Le premier plan d'action de cette politique étant échu, et dans l'optique de pérenniser les nombreuses actions menées dans les dernières années et d'en mettre en place de nouvelles, la Ville de Montréal propose un nouveau plan d'action qui reflète ses préoccupations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, la Charte montréalaise des droits et responsabilités stipule clairement que la Ville de Montréal s'engage à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes (article 16g)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les actions menées dans le cadre de la politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » le sont à l'intérieur des budgets existants. Les actions seront réalisées par les ressources humaines et matérielles internes déjà disponibles des services, directions, arrondissements ou organismes paramunicipaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet qui vise l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les actions menées dans le cadre de la politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » visent la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes de manière à diminuer les inégalités qui subsistent au sein de la population et ainsi atteindre, à terme, une égalité de fait.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera développée par le Service des communications. Par ailleurs, le plan d'action 2015-2018 sera disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2015 Dépôt au comité exécutif du Plan d'action 2015-2018

Avril 2015 Dépôt au conseil municipal du Plan d'action 2015-2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salwa MAJOUJI
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-03-31

CE : 20.001
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153438004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft, LLC pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour du logiciel PI (Plant information) pour une période d'un an, au montant total de 60 747.97 \$ CDN. taxes incluses. Fournisseur exclusif

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Osisoft, LLC, détenteur des droits exclusifs du logiciel PI (Plant information), pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour de ce logiciel au prix de sa soumission; soit une somme maximale de 60 747.97\$ CDN,, conformément à la soumission de cette firme datée du 26 février 2015;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-10 13:07

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153438004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft, LLC pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour du logiciel PI (Plant information) pour une période d'un an, au montant total de 60 747.97 \$ CDN. taxes incluses. Fournisseur exclusif

CONTENU

CONTEXTE

Le logiciel PI de la firme OSIsoft LLC est utilisé à la Station d'épuration des eaux usées Jean -R.-Marcotte depuis 1996. Il assure la collecte et l'historique de milliers de données provenant des capteurs localisés sur les deux intercepteurs ainsi qu'à l'usine de traitement des eaux usées. Ces données, emmagasinées de façon structurée et facilement accessibles mettent à la disposition des opérateurs ainsi que des gestionnaires de tous les niveaux de l'information critique en temps réel, leur permettant de prendre des décisions éclairées tant sur les volets opérationnels et la planification. Ces données servent aussi à faire des études d'optimisation du procédé ainsi que des calculs sur les indicateurs de performance opérationnelle. La licence du logiciel a la capacité de traiter 20 000 capteurs et ce, afin de répondre aux besoins de la Station et du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 932818 – approuvé le 26 février 2014 par le directeur général autorisant l'octroi un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, au montant total de 53 436,82 \$ CAN.

Bon de commande DEU4673 – approuvé le 27 mars 2013 par le directeur général autorisant l'octroi un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, au montant total de 47 766,88 \$ CAN.

Bon de commande 724167 – approuvé le 9 mars 2012 par le directeur général autorisant l'octroi d'un contrat de gré à gré à OSIsoft, LLC pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013, au montant de 47 901,14\$,

toutes taxes incluses.

CE11 0467 – 6 avril 2011 - Accorder un contrat de gré à gré à OSIsoft inc. pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour une période de un an – 58 844,06 \$ CAN (toutes taxes incluses)

CE09 2049 - 9 décembre 2009 - Accorder un contrat de gré à gré à OSIsoft inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien d'une licence de logiciel - 83 531,69 \$

DESCRIPTION

Le renouvellement du contrat de service du logiciel PI va permettre d'obtenir les dernières mises à jour et améliorations apportées au logiciel, le remplacement sans frais des interfaces obsolètes, un support par courriel ou téléphone 24/7 et des sessions de formation.

JUSTIFICATION

La compagnie OSIsoft LLC, localisée à San Leandro en Californie, est propriétaire du logiciel PI (Plant Information). Elle est la seule compagnie autorisée à faire les mises à jour et à modifier les codes sources du logiciel pour en améliorer la performance. Le logiciel PI est utilisé à tous les niveaux à la Station d'épuration autant par les gestionnaires, les ingénieurs que par les opérateurs.

Considérant que:

- l'acquisition de ce service est nécessaire pour l'obtention des mises à jour et du support en cas de panne,
- la compagnie OSIsoft LLC possède les droits exclusifs sur ce logiciel,
- il est un outil essentiel pour optimiser la performance des équipements et l'atteinte d'objectifs opérationnels,
- le prix soumis représente une augmentation de 1.8% depuis 2013.

Il est recommandé d'accorder, à la firme OSIsoft LLC., un contrat d'une durée d'un an pour la fourniture d'un service d'entretien du logiciel Plant Interfact (PI) pour un montant n'excédant pas 41 880,00 \$ US plus les taxes applicables ou 60 747,97 \$ CDN taxes incluses (basé sur un taux de change de 1.2616 en date du 10 mars 2015), conformément à l'offre de service 4100026121 datée du 26 février 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 60 747,97 \$ (toutes taxes incluses) et sont disponibles au budget de fonctionnement 2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau. Cette dépense représente un montant de 55 470,99 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale (2 641,79 \$) et de la ristourne provinciale (2 635,19 \$). Cette dépense sera comptabilisée au compte budgétaire suivant :
1030.0010000.103069.04141.54510.014432.0000.000000.000000.000000

(AF-Fonds de l'eau-Agglomération / budget régulier / informatique départementale / traitement des eaux usées / service technique - administration et informatique / licences et mise à jour des logiciels)

Une demande d'achat numéro 360642 a été faite à cet effet.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal, afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette entente d'entretien et de mise à jour continue du logiciel PI, il ne serait plus possible d'obtenir le support requis lors de pannes. Il s'ensuivrait une perte de données essentielles au bon fonctionnement des opérations de la Station d'épuration et des intercepteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Emission du bon de commande: 23 avril
Entrée en vigueur du contrat de service: 1er mai 2015
Date de fin de l'entente: 30 avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-16

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-03-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-04-10



Dossier # : 1150659001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada (fournisseur unique) pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une période de 3 ans, pour une somme maximale de 138 792,76 \$ taxes incluses, avec l'option de renouvellement, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 6 janvier 2015.

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada (fournisseur unique) pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une période de 3 ans, pour une somme maximale de 138 792,76 \$, taxes incluses, avec l'option de renouvellement, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 6 janvier 2015;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-08 15:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150659001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada (fournisseur unique) pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une période de 3 ans, pour une somme maximale de 138 792,76 \$ taxes incluses, avec l'option de renouvellement, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 6 janvier 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), de par sa mission, est responsable de la sécurité des citoyens, et à cet égard, doit se doter des outils nécessaires afin d'assurer une gestion optimale de ses appels et de ses interventions. Pour ce faire, il exploite depuis plusieurs années un système de gestion des interventions (SGI) lequel est constitué de plusieurs composantes.

Une de ces composantes est l'interface de communication de données 9-1-1 fournie par Bell Canada (Bell). Cette interface permet de recevoir les données (numéro de téléphone, propriétaire, localisation, etc.) relatives au téléphone utilisé par le requérant lors de son appel aux services d'urgence via le 9-1-1. Ainsi, lorsqu'un appel nécessite les services du SIM, le centre d'urgence 9-1-1 du SPVM transfère l'appel au centre de communications (CCSI) du SIM et les informations de l'appelant sont affichées via l'interface de communication de données 9-1-1.

Le CCSI du SIM peut opérer à partir de deux sites physiques : de son site principal, localisé au quartier général du SIM, ou à partir de son centre de relève, situé sur la rue Rachel. L'architecture actuelle du SGI permet d'assurer une redondance des composantes critiques du SGI notamment de l'interface de communication 9-1-1. Cette redondance est essentielle afin d'assurer la continuité des opérations advenant une panne ou une défaillance d'une composante ou la non accessibilité physique d'un des deux sites.

Le 24 janvier 2013, le CRTC ordonnait aux fournisseurs de service 9-1-1 d'apporter les changements requis à leurs réseaux afin d'offrir le service d'acheminement de messages textes (texto) au service 9-1-1 pour les personnes ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole (décision 2013-22). Bell, seul fournisseur de service de données pour le service public d'appels d'urgence 9-1-1 pour la province de Québec, a donc dû revoir son infrastructure afin de se conformer à cette exigence du CRTC. Pour ce faire, Bell a remplacé son réseau actuel utilisant le réseau Datapac par un nouveau réseau IP. La mise en opération de son nouveau réseau est prévue à la fin juin 2015. Quant au réseau Datapac actuel, il sera démantelé par Bell à la fin de l'année 2015.

Le SIM doit donc procéder à la migration de son interface de communication de données 9-1-1 afin que le CCSI puisse continuer de recevoir les informations de localisation propres aux appels 9-1-1 après juin 2015. À cet effet, deux liens doivent être migrés : un premier lien, au site principal de traitement des appels 9-1-1 incendie (au quartier général du SIM) et un deuxième lien, au centre de relève. Conformément à ses obligations relatives au service public d'appel d'urgence 9-1-1, Bell assumera les coûts pour la migration et l'utilisation du nouveau lien au site principal du CCSI du SIM. Concernant le lien au centre de relève, c'est le SIM qui en assumera les coûts.

Le présent dossier vise donc à octroyer à Bell, seul fournisseur de service 9-1-1 au Québec, un contrat pour l'installation du nouveau lien IP VPN de Bell 9-1-1 et pour fournir les services de transmission de données (incluant la voix), pour une durée de 3 ans, au centre de relève du SIM.

En lien avec ce dossier, le SPVM présentera aussi un dossier (GDD 1152811001) pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant leur centre d'urgence 9-1-1 et leurs centres de relève.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

L'affichage des données de localisation de l'appelant, pour le traitement des appels incendie en provenance du centre d'urgence 9-1-1, requiert la connexion au réseau de données du seul fournisseur de service 9-1-1 au Québec, soit Bell. Dans le cadre de la migration du réseau Datapac de Bell vers un réseau IP, le SIM doit procéder à la migration de son réseau.

Les travaux requis consistent au remplacement de deux liens, en redondance l'un de l'autre : un premier lien est localisé au quartier général du SIM et le 2^e lien est localisé à son centre de relève. Un seul de ces liens est facturable soit le lien au centre de relève. L'installation du lien IP VPN, de même que l'utilisation du réseau de données 9-1-1 au quartier général du SIM, ne sont pas facturables et sont assumées par Bell.

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat à Bell pour :

- l'installation des équipements relatifs au fonctionnement de la nouvelle interface 9-1-1 au centre de relève du SIM;
- l'utilisation illimitée des liens reliés au réseau privé virtuel sur protocole internet de Bell pour la réception des informations en provenance du 9-1-1, pour une durée de 3 ans.

Ce contrat inclut la possibilité de renouveler le service de communications pour des périodes

de 3 ans, aux mêmes termes et conditions.

À ce jour, Bell est le seul fournisseur de service 9-1-1 au Québec.

JUSTIFICATION

L'installation et l'utilisation du nouveau lien 9-1-1 de Bell au centre de relève du SIM sont essentielles afin d'assurer une redondance de l'interface de communication 9-1-1 au SIM et ainsi assurer la continuité et l'efficacité des opérations advenant une panne ou une défaillance au site principal du CCSI du SIM.

Bell étant le seul fournisseur en mesure d'offrir le service 9-1-1 aux centres d'urgence au Québec, ce dossier ne nécessite pas d'appel d'offres, car il répond aux critères du fournisseur unique prévus à l'article 573.3 (2) de la *Loi sur les cités et villes*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat est d'une somme maximale de 138 792,76 \$, taxes incluses, réparti comme suit :

- Frais initiaux d'installation des équipements (IP VPN) au centre de relève: 3 046,84 \$, taxes incluses
- Coûts récurrents : 3 770,72 \$ par mois, pour une période de 36 mois, soit un montant total de 135 745,92 \$, taxes incluses.

Suite à l'installation du nouveau lien au centre de relève, le réseau actuel sera maintenu en parallèle pour une période d'environ 2 mois. Cette période permettra de s'assurer de la qualité et de la fiabilité du nouveau réseau. Durant cette période, le SIM assumera les coûts mensuels des deux infrastructures (Datapac et IP). L'arrêt de la facturation du lien Datapac sera en vigueur suite à la mise en opération de la nouvelle infrastructure de Bell, prévue à la fin juin. À partir de ce moment, les coûts des nouveaux liens de Bell permettront à la Ville de faire des économies de 988 \$ par mois, taxes incluses.

Les coûts seront imputés au budget de fonctionnement du SIM. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'éviter toute perturbation du service 9-1-1 au centre de relève du SIM, telle que la perte d'affichage des appels 9-1-1 répondus et des informations de l'appelant, le SIM doit procéder à la migration de son lien au centre de relève avant la mise en opération du nouveau réseau IP de Bell 9-1-1.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Installation du lien IP VPN au centre de relève : Début mai 2015
- Période de tests : Mai - Juin 2015
- Mise en opération du nouveau lien : Fin juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des technologies de l'information , Direction (Gervais THIBAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène BOUTET
Chef de section - Ressources informationnelles

ENDOSSÉ PAR

Richard LIEBMANN
Assistant-directeur

Le : 2015-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint - Prévention et planification

Approuvé le : 2015-04-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrick TAILLEFER
En remplacement du Directeur du 27 mars 2015 au 8 avril 2015

Approuvé le : 2015-04-01



Dossier # : 1151009008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Octroyer un contrat à Béton Bolduc Inc., d'une durée de 36 mois, pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, dépense maximale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 15-13999. (1 seul soumissionnaire)

Il est recommandé:

1. d'octroyer un contrat à **Béton Bolduc Inc.**, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure pour une somme de 1 012 646,34 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public no 15-13999 (1 seul soumissionnaire).
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-08 15:30

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151009008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Octroyer un contrat à Béton Bolduc Inc., d'une durée de 36 mois, pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, dépense maximale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses – Appel d’offres public no 15-13999. (1 seul soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Nature du Projet Bonaventure

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l’autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d’investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d’envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d’avancement du Projet Bonaventure – Développement du concept d’aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l’Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l’OCPM, trois séries d’ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d’avancement du Projet Bonaventure – Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l’automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que

l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux municipaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. À titre d'information, une liste des lots de travaux réalisés, en cours et à venir est présentée en pièce jointe.

Aménagements de trottoirs dans le cadre du Projet Bonaventure

Le Projet Bonaventure prévoit la reconstruction de tous les trottoirs des rues Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et Saint-Jacques. Les trottoirs des rues transversales, entre les rues Duke et de Nazareth seront également reconstruits. De manière générale, les trottoirs seront élargis et portés à 6 m le long des rues Duke et de Nazareth. En bordure des lieux publics centraux ainsi que sur les rues transversales, il est prévu que les trottoirs soient portés à 5 m.

Pour des raisons fonctionnelles et esthétiques, il est prévu d'aménager les trottoirs des rues Duke et de Nazareth ainsi que les trottoirs des rues est-ouest à l'aide de pavés et dalles de béton.

Le présent dossier fait suite à la décision CE14 1963, datant du 17 décembre 2014. Celle-ci a permis de confirmer le concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1167 - 6 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de divers travaux requis afin de permettre les interventions archéologiques prévues en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth (Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest).

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CG14 0152 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$).

CE14 0229 - 19 février 2014 - Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CE12 1788 - 31 octobre 2012 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite en 2013 de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

CG12 0359 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la

reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Duke, entre les rues Ottawa et William, et la construction d'un égout sanitaire, la reconstruction d'un égout unitaire et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue de Nazareth, entre les rues Ottawa et Saint-Jacques. Dépense totale de 3 119 819,81 \$, taxes incluses.

CG12 0273 - 23 août 2012 - Accorder un contrat à Construction Garnier ltée pour la construction d'un égout sanitaire et la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre et de chambres de vanne dans la rue Brennan, entre les rues Ann et Duke. Dépense totale de 3 100 001,23 \$, taxes incluses.

CG12 0209 - 21 juin 2012 - Accorder cinq contrats de gré à gré à Allstream, Bell Canada, Gaz Métro, Hydro-Québec et Telus pour réaliser des travaux sur leur réseau d'utilités publiques respectif dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de la réalisation du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 5 662 519 \$, taxes incluses.

CE12 0820 - 6 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron pour réaliser des travaux sur son réseau de câbles dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de la réalisation du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 91 980 \$, taxes incluses.

CG12 0010 - 26 janvier 2012 - Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la construction d'un égout sanitaire et la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Ottawa (entre les rues Dalhousie et Duke) et Dalhousie (entre les rues Ottawa et William). Dépense totale de 3 395 297,69 \$, taxes incluses.

CE11 2050 -14 décembre 2011 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite en 2012 de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

CE11 1882 - 23 novembre 2011 - Accorder un contrat à Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée pour la fourniture et l'installation de mobilier d'éclairage temporaire dans les rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 195 632,01 \$, taxes incluses.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'acquisition des pavés et dalles de béton requis dans le cadre du Projet Bonaventure. Ceux-ci seront nécessaires pour l'aménagement des trottoirs des rues Duke et de Nazareth ainsi que ceux bordant les rues est-ouest, entre le mur est du viaduc ferroviaire et le côté est de la rue Duke. Les trottoirs pour lesquels les pavés et dalles de béton doivent être acquis dans le cadre du présent dossier sont illustrés dans le plan des phases de mise en oeuvre qui se trouve en pièce jointe. Le tableau 1 détaille les différents lots de travaux et paquets dont les pavés et dalles de béton sont visés par le présent dossier.

Tableau 1 – Lots de travaux et paquets en lien avec lesquels l'octroi d'un contrat de fourniture de pavés et dalles de béton est recommandé (voir plan des phases

de mise en œuvre en pièce jointe)

	Début des travaux	Fin des travaux
Lots 5D et 5E (paquet E) - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Jacques): Aménagement d'un débarcadère d'autobus, remplacement des trottoirs est et de la bordure ouest de même que réalisation de la chaussée.	mars 2016	septembre 2016
Lots 6D et 6E (Paquet C) - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Jacques): Aménagement d'un embarcadère d'autobus, remplacement des trottoirs ouest et de la bordure est de même que réalisation de la chaussée.	avril 2015	septembre 2015
Lot 8 (Paquet D) - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington): construction des rampes du futur boulevard urbain (portion est).	juillet 2015	juillet 2016
Lot 27 (Paquet D)- Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington): Construction des rampes du futur boulevard urbain (portion ouest).	août 2016	juin 2017
Lot 30C (Paquet E)- Rue Notre-Dame (entre les rues de Nazareth et Duke): remplacement des trottoirs et travaux de chaussée.	juillet 2016	octobre 2016
Lot 32 (Paquet îlots centraux) - Îlots centraux (entre les rues Brennan et Saint-Jacques): implantation d'oeuvres d'art.	septembre 2017	novembre 2017
Lots 33A, 33B, 33C, et 33D (Paquet îlots centraux) - Îlots centraux (entre les rues Brennan et Saint-Jacques): Aménagement de lieux publics et de trottoirs. Comprends l'installation de nouveaux lampadaires pour les trottoirs des rues Duke et de Nazareth ainsi que pour les trottoirs des rues transversales.	mai 2017	août 2017

JUSTIFICATION

Les pavés et dalles de béton visés par le présent dossier sont requis par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, chargé de réaliser le Projet Bonaventure. Afin d'assurer l'uniformité des pavés et dalles de béton entre les différents lots de travaux requis pour la réalisation du projet Bonaventure, il est prévu que l'acquisition se fasse par préachat. C'est-à-dire que la Ville acquerra, à la suite d'un seul et même appel d'offres public, l'ensemble des pavés et dalles de béton requis pour les différents lots de travaux.

Cela permettra aussi la réalisation d'économies d'échelle vu la quantité importante de pavés et dalles de béton requise dans le cadre du Projet Bonaventure.

Processus d'appel d'offres

En vue de l'acquisition des pavés de béton requis, un appel d'offres public (numéro 15-13999) a été mené du 2 au 23 février 2015. Il a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et a duré 22 jours de calendrier. Le délai prévu pour la validité des soumissions a été fixé à 180 jours de calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 22 août 2015.

L'appel d'offres 15-13999 a été lancé par le Service de l'approvisionnement à la demande du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), qui a également produit le devis technique inclus dans les documents d'appel d'offres.

Le devis technique et le bordereau de soumission ont pour leur part été rédigés avec l'aide d'un consultant spécialisé en architecture du paysage, le groupe Lemay-DAA, ainsi que grâce à la collaboration du Laboratoire de la Ville de Montréal.

Un seul addendum a été émis le 18 février 2015 dans le cadre de l'appel d'offres (voir pièce jointe). Il a permis de préciser que les quantités exactes de chacun des types de pavé et dalle de béton seraient connues lors des commandes de production. Il a également permis de préciser la nécessité d'inclure les curriculum vitae des personnes ressources de chacun des soumissionnaires ainsi que de distinguer les exigences quant aux garanties de produit de celles liées au cautionnement.

Les coûts, les frais et toutes les taxes pour la fourniture des pavés et dalles de béton ne peuvent excéder le montant total soumis dans le cadre du présent appel d'offres. La Ville ne garantit par ailleurs aucun montant minimum pour l'acquisition des pavés et dalles de béton.

La conformité des pavés et dalles de béton aux exigences inscrites au devis technique sera jugée par les experts du Laboratoire de la Ville de Montréal. Des essais et des tests seront réalisés à partir d'échantillons issus de la production spécifiquement destinée au Projet Bonaventure.

Notons par ailleurs que les trois fournisseurs listés ci-après offrent des produits répondant aux critères spécifiés dans les documents d'appel d'offres. Il s'agit de la gamme *Avenue pavés urbains* de la compagnie *Béton Bolduc Inc.*, des séries *Industria 300* et *Industria 600* de la compagnie *Techo-Bloc* ainsi que de la série *Pavé boulevard format 300* de la compagnie *Transpavé*. Cette liste a été préparée avec l'aide de notre consultant en architecture de paysage, le groupe Lemay-DAA. C'est également celui-ci qui a rédigé les documents techniques inclus dans l'appel d'offres public.

Appel d'offres public no : 15-13999

Titre : Pavés et dalles de béton préfabriqués – Projet Bonaventure – 36 mois

Date de lancement : 2 février 2015

Date d'ouverture : 23 février 2015

Preneurs du cahier des charges (3):

- Béton Bolduc inc.;
- Pavage Chenail;
- Saint- Denis Thompson inc.

Soumissionnaires (1) :

- Béton Bolduc Inc.

Tableau 2 : Résultat de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation (montants excluant les taxes)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingence (10 %)	Total
Béton Bolduc Inc.	800 685,00 \$	80 068,50 \$	880 753,50 \$

Dernière estimation réalisée	1 215 000,00 \$	121 500,00 \$	1 336 500,00 \$
Écart entre le prix total de la soumission et la dernière estimation (\$) <i>(total de la soumission - estimation)</i>			-455 746,50 \$
Écart entre le prix total de la soumission et la dernière estimation (%) <i>((total de la soumission - estimation)/estimation) x100</i>			-34,1 %
Écart entre le prix unitaire (par m ²) de la soumission et la dernière estimation (\$) <i>(prix unitaire de la soumission - prix unitaire de l'estimation)</i>			-30,69 \$
Écart entre le prix unitaire (par m ²) de la soumission et la dernière estimation (%) <i>((prix unitaire de la soumission - prix unitaire de l'estimation)/estimation) x100</i>			-34,1 %

Le montant de la soumission reçue représente 65,9 % du montant de la dernière estimation. La dernière estimation est basée sur les coûts observés pour la fourniture de pavés et dalles de béton dans le cadre de projets similaires.

Notons toutefois que les projets comparables qui ont servi à l'élaboration de cette estimation procédaient plutôt à des appels d'offres publics pour la réalisation de travaux, la fourniture des pavés et dalles de béton requis étant incluse dans ceux-ci. Dans le cas présent, puisqu'il s'agit d'un préachat, la Ville tient un appel d'offres public uniquement dédié à l'acquisition de pavés et dalles de béton.

Adjudicataire recommandé :

Béton Bolduc Inc.

Montant de l'offre :

880 753,50 \$ + TPS (5 %) 44 037,68 \$ + TVQ (9,975 %) 87 855,16 \$ = 1 012 646,34 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'octroi d'un contrat de fourniture de matériaux d'une valeur maximale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses, est recommandé.

Le financement de ces services sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 du SIVT. Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention du Service des finances.

Précisons qu'il est prévu que 30 %, 35 % et 35 % des dépenses requises soient effectuées respectivement en 2015, 2016 et 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de contrat pour fourniture de matériaux faisant l'objet du présent dossier vise l'acquisition de pavés de béton qui seront utilisés pour l'aménagement des trottoirs dans le cadre du Projet Bonaventure.

Ceux-ci contribueront notamment à :

- la qualité générale de l'aménagement du domaine public par l'utilisation de matériaux résistants et répondant aux prérogatives esthétiques du projet;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui augmenteront le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la promotion des déplacements à pied par l'ajout de nouveaux trottoirs et par l'élargissement des trottoirs existants;
- la propreté du domaine public par le choix d'un motif polychrome d'apparence aléatoire, limitant la problématique de salissure des trottoirs;
- la qualité de l'environnement par le choix de pavés et dalles de béton de teintes gris pâle, limitant ainsi les effets néfastes liés aux îlots de chaleurs.

Par ailleurs, l'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici son parachèvement en 2017 permettra entre autres:

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 15 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en espaces publics;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux justifiant le présent dossier s'inscrivent dans un calendrier serré menant au parachèvement du Projet Bonaventure en 2017. Afin de réaliser les travaux d'aménagement de trottoirs prévus dans le cadre du projet, l'octroi d'un contrat de fourniture de matériaux est nécessaire dès le mois d'avril 2015.

Notons également que le premier lot de travaux nécessitant des pavés et des dalles de béton est déjà présentement en chantier et que l'échéancier de celui-ci requiert que l'installation des pavés et dalles de béton débute à partir du mois de mai 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication particulière n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : avril 2015
- Première commande pour la fabrication des pavés de béton : mai 2015
- Première livraison et installation des pavés de béton: mai 2015
- Deuxième commande pour la fabrication des pavés de béton : novembre 2015
- Deuxième livraison et installation des pavés de béton: mai 2016
- Troisième commande pour la fabrication des pavés de béton : janvier 2016
- Troisième livraison et installation des pavés de béton: août 2016

- Quatrième commande pour la fabrication des pavés de béton : décembre 2016
- Quatrième livraison et installation des pavés de béton: juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon POULIOT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-27

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2015-04-08



Dossier # : 1153903006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rebutis Solides Canadiens inc. pour la collecte de résidus verts de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2015 au montant de 114 860,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14172 (1242-TP1502) (trois soumissionnaires)

Le conseil d'arrondissement recommande au comité exécutif:

1) d'autoriser une dépense de 114 860,03 \$, taxes incluses, pour la collecte de résidus verts de l'arrondissement pour l'année 2015;

2) d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Rebutis Solides Canadiens inc., le contrat à cette fin, au montant de 114 860,03 \$, taxes incluses pour l'année 2015, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres public de ce contrat - AO 15-14172 (1242-TP1502);

3) d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-13 14:04

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1153903006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rebutis Solides Canadiens inc. pour la collecte de résidus verts de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2015 au montant de 114 860,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14172 (1242-TP1502) (trois soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement recommande au comité exécutif:
d'autoriser une dépense de 114 860,03 \$, taxes incluses, pour la collecte des résidus verts de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2015;

d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Rebutis Solides Canadiens inc.**, le contrat numéro 15-14172 au prix de sa soumission, soit 114 860,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public pour ce contrat;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG

Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1153903006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rebutis Solides Canadiens inc. pour la collecte de résidus verts de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2015 au montant de 114 860,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14172 (1242-TP1502) (trois soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a procédé à un appel d'offres public ayant pour objet la collecte de résidus verts de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Les documents d'appel d'offres ont été préparés et publiés par la direction de l'approvisionnement afin de combler les besoins du service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 29 00115 - GDD 1141149003 - Collecte de résidus verts et de feuilles mortes pour l'année 2014

DESCRIPTION

L'arrondissement offre le service de collecte de résidus verts et des feuilles mortes pour toutes les unités d'habitation résidentielles de son territoire qui s'élèvent à plus ou moins 23 437 unités d'occupation.

En vertu de l'alinéa 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

Dans le cas des contrats de collecte et transport des matières, la division -Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement n'a pas la compétence, mais depuis le 1er janvier 2015, cette dernière a maintenant la responsabilité de la gestion des contrats pour une période de deux ans. Les arrondissements demeurent responsables des opérations et du suivi de ces contrats. Après une rencontre faite le 11 novembre 2014 avec les

responsables de la division planification et opérations – Gestion des matières résiduelles du Service de l’environnement, il a été convenu que le lancement de l’appel d’offres pour la collecte et transport pour les résidus verts se ferait par l’arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public 15-14172 a été lancé le 26 janvier 2015. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 février 2015 et trois entrepreneurs ont déposé leur prix. Les résultats sont les suivants:

Firmes soumissionnaires	Coût de base	Contingences	Total
Rebuts Solides Canadiens inc.	114 860,03 \$	n/a	114 860,03 \$
Transport Rolland Chaperon inc.	121 586,06 \$	n/a	121 586,06 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	136 728,27\$	n/a	136 728,27 \$
Estimation des professionnels (\$)	94 279,50 \$	n/a	94 279,50 \$
Coûts moyen des soumissionnaires reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			124 391,45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			8,30 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			21 868,24 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			19,04 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			20 580,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>			21,83 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			6 726,03 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			5,53%

Malgré qu'il nous est impossible de communiquer avec les soumissionnaires avant l'octroi du contrat, on peut estimer que l'augmentation des prix vient principalement du fait que les tonnages collectés pour cette matière sont passés de 552 tonnes en 2012 à 664 tonnes en 2013 et 912 tonnes en 2014 représentant une augmentation de 37 % de matières collectées. En effet, l'entrepreneur du contrat précédent a déposé un prix pour cet appel d'offres et il a augmenté de 32 % par rapport à son prix soumissionné en 2014. Puisque les trois entrepreneurs ont soumis des prix compétitifs, nous croyons donc que les prix soumis reflètent les tarifs réels du marché en fonction des quantités de matières ramassées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance: Budget de fonctionnement

Imputation:

2420.0010000.303103.04331.54503.012354.0000.000000.000000.000000.000000

Année 2015

MONTANT AVANT TAXES	MONTANT NET	CONTRAT
---------------------	-------------	---------

99 900,00 \$	104 882,52 \$	114 860,03 \$
--------------	---------------	---------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette démarche s'inscrit à plusieurs égards dans la perspective du développement durable, notamment en touchant les quatre principes directeurs de l'approche montréalaise suivants : la qualité de vie, le développement économique durable, la protection de l'environnement, et en étant au coeur de la collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 6 mai 2015

Fin du contrat: 18 novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André LECLERC)

Avis favorable :

Service de l'environnement , Direction (Louise LECLERC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BEAUDOIN

Le : 2015-02-26

Secrétaire de direction

Directeur Travaux Publics Arrondissement.
Pierrefonds-Roxboro



Dossier # : 1155954002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 - (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$)

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de serveurs d'entreprise et stockage ;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, soumissionnaires conformes ayant obtenu le pointage le plus élevé en fonction des critères de sélection préétablis pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux taux d'escompte de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13726 et au tableau de prix reçus joint au dossier ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (5 ans)</u>
PCD Solutions inc.	Serveurs d'entreprise et stockage	3 538 011,04 \$
ESI technologies inc.	Stockage	1 022 174,99 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-23 07:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155954002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 - (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, le Service des technologies de l'information (STI) a entrepris des travaux afin de consolider et optimiser les infrastructures informatiques de la Ville de Montréal (Ville) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le but d'améliorer le service rendu aux citoyens, arrondissements, services et directions, tout en assurant la continuité opérationnelle des TI.

Parmi son parc informatique, la Ville exploite présentement des serveurs de grande puissance IBM (pSeries) ainsi que des solutions de stockage d'entreprise du manufacturier IBM. Ces serveurs hébergent des applications corporatives telles que Lotus Notes, SIMON ainsi que le portail E-Cité et de nombreuses applications mission surtout basées sur les technologies de bases de données Oracle et logiciels applicatifs Oracle Weblogic.

Pour leur part, les solutions de stockage d'entreprise supportent environ 95% des besoins de la Ville, du SPVM et du Service de l'eau (serveurs physiques et virtuels ainsi que les données corporatives). Certains de ces équipements sont également localisés dans l'usine de traitement des eaux usées afin de soutenir les opérations.

En règle générale, la demande de capacité de traitement et d'espace de stockage double tous les 24 mois pour répondre aux besoins des applications existantes et des nouveaux projets de développement. De plus en plus, les besoins de la Ville, en regard aux systèmes et aux applications, requièrent une disponibilité 24/7. Tous ces équipements sont configurés de manière à assurer la robustesse des systèmes informatiques de la Ville entre ses deux centres de données principaux.

Un équipement est considéré désuet ou en fin de vie utile lorsque sa fiabilité diminue, ses coûts d'entretien deviennent trop élevés ou lorsqu'il n'est plus supporté par le manufacturier. Certains serveurs et solutions de stockage atteindront leur fin de vie utile au cours des deux prochaines années; il sera alors plus rentable pour la Ville d'acquérir de nouveaux équipements que de continuer à opérer ceux désuets. La durée de vie utile moyenne pour les serveurs est de 5 ans et de 7 ans pour les actifs de stockage.

Voici un tableau décrivant les principaux actifs concernés par le présent dossier, leur âge respectif ainsi que l'année de remplacement prévue :

Actifs informatiques majeurs	Type d'actif	Année de remplacement prévue
p795	Serveur	2015
p780	Serveur	2017
N6040	Stockage	2015
N6060	Stockage	2015
N6240	Stockage	2017

Une étude de positionnement sur l'adoption de l'infonuagique dans les stratégies opérationnelles de la Ville est présentement en phase de réalisation. Les conclusions de cette étude permettront au STI de définir des stratégies d'acquisition flexible qui tiendront compte des offres de l'infonuagique publique, privée et hybride. Le présent dossier permet d'avoir un complément technologique à l'infonuagique tout en maintenant une flexibilité et une agilité opérationnelles pour la Ville.

La disponibilité d'une entente-cadre est un facteur important à la mise en place et la réalisation des plans d'architecture informatique développés par le STI. L'entente-cadre permet aussi de répondre plus uniformément, efficacement et rapidement aux besoins reliés aux nouvelles orientations technologiques tout en minimisant les impacts opérationnels d'une transition vers ces nouvelles orientations technologiques. À titre indicatif, l'entente-cadre précédente qui était d'une durée de 3 ans au montant de 5,8 M\$ fut consommée à raison de 4,8 M\$, soit 83 % du montant prévu initialement.

Pour ces raisons, le STI a lancé, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public en date du 8 octobre 2014, publié sur le site du SÉAO ainsi que dans le journal La Presse. Cet appel d'offres a été divisé en trois familles distinctes afin d'ouvrir le marché : infrastructures actuelles IBM, appareils Linux spécialisés pour les bases de données Oracle et le stockage unifié et évolutif.

Les prix obtenus, pour fins de comparaison, dans le cadre de cet appel d'offres sont basés sur des listes de prix publics qui sont fournies par les fournisseurs et pour lesquels divers taux d'escompte ont été appliqués selon le type de produit. Les soumissionnaires sont tenus de respecter les taux d'escompte pour une période de 5 ans, ce qui permet à la Ville d'optimiser ses acquisitions technologiques (capacité et/ou performance) à un juste prix.

Neuf addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	9 octobre 2014	Modification de catégorie dans SÉAO
2	17 octobre 2014	Modification de la clause administrative particulière #5
3	22 octobre 2014	Report de la date d'ouverture
4	29 octobre 2014	Précisions techniques et administratives et report de la date d'ouverture
5	11 novembre 2014	Précisions techniques et administratives

6	12 novembre 2014	Précisions techniques et administratives et annoncer le report de la date d'ouverture
7	14 novembre 2014	Report de la date d'ouverture
8	17 novembre 2014	Précisions techniques et administratives
9	18 novembre 2014	Remplacer la page sommaire

Un délai de six semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des 7 soumissions reçues ont été faites le 19 novembre 2014. La durée de validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le présent dossier vise à conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage pour des montants estimés de 3 538 011,04 \$ et 1 022 174,99 \$ respectivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1266 - 13 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de serveurs d'entreprise Linux et de solutions de stockage d'entreprise.
CG11 0384 - 24 novembre 2011 - Conclure avec Solutions PCD inc. et Novipro inc. des ententes-cadres d'une durée de trois ans pour la fourniture de serveurs d'entreprise, de stockage et de services techniques - Appel d'offres public 11-11709 (3 soum.)

CG08 0530 - 28 octobre 2008 - Conclure avec PCD Solutions inc. une entente cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture de serveurs et d'équipements de stockage normalisés IBM suite à l'appel d'offres public 08-10775 (3 soum.)

DESCRIPTION

L'entente-cadre en vigueur avec la firme Solutions PCD Inc. a pris fin le 31 octobre 2014. Le STI désire donc conclure deux nouvelles ententes-cadres avec les revendeurs suivants afin de couvrir les besoins pour les deux familles de produits ci-dessous :

PCD Solutions inc. - Famille 1 : Infrastructures actuelles IBM (exploitation, entretien et mise à niveau des infrastructures n'ayant pas atteint leur fin de vie utile ou obsolète);
ESI Technologies inc. - Famille 3 : Stockage unifié et évolutif.

Tous les équipements qui seront acquis via les nouvelles ententes-cadres seront supportés par les revendeurs ou leurs manufacturiers pendant une période de 3 ans, pièces et main-d'oeuvre.

L'appel d'offres comportait une Famille 2 pour des appareils Linux spécialisés pour les bases de données Oracle. Puisque la seule soumission reçue pour cette famille présentait une offre considérablement supérieure à l'estimation réalisée par le STI et qu'une évolution technologique importante dans ce créneau de produits informatiques a été annoncée le 21 janvier 2015, il a été convenu qu'une réévaluation des quantités sera faite par le STI dans le but de lancer un nouvel appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le STI désire offrir à sa clientèle un parc de produits informatiques performants et évolutifs. En ce sens, la conclusion d'ententes-cadres visant les serveurs de grande puissance et les systèmes de stockage permet de :

- Obtenir des prix avantageux basés sur des taux d'escompte stables appliqués sur des listes de prix publics;
- Garantir la qualité et l'homogénéité du parc informatique en ayant des ententes sur 5 ans;
- Répondre efficacement et rapidement à la demande d'équipements et aux besoins de la clientèle;
- Gérer le parc informatique des serveurs et unités de stockage de façon optimale;
- Planifier les besoins de traitement en activant la capacité à la demande;
- Obtenir plus de performance et de capacité pour les mêmes budgets;
- Respecter les budgets en diminuant les frais d'entretien, puisqu'après 5 ans, les coûts d'entretien par rapport à la capacité de traitement ne sont plus rentables et les machines nécessitent des interventions de plus en plus fréquentes.

Particularités de l'appel d'offres

En considérant la complexité ainsi que la diversité des offres technologiques disponibles sur le marché des TI, le STI a opté pour une évaluation des soumissions avec une grille de pondération approuvée par le comité exécutif (CE14 1266).

Il est important de noter que l'objectif principal de l'appel d'offres était d'obtenir pour chacune des familles des taux d'escompte fixes pour une période de cinq ans. Les taux d'escompte à l'intérieur des familles peuvent être différents selon le type d'équipement acquis. Cette approche permet ainsi d'éviter à la Ville l'acquisition d'équipements informatiques désuets ou à un prix non concurrentiel en fonction du marché.

Sur un total de 19 preneurs du cahier des charges, 7 firmes (37%) ont déposé 9 offres pour les 3 familles, alors que les 12 autres preneurs (63%) n'ont pas soumissionné. Sur ces douze derniers, trois d'entre eux sont des organismes publics ou parapublics et 6 preneurs sont des manufacturiers informatiques qui ont probablement pris possession du devis dans le but de supporter leur réseau de revendeurs.

Donc, sur une possibilité de 10 revendeurs informatiques, 7 ont soumis une offre à la Ville.

Toutes les offres déposées à la Ville ont été jugées administrativement et techniquement conformes. Voici un tableau qui résume le nombre d'offres reçues pour chacune des familles retenues (veuillez noter qu'une firme pouvait soumissionner sur plusieurs familles) :

Famille	Description	Nb soumissions reçues
1	Infrastructures actuelles IBM	3
3	Stockage unifié et évolutif	5

Présentation des résultats pour la Famille 1:

Firmes soumissionnaires	Prix soumis	Note finale	Total
PCD Solutions inc.	3 538 011,04 \$	89,50	3 538 011,04 \$
Groupe Informatique Présent inc.	3 565 004,28 \$	79,97	3 565 004,28 \$
Serti informatique inc.	3 793 789,68 \$	79,03	3 793 789,68 \$
Dernière estimation réalisée	4 342 111,36 \$		
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 632 268,33 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,66 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	255 778,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	7,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(804 100,32) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-18,52 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	26 993,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,76%

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée avant l'appel d'offres s'explique par la haute compétitivité entre les revendeurs informatiques, ainsi que la tendance à la baisse du prix du stockage informatique.

Présentation des résultats pour la Famille 3 (5 ans):

Firmes soumissionnaires	Prix soumis	Prix normalisé	Note finale	Total normalisé
ESI Technologies inc.	204 434,99 \$	1 022 174,99 \$	95,00	1 022 174,99 \$
PCD Solutions inc.	219 057,64 \$	1 095 288,18 \$	77,16	1 095 288,18 \$
Intégraphique inc.	259 575,91 \$	1 297 879,55 \$	66,88	1 297 879,55 \$
Bell Canada	317 514,73 \$	1 587 573,65 \$	62,94	1 587 573,65 \$
Eclipsys solutions inc.	430 601,75 \$	2 153 008,72 \$	58,99	2 153 008,72 \$
Dernière estimation réalisée		2 615 681,25 \$		
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				1 431 185,02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				40,01 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				1 130 833,73 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				110,63 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				(1 593 506,26) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				-60,92 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>				73 113,19 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,15 %
--	--------

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée avant l'appel d'offres s'explique par la haute compétitivité entre les revendeurs informatiques, la tendance à la baisse du prix du stockage informatique, ainsi que la proposition de matériel d'entrée de gamme qui répond pleinement aux besoins exprimés par la Ville.

Puisque le devis technique, ainsi que le bordereau des prix pour la famille 3, exprimaient les besoins de la Ville pour l'an 1 et que les taux d'escompte sont applicables sur une période totale de 5 ans, les offres présentées par les soumissionnaires ont toutes été multipliées par un facteur de cinq (prix normalisé). Cela permet aussi d'avoir une base de comparaison équivalente à l'estimation réalisée par le STI.

Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats:

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu des critères suivants:

- Il s'agit d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et;
- l'adjudicataire PCD Solution inc. en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès des fournisseurs retenus se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives. Les quantités figurant dans l'appel d'offres sont un estimé du potentiel des futures demandes. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront consommer à même ces ententes. Ces ententes pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non approbation de ce sommaire entraînerait:

- Un niveau de désuétude élevé et risqué des serveurs, soit plus des deux tiers du parc d'ici les trois prochaines années;
- Un risque de pannes informatiques accru suite à la fin du support de la part des fournisseurs pour certains équipements;
- La fin du support de logiciels exploités sur du matériel non supporté;
- Une augmentation du temps consacré au support informatique due à la désuétude des serveurs;
- Une dégradation du niveau de service des applications et par conséquent de la productivité de leurs utilisateurs;

- Un risque de dépassement des budgets prévus compte tenu de la possibilité de variation des prix à la hausse sans cette entente ainsi que des coûts d'exploitation plus élevés à cause de l'obsolescence de certains équipements;
- L'obligation de procéder à des acquisitions à la pièce de serveurs pour chacun des projets et besoins en cours et à venir, créant ainsi une prolifération non structurée et plus coûteuse du nombre de serveurs à la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 1 avril 2015

Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats – Date à déterminer

Approbation du dossier au CM – 27 avril 2015

Approbation du dossier au CG – 30 avril 2015

Octroi du contrat – 1 mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PAGÉ
Chef de section - Harm. - Évol. Tech.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-20

Gervais THIBAUT
Chef de division - Technologies

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS

Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 514 280-6970

Approuvé le : 2015-03-19



Dossier # : 1153997001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes)

de conclure une entente-cadre pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM;

1. d'accorder au fournisseur Korth Group Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 3 369 643.28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #15-14178 (2 soum.);
2. d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-26 16:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1153997001**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie des citoyens et a l'obligation de fournir à ses employés des armes fiables et sécuritaires. Le travail des policiers s'effectue dans un environnement urbain où les risques sont omniprésents. Soumis à un encadrement légal et strict, les interventions policières sont susceptibles d'être examinées par les tribunaux, le coroner, les médias et critiquées par les groupes de pression sociale.

Pour répondre à ces besoins, le SPVM a sollicité la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour lancer un appel d'offres public 14-13689, du 29 octobre au 17 novembre 2014 afin de fournir aux policiers du SPVM une arme de service Glock G19 Gen4. À la demande d'un soumissionnaire, la date d'échéance a été prolongée au 15 décembre 2014. Toutefois, aucune offre n'a été déposée au bureau du Greffe à la date limite. Une firme a déposée une lettre d'intérêt sans soumission. Une vérification de la Direction de l'approvisionnement a démontré qu'une autre firme a transmis une soumission mais que la compagnie de courrier n'a pas été en mesure de la livrer. À cet effet, un avis a été demandé au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal. Suite à cet avis, un nouvel appel d'offres a été lancé.

La Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a lancé un nouvel appel d'offres public 15-14178, du 21 janvier au 9 février 2015. Il y a donc eu un délai de 19 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la période de l'entente-cadre.

La période de validité des soumissions est de 210 jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions soit, jusqu'au 7 septembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

18 février 2015 - Approbation par Direction générale des finances municipales du MAMOT du Règlement RCG 15-001 décrétant un emprunt de 3 300 000\$ (sommaire décisionnel 1142748003).

CG15 0053 - 29 janvier 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ afin de financer l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du SPVM ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet (sommaire décisionnel 1142748003).

2 septembre 2014 - À la demande du Directeur général de la Ville de Montréal, la mise en œuvre de la décision du CE autorisant l'appel d'offres a été suspendu. Le SPVM a répondu aux observations du Contrôleur général en fournissant les informations et les documents requis.

CE14 1316 – 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet (sommaire décisionnel 1144872002).

CE02 0183 – 6 mars 2002 – Accorder au plus bas soumissionnaire, Tetragon-Tasse Distributors inc., le contrat pour l'acquisition de pistolets de calibre 9mm pour le SPVM (contrat 2001051), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 231 000 \$, plus taxes applicables (sommaire décisionnel 1021769010).

Comité exécutif de la CUM - Résolution 2001-0380 - 9 août 2001 - Lancer un appel d'offres public numéro 2001051 pour l'achat des pistolets Walther 9mm P99QA.

DESCRIPTION

Accorder à Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour fournir au SPVM 4 950 Glock 19 Gen4, 75 pistolets simmunition de couleur bleu, 16 pistolets de couleur rouge avec canon plein, 25 pistolets en caoutchouc, 6 pistolets démontrant le mécanisme interne (cutaway), 400 chargeurs avec capacité de 15 cartouches et 500 chargeurs avec capacité de 17 cartouches, et ce, selon les clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14178.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente-cadre entrera en vigueur pour une période de 24 mois.

Les spécifications techniques de l'arme de service ont été approuvées par un comité d'expert composé par les maîtres instructeurs en tir, des instructeurs de tir, incluant un enquêteur ainsi qu'un agent patrouilleur, de deux membres du Groupe tactique d'intervention et des armuriers.

Le SPVM a été autorisé de procéder à cet appel d'offres dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2015 – 2017, et ce, par souci de sécurité, de performance opérationnelle et dans le meilleur intérêt des finances publiques.

Ces armes entièrement neuves répondront aux besoins actualisés tout en bénéficiant des dernières améliorations techniques et technologiques en matière de sécurité.

La transition vers cette nouvelle arme de service se fera par le processus d'une journée de formation suivie d'une journée de qualification au tir selon la norme établie par l'École nationale de police du Québec.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public administré par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, deux firmes se sont procurés les documents soit : Korth Group Ltd et Glock Inc. Les deux soumissions sont techniquement conformes. Korth Group Ltd est le plus bas soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (sans taxe)	Total (avec TPS et TVQ)
Korth Group Ltd	2 930 761,72 \$	3 369 643,28 \$
Glock Inc	2 993 810,00 \$	3 442 133,04 \$
Dernière estimation réalisée par le SPVM	2 310 000,00 \$	2 655 922,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		3 405 888,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		1.07%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		72 489,77 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme(%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		2.15%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation(\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		713 720,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		26.87%

L'écart peut s'expliquer par un prix budgétaire, obtenu en juillet 2014, pour une estimation sans engagement d'achat et sur une période de 24 mois. La dévaluation du dollar canadien versus le dollar américain a été de 17% pour cette période. De plus, les mires arrières au tritium de couleur ambrée sont au moins 30 \$ plus dispendieuse, ce qui représente 5.1%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Deux scénarios avaient été demandés aux soumissionnaires. Le premier était pour la livraison complète des armes en 2015. Le second était pour la livraison des armes répartie sur 24 mois. Considérant que le scénario # 1 est moins dispendieux de 28 885.50 \$, avant taxe, ce dernier sera retenu.

Cet achat fait parti du Programme triennal d'immobilisations de 2015 - 2017. Après l'approbation du Règlement d'emprunt par le MAMOT, un avis public a été publié dans l'édition du Devoir du 23 février 2015 sur l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique / Service de police, article 19, paragraphe 8a), qui est une compétence d'agglomération.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations 2014-2017 du Service de police de la Ville de Montréal.

Malgré les explications précédentes et considérant qu'il s'agit d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, il y a un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée avant le processus d'appel d'offres (juillet 2014) et la soumission de l'adjudicataire (février 2015) le dossier sera référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour procéder à l'examen de ce contrat (Résolution du conseil d'agglomération CG11 0082).

Dans sa décision, le Comité exécutif devra considérer qu'un délai de livraison de six à sept mois ferme est requis pour la livraison des armes suite à l'émission du bon de commande.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les anciennes armes seront entreposées pour être éventuellement disposées en conformité au Règlement sur les armes à feu des agents publics (fédéral).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet achat permettra au SPVM, comme employeur, de fournir à ses policiers des armes de service en bon état de fonctionnement. Un comité de transition, piloté par la Direction des opérations - Activités de soutien, a été formé afin de planifier tous les aspects liés à l'acquisition et à la transition de ces nouvelles armes.

L'octroi de ce contrat exclu l'acquisition prévu des étuis à pistolets et chargeurs qui fera l'objet d'un second appel d'offres à venir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Section des communications et relations médias du SPVM établira un plan de communication interne et externe. Il est prévisible que l'achat de nouvelles armes soit d'intérêt médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'ensemble des armes décrites dans l'appel d'offres sera livrée et réceptionnée au cours de l'année 2015. Pour des raisons de sécurité, les dates de livraison projetées ne seront pas publiées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric GODIN
Commandant police

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-10

Érik VINCENT
Gestionnaire immobilier

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-03-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-03-26



Dossier # : 1155035004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13812 et au tableau des prix reçus joint au dossier;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 22 % par l'agglomération, pour un montant de 241 858,41 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-19 12:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155035004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Par le présent dossier, le Service des technologies de l'information (STI) recommande l'octroi d'un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales pour la Ville de Montréal (Lot # 9) pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses. Le projet SÉRAM est composé de trois (3) phases et de livrables, propres à chacune de ces phases :

- Phase # 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio. L'infrastructure du SÉRAM est présentement opérationnelle (Réception provisoire signée le 12 septembre 2014). La Ville de Montréal-Est utilise actuellement le SÉRAM, tandis que la transition du SPVM vers le SÉRAM est en cours et va se poursuivre durant l'année 2015.
- Phase # 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires. Le présent sommaire décisionnel est en lien avec la phase 2, car il concerne l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales destinés aux services centraux.
- Phase # 3** : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal. Le réseau souterrain est intimement lié à la phase # 1 (infrastructure) et est actuellement opérationnel depuis le 12 septembre 2014.

Voici, pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville, les étapes à autoriser dans le présent dossier :

Étapes déjà autorisées :

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
<p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses. 	Août 2012	Novembre 2028
<p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses. 	Jun 2013	Avril 2024
<p>Phase 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. 	Jun 2013	Mai 2023

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales pour la Ville de Montréal (Lot 9) pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, 	Mai 2015	Avril 2025

taxes incluses – Appel d’offres public 14-13812 (2 soumissionnaires)

Pour l’acquisition, l’installation et la maintenance de terminaux d’utilisateurs de radiocommunications vocales pour la Ville de Montréal (Lot 9) :

- Un appel d'offres public 14-13812 a été lancé le 5 novembre 2014 et l’ouverture des soumissions a été faite le 8 décembre 2014;
- La publication de sept (7) addendas suite à des questions posées par les preneurs de cahier des charges;
- À deux reprises, il y a eu report de l'ouverture des soumissions (addendas 2 et 7).

ADDENDA	INFORMATION PERTINENTE
#1	Répondre aux questions
#2	Reporter la date d’ouverture au 3 novembre 2014
#3	Répondre aux questions
#4	Répondre aux questions et fournir le bordereau pour refléter les ajouts lors de l’addenda 3
#5	Remplacer le bordereau numérique
#6	Annoncer un report de date et répondre aux questions
#7	Reporter la date d’ouverture au 8 décembre 2014
#8	Répondre à une question
#9	Répondre à une question posée lors de la journée de grève des cols blancs

Étant donné que le mode d'évaluation des soumissions est le plus bas soumissionnaire conforme et conformément aux procédures en vigueur à la Ville, un comité technique a été mis en place. Ce comité avait comme responsabilité d'évaluer la conformité et la qualité technique des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d’offres public 12-12217 – 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d’offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le

financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

DESCRIPTION

Les terminaux d'utilisateurs à acquérir dans le cadre du présent appel d'offres public doivent, obligatoirement, être compatibles avec le réseau de surface acquis à la phase 1 du projet SÉRAM auprès de la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.). Les spécifications techniques et fonctionnelles des TDU ont été détaillées dans le cahier des charges techniques qui fait partie intégrante des documents de l'appel d'offres public.

Le lot 9 contient les radios portatives des services centraux et accessoires ainsi que les coûts liés à la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, à la maintenance de 2e niveau et, lorsque requis, à la location de radios portatives d'appoint. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres public 12-12217, le lot 4 regroupait les radios portatives des arrondissements et des services centraux. En raison de l'accroissement des besoins des arrondissements, un appel d'offres 14-13812 a été lancé afin de prendre en charge spécifiquement les besoins des services centraux dans un lot identifié sous le numéro 9. Il est important de mentionner que la version initiale du lot 9 ne contenait pas la fonctionnalité OTAP (Over the air programming). Suite à une question posée par un fournisseur, l'addenda 3 a publié pour l'ajout de cette fonctionnalité et l'estimé du lot 9 a été révisé en conséquence.

Les résultats de l'appel d'offres public 14-13812 et la comparaison des prix sont :

<u>Soumissions conformes</u>	<u>Prix de base</u> (Avant taxes) (\$)	<u>Maintenance</u> <u>2ième niveau</u> (Avant taxes) (\$)	<u>Catalogue</u> (Avant taxes) (\$)	<u>Location</u> (Avant taxes) (\$)	<u>Total</u> (Avant taxes) (\$)	<u>Total</u> (Toutes taxes) (\$)
Motorola Solutions Canada inc.	952 333,51	126 650,94	648 379,50	540 000,00	2 267 363,95	2 606 901,70
140277 Canada ltée. (Metro Com Canada)	1 503 026,13	470 072,40	1 165 336,50	1 057 500,00	4 195 935,03	4 824 276,30
Dernière estimation réalisée (\$)	753 054,40	126 830,01	537 727,50	540 000,00	1 957 611,91	2 250 764,30
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)						3 715 589,00
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)						42,53%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)						2 217 374,61
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)						85,06%
Écart entre la plus basse et la dernière estimation (\$)						356 137,40
Écart entre la plus basse et la dernière estimation (%)						15,82%

L'estimation du lot 9 est basée sur les prix transmis par Motorola lors de l'appel d'offres

public 12-12217 qui a été lancé le 17 octobre 2012 et dont l'ouverture des soumissions a été faite le 28 janvier 2013. L'écart de 15,82% s'explique principalement par la chute du dollar canadien par rapport au dollar américain. Il est à noter que Motorola Canada s'approvisionne auprès de Motorola États-Unis.

PRÉCISIONS ADDITIONNELLES

Catalogue d'accessoires :

Il s'agit d'une évaluation sommaire pour des dépenses d'exploitation pouvant aller jusqu'à un montant de 648 379,50 \$ (avant taxes), et ce, pour toute la durée du contrat. Toute dépense requise à l'intérieur de ce catalogue doit se faire via le présent sommaire décisionnel (numéro de l'entente contractuelle SIMON qui sera créé suite à l'approbation du présent sommaire) à même le budget du service requérant.

Location de TDU :

Il s'agit d'une évaluation sommaire pour des dépenses opérationnelles (nécessitant la location de TDU d'appoint) pouvant aller jusqu'à un montant de 540 000,00\$ (avant taxes), et ce, pour chaque année de la durée du contrat. Plus précisément, ce montant est basé sur la location de 150 TDU. Toute dépense requise pour la location doit se faire via le présent sommaire décisionnel (numéro de l'entente contractuelle SIMON qui sera créé suite à l'approbation du présent sommaire) à même le budget du service requérant.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat de biens et services de plus de 2 M\$ pour lequel il existe un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 2 606 901,70 \$, taxes incluses. Il sera réparti comme suit :

Source de financement	PTI 2015-2017 Projet SÉRAM	BF du STI	BF Services centraux (au besoin)	BF Services centraux (au besoin)	
Description	<u>Prix de base</u> (Toutes taxes)	Maintenance 2ième niveau (Toutes taxes)	<u>Catalogue</u> (Toutes taxes)	<u>Location</u> (Toutes taxes)	Total (Toutes taxes)
Montants	1 094 945,45 \$	145 616,92 \$	745 474,33 \$	620 865,00 \$	2 606 901,70 \$

La dépense relative à la maintenance 2e niveau des TDU du lot 9 sera assumée par le budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information (STI) selon le tableau suivant :

Maintenance TDU (BF du STI)	
Année	Montant (Toutes taxes)
Année 2016 (Garantie)	- \$
Année 2017	14 901,42 \$
Année 2018	15 261,73 \$
Année 2019	15 544,83 \$
Année 2020	15 827,93 \$

Année 2021	16 188,24 \$
Année 2022	16 471,34 \$
Année 2023	16 831,65 \$
Année 2024	17 114,74 \$
Année 2025	17 475,04 \$
Total (Toutes taxes) :	145 616,92 \$

Tenant compte des taux de répartition par unité d'affaires, la dépense totale au PTI 2015-2017 de 1 094 945,45 \$ (taxes incluses) sera répartie selon le tableau en pièce jointe du présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus, les impacts seront importants et multiples :

- Les services centraux perdront une occasion unique d'harmoniser et de simplifier, sur une base volontaire, les communications vocales entre les services, et ce, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.
- L'absence d'interopérabilité dans les communications vocales ne permettra pas d'assurer un service amélioré et d'augmenter la sécurité des citoyens et du personnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que stipulé à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité (La Presse) ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Octroi du contrat par le CG : 30 Avril 2015
- Émission du bon de commande : Mai 2015
- Commande des TDU auprès de Motorola : Mai à décembre 2015
- Réception des TDU et programmation : Mai à décembre 2015
- Déploiement des TDU auprès des services centraux : Mai à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-12

Daniel TÊTU
Directeur du projet SÉRAM

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-03-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2015-03-19



Dossier # : 1156134001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69\$ - 6 soum.)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante (60) mois, à compter du 16 mai 2015 pour la fourniture sur demande de produits d'entretien
2. d'accorder à la firme Produits Sany Inc. plus bas soumissionnaire conforme le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **15-13951** et au tableau de prix reçus joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-01 15:40

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156134001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69\$ - 6 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations courantes, la Ville de Montréal utilise une quantité importante de produits d'entretien sanitaire, d'accessoires et de papiers hygiéniques. À l'aide des rapports de consommation, l'analyse de la situation actuelle nous a permis de constater qu'il y a une grande variété de produits pour les mêmes utilisations. D'où l'objectif de procéder à un regroupement afin de réduire la variété de produits, ce qui permettra de faciliter la consommation sur l'entente d'achat et de réaliser des économies d'échelle. De plus, l'analyse nous a permis de constater que les sacs de plastique sont également utilisés lors de l'entretien et que les soumissionnaires sont les mêmes, ce qui nous a poussé à ajouter ces produits à l'appel d'offres.

Reflétant ces préoccupations, l'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins de la Ville pour ces produits pour une période de cinq ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'adoption de la présente résolution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0129 - 27 mars 2014 - Autoriser la prolongation pour une période de 12 mois supplémentaires, des ententes-cadres conclues avec Produits Sany Inc. et Corporate Express Canada Inc. pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques.

CE12 0708 - 16 mai 2012 - Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 24 mois pour la fourniture sur demande de produits d'entretien sanitaire, accessoires et papiers hygiéniques. La firme Produits Sany Inc. pour les groupes 1 et 2 : produits d'entretien sanitaire et accessoires. La firme Corporate Express Canada Inc. pour le groupe 3: papiers hygiéniques.

CG08 0526 -28 octobre 2008 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Dist. P.R.I. Inc. pour la fourniture de produits et d'équipements d'entretien sanitaire, de serviettes de papier et de papiers hygiéniques.

CG07 0387-25 octobre 2007- Autoriser la prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire, de papiers hygiéniques et de sacs à ordures, conclue avec AVS Distribution, pour une période de douze mois, soit du 6 juin 2007 au 5 juin 2008.

CE05 0629-13 avril 2005- Octroyer un contrat à AVS Distribution pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire, de papiers hygiéniques et de sacs à ordures, pour une période de 24 mois - Autoriser une dépense approximative de 1 150 249\$.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise la conclusion d'une entente-cadre pour combler les besoins en produits d'entretien sanitaire, d'accessoires et de papiers hygiéniques pour une période de cinq ans avec deux options de prolongation d'une année chacune.

JUSTIFICATION

L'analyse des besoins des usagers municipaux a démontré que ceux-ci manifestaient un intérêt notable quant à l'utilisation de produits favorisant la protection de l'environnement et, à cet égard, le marché offre actuellement un éventail de produits intéressants. La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant un volume économique profitable.

Soumissions conformes	Total
Produit Sany Inc.	4 213 149,69 \$
Le Groupe Dissan Inc.	4 715 352,15 \$
Corporate Express	5 089 045,78 \$
Distribution Pri Inc.	6 397 625,92 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	5 465 356,94 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	5 103 793,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	21,14%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	2 184 476,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	51,85%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(1 252 207,25 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-22,91%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	502 202,46 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	11,92%

Ce contrat de biens d'une valeur de plus de 2 M\$ avec un écart de plus de 20% entre

l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire devra passer à la commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire, d'accessoires et de papiers hygiéniques. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Les arrondissements ainsi que les services corporatifs devront faire appel à cette entente. Elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 5 465 356.94 \$ (taxes incluses) sur 5 ans pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire, d'accessoires et de papiers hygiéniques. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des participants et les prix actuels de l'entente-cadre en vigueur.

L'écart entre l'estimation établie par le Service de l'approvisionnement et les offres reçues des produits sanitaires est de -22.91%.

Contrairement à la stratégie d'approvisionnement établie en 2011 qui consiste à octroyer le contrat par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme, la nouvelle stratégie, quant à elle, consiste à solliciter le marché pour un octroi en entier afin de faciliter la gestion contractuelle et favoriser la diminution des frais de livraison. Pour demeurer compétitif, ces entreprises offrent une gamme diversifiée de produits entre autres des produits à multi usages qui répondent aux besoins des utilisateurs à des prix compétitifs tout en assurant une marge bénéficiaire basée sur un volume de vente élevé. Ce qui permettra au regroupement de la Ville de Montréal de réaliser des économies importantes.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente conclue en 2011, on constate que les prix pour les produits d'entretien sanitaire, d'accessoires et de papiers hygiéniques, ont diminués en moyenne de 22.91 %. Cette diminution permet au regroupement de la Ville de Montréal de réaliser une économie potentielle de 1 252 207.25 \$ pour une période de 5 ans suite à la standardisation des articles en favorisant les produits à diluer au lieu des prêt-à-utiliser, en diminuant la variété des produits dans les papiers hygiéniques et en introduisant les sacs à ordures à l'offre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'analyse des besoins des usagers municipaux a démontré que ceux-ci manifestaient un intérêt notable quant à l'utilisation de produits favorisant la protection de l'environnement. Conséquemment, afin de bénéficier de l'évolution technologique survenue au cours des dernières années dans le secteur des produits d'entretien, les spécifications de l'appel d'offres visaient l'approvisionnement de produits écologiques qui respectent au minimum les exigences du programme ÉcoLogo et/ou Green Seal et qui sont habituellement composés d'ingrédients de la chimie douce. Ces produits sont biodégradables à 60 % en 21 jours.

Les produits d'entretien concentrés présentant un taux de dilution élevé ont été privilégiés dans l'élaboration de l'appel d'offres afin de réduire le nombre de contenants de plastique ainsi que la fréquence de réapprovisionnement requise.

Bien que la gamme de produits d'entretien favorisant la protection de l'environnement soit très large, il subsiste toutefois certaines applications pour lesquelles des produits chimiques

nettoyants traditionnels demeurent requis. Ces produits seront également accessibles.

Les papiers hygiéniques possèdent un contenu recyclé à 100 %. De plus, pour les produits auxquels ces certifications sont applicables, ils sont certifiés "Green Seal" et/ou "ÉcoLogo".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de l'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 15-13951

Titre : Fourniture de produits d'entretien et de produits de papier

Date de lancement : 26 janvier 2015

Date d'ouverture : 23 février 2015

Preneurs de cahier de charges: (19)

3M Canada Compagnie
C.E.S Ltée (Dissan)
Chemfil Canada Limited
Corporation Sherby Inc.
Distribution PRI
Diversy Canada Inc.
Lab-Eau-sol Environnement Inc.
Laboratoire Choisy Ltée
Larose & Fils Ltée
Le Groupe J.S.V. Inc.
Les emballages Carrousel
Prescott S.M.
Produit Chimiques Gilco Inc.
Produits Sany Inc.
Solutions Supérieures
Staples Advantage Canada (Corporate express)
V-TO inc.
Wood Wyant Inc.

Zep Ventes et Services

Soumissionnaires : (8)

Chemfil Canada Limited
C.E.S. Ltée (Dissan)
Distribution PRI Inc.
Lab-Eau-Sol Environnement Inc.
Produits Sany Inc.
Solutions Supérieures
Staples Avantage Canada (Corporate express)
Wood Wyant Inc.

Analyse des soumissions :

Tel que spécifié ci-haut dix-neuf (19) firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement (8) firmes ont déposé leurs offres. Les firmes Chemfil Canada Limited, Solutions Supérieures et Wood Wyant Inc. n'ont pas soumis de prix pour tous les articles alors ils sont déclarés non-conformes. La firme Lab Eau Sol Environnement Inc est également déclaré non-conforme car ses prix unitaires ne sont pas proportionnés, ils sont supérieur de + de 20% à la moyenne des prix unitaires présentés par tous les soumissionnaires. Les autres sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges

Remarque :

Montant de l'offre :

Produits Sany Inc.

3 664 405,04 \$ + TPS (5 %) 183 220,25 \$ + TVQ (9,975 %) 365 524,40 \$ = 4 213 149,69 \$

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

La différence entre le montant de la soumission de la firme Lab-Eau-Sol Environnement Inc. apparaissant au procès verbal d'ouverture des soumissions et celui apparaissant au sommaire s'explique par des erreurs de calcul qui ont été corrigées. deux soumissionnaires sont non conforme parce qu'ils n'ont pas soumis un prix sur tout les produits.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à Produits Sany Inc. pour une période n'excédant pas soixante (60) mois, le contrat au montant approximatif de **4 213 149,69 \$**, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien sanitaire et de papiers, le tout conformément à l'appel d'offres no 15-13951.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-31

El Mostafa RAKIBE
C/S app.strat.en biens

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-04-01



Dossier # : 1140206014

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Hypertec Systèmes Inc., pour la fourniture de trente et un (31) appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 ainsi que des équipements connexes et trois (3) ans d'entretien pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 147 166,85 \$, taxes incluses - Appel d'offre public # 14-13796 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire Hypertec Systèmes Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville trente et un (31) appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 et équipements connexes et trois (3) ans d'entretien pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 147 166,85\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 14-13796;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 147 166,85\$

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-29 17:02

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140206014

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Hypertec Systèmes Inc., pour la fourniture de trente et un (31) appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 ainsi que des équipements connexes et trois (3) ans d'entretien pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 147 166,85 \$, taxes incluses - Appel d'offre public # 14-13796 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise près de 700 postes de travail mobiles (PTM) de modèle CF-19 de marque Panasonic dans les véhicules de patrouille. Un projet de modernisation des PTM ainsi que de l'environnement technologique est prévu, ce projet vise un remplacement progressif de 2015 à 2017 des équipements considérés désuets.

L'appel d'offres public 14-13796 a été annoncé le 3 septembre 2014 dans le quotidien La Presse et dans le système électronique SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 22 septembre 2014. Il y a donc eu un délai de 20 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre vingt (180) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions.

Suite à la parution de l'appel d'offres, un seul soumissionnaire a donné une réponse conforme. L'analyse de l'approvisionnement quant aux firmes qui n'ont pas déposé leur soumission a pris un certain temps. Le processus d'enquête au SPVM pour la vérification des gestionnaires de l'entreprise a pris un certain temps à être complété : les gestionnaires d'Hypertec ont pris plus de temps à bien comprendre la nature des questions afin de bien compléter les formulaires et le délai d'enquête a, aussi, été un facteur déterminant. Dès nous avons reçu l'autorisation des résultats de l'analyse des soumissions par l'Approvisionnement, nous avons entamé, immédiatement, le processus d'enquête des gestionnaires d'Hypertec selon les exigences du SPVM.

L'objet du présent dossier est d'accorder un contrat à Hypertec Systèmes Inc., pour la fourniture de trente et un (31) appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 ainsi que des équipements connexes et trois (3) ans d'entretien pour le SPVM, pour une somme maximale de 147 166,85 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

L'acquisition des trente et un (31) appareils vise à combler un manque d'équipements pour les années 2015 à 2017 dû aux bris qui ne seront pas couverts par les contrats de service actuels.

JUSTIFICATION

Suite à une analyse, le SPVM a pris la décision d'acquérir ces appareils afin de se protéger des situations suivantes :

- La prolongation de la durée de vie des équipements utilisés actuellement par le SPVM requiert l'acquisition d'appareils supplémentaires afin de maintenir le bon fonctionnement des opérations policières. Le pourcentage de PTM en réserve est de 2% et c'est nettement insuffisant pour supporter les bris d'appareils ;
- L'évaluation de nouveaux modèles est très longue (8 à 11 mois) et aurait un impact important sur les opérations policières engendrant des problématiques comme : certaines voitures de patrouille n'auraient pas de PTM ni accès au système de répartition; le service offert à la population serait affecté et la sécurité des policiers serait potentiellement en jeu. L'image de la Ville en serait affectée ;
- La configuration de ces PTM utilise l'environnement Windows XP qui n'est pas supporté par le fournisseur Microsoft ;
- Les systèmes informatiques et les composantes techniques des PTM sont spécifiques aux anciens modèles et à l'environnement Windows XP ;
- L'utilisation des PTM requiert une station d'arrimage fixe dans les véhicules ; étant donné la mobilité des appareils, ces stations d'arrimage ne peuvent pas être remplacées pour recevoir un nouveau modèle d'équipement PTM ;
- La formation des nouveaux policiers est spécifique au modèle d'équipement CF-19.

L'appel d'offres public 14-13796 a été lancé le 3 septembre 2014 et date d'ouverture est le 22 septembre 2014. Il y a eu 6 preneurs du cahier de charges et un seul soumissionnaire.

Le contrat mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Hypertec Systèmes Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme Hypertec Systèmes Inc. inc. étant une compagnie auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à Hypertec Systèmes Inc., pour la fourniture de trente et un (31) appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 ainsi que des équipements connexes et trois (3) ans d'entretien pour le SPVM, pour une somme maximale de 147 166,85 \$, taxes incluses - Appel d'offre public # 14-13796 - 1 soumissionnaire.
Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En cas de refus d'accorder le contrat d'acquisition des trente et un (31) appareils, le service offert à la population montréalaise serait affecté et la sécurité des policiers serait potentiellement en jeu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : avril 2015
- Période d'implantation : 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert R LANDRY
Contremaître radiocommunication et
sonorisation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-27

Christian BOISVERT
C/d ressources informationnelles spvm

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-03-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-03-26



Dossier # : 1156459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Sintra inc (région Montérégie-Rive Sud)" pour la "Réfection des rues Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle" Dépense totale de 3 727 448,25 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 3 618 881,80 \$ + incidences: 108 566,45 \$) - Appel d'offres public # S15-002 - 10 soumissionnaires.

Il est recommandé

Au conseil municipal :

- 1- D'autoriser une dépense de 3 186 349,62 \$, contingences, incidences et taxes incluses, représentant 85,48 % du coût total du contrat pour des travaux de réfection des rues Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (S15-002);
- 2- D'accorder à la compagnie "Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 3 618 881,80 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-002;
- 3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-20 13:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Sintra inc (région Montérégie-Rive Sud)" pour la "Réfection des rues Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle" Dépense totale de 3 727 448,25 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 3 618 881,80 \$ + incidences: 108 566,45 \$) - Appel d'offres public # S15-002 - 10 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures des rues Godin et Riverview entre le boulevard LaSalle et la rue Bannantyne ont fait l'objet d'analyses par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau et par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont confirmé les différentes problématiques suivantes :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur. ;
- Dans le cadre du plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de Verdun, l'ajout d'un réseau d'égout pluvial a été proposé afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats) dans le but de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé dans ce projet de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux;
- L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre est insuffisante pour le secteur desservi et qu'elle doit être remplacée par une conduite de plus gros diamètre, soit 200 mm. D'autre part, la conduite d'aqueduc secondaire existante date de 1925. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite de cet âge la fragiliserait et causerait des fuites après les travaux ;
- L'égout unitaire existant de la rue Riverview construit en 1925 présente des défauts significatifs à plusieurs endroits. Selon les notes de calcul de la DGSRE, division Plan directeur, le diamètre s'avère aussi insuffisant à certains endroits pour le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits;

- Les trottoirs seront remplacés, puisqu'actuellement ils sont considérés comme en mauvais état (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.)

- Les branchements de service d'aqueduc et d'égout seront aussi remplacés pour s'assurer d'éliminer tous les services en plomb et éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée;

- Un manque en plantation d'arbres est constaté sur ce tronçon, un aménagement paysager plus approprié est requis par la création d'îlots verts et la plantation d'arbres. Une avancée de trottoir est aussi proposée à l'intersection des rues Riverview et de Verdun. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction complète de ce tronçon du boulevard LaSalle à la rue Bannantyne et d'y effectuer les travaux et aménagement requis.

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date de lancement de l'appel d'offres : Le mercredi 4 février 2015

Date de réception des soumissions : Le mercredi 25 février 2015

Médias dans lesquels l'appel d'offres

public a été publié : SEAO et Journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires

pour préparer et déposer leurs soumissions : 22 jours de calendrier (16 jours ouvrables)

Émission d'addenda: Un (1) addenda a été émis

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD

Chargée de projet

IDENTIFICATION

Dossier # :1156459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Sintra inc (région Montérégie-Rive Sud)" pour la "Réfection des rues Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle" Dépense totale de 3 727 448,25 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 3 618 881,80 \$ + incidences: 108 566,45 \$) - Appel d'offres public # S15-002 - 10 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures des rues Godin et Riverview entre le boulevard LaSalle et la rue Bannantyne ont fait l'objet d'analyses par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau et par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont confirmé les différentes problématiques suivantes :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur. ;
- Dans la cadre du plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de Verdun, l'ajout d'un réseau d'égout pluvial a été proposé afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats) dans le but de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé dans ce projet de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux;
- L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre est insuffisante pour le secteur desservi et qu'elle doit être remplacée par une conduite de plus gros diamètre, soit 200 mm. D'autre part, la conduite d'aqueduc secondaire existante date de 1925. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite de cet âge la fragiliserait et causerait des fuites après les travaux ;
- L'égout unitaire existant de la rue Riverview construit en 1925 présente des défauts significatifs à plusieurs endroits. Selon les notes de calcul de la DGSRE, division Plan directeur, le diamètre s'avère aussi insuffisant à certains endroits pour le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits;

- Les trottoirs seront remplacés, puisqu'actuellement ils sont considérés comme en mauvais état (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.)
- Les branchements de service d'aqueduc et d'égout seront aussi remplacés pour s'assurer d'éliminer tous les services en plomb et éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée;
- Un manque en plantation d'arbres est constaté sur ce tronçon, un aménagement paysager plus approprié est requis par la création d'îlots verts et la plantation d'arbres. Une avancée de trottoir est aussi proposée à l'intersection des rues Riverview et de Verdun. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction complète de ce tronçon du boulevard LaSalle à la rue Bannantyne et d'y effectuer les travaux et aménagement requis.

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date de lancement de l'appel d'offres : Le mercredi 4 février 2015

Date de réception des soumissions : Le mercredi 25 février 2015

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO et Journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires

pour préparer et déposer leurs soumissions : 22 jours de calendrier (16 jours ouvrables)

Émission d'addenda: Un (1) addenda a été émis

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure en lien avec le présent dossier.

DESCRIPTION

Accorder un contrat à "Sintra inc. (Région Montérégie-Rive Sud)" (fournisseur # 115583) pour la réfection des rues Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle au prix total de 3 727 448,25 \$, contingences, incidences et taxes incluses. - Appel d'offres public # S15-002 (dix (10) soumissionnaires). Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10% du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans.

Les travaux incluent notamment :

Rue Godin

- Le remplacement de 3900 m² de chaussée souple ;
- La construction de 1025 m² de trottoirs ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 150 mm pour un diamètre de 200 mm sur environ 360 m ;
- La construction de 2 chambres de vannes ;
- La construction de 2 bornes d'incendie ;
- La construction d'un égout pluvial
 - 375 mm de diamètre sur ± 105 m ;
 - 450 mm de diamètre sur ± 102 m ;
 - 525 mm de diamètre sur ± 93 m ;

- 900 mm de diamètre sur ± 22 m.
- La reconstruction de 10 puisards et de 4 regards ;
- Le remplacement d'environ 50 services d'aqueduc et d'égout combiné ;
- Le démantèlement du réseau d'éclairage existant et la construction d'un nouveau réseau (9 lampadaires) ;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Rue Riverview

- remplacement de 3900 m² de chaussée souple ;
- La construction de 1178 m² de trottoirs ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 150 mm pour un diamètre de 200 mm sur environ 426 m ;
- La construction de 3 chambres de vannes ;
- La construction de 2 bornes d'incendie ;
- La construction d'un égout pluvial
 - 525 mm de diamètre sur ± 150 m ;
 - 600 mm de diamètre sur ± 265 m.
- La reconstruction de l'égout combiné existant de 375 mm pour un diamètre de 450 mm sur ± 374 m ;
- La construction de 16 puisards et de 8 regards ;
- Le remplacement d'environ 62 services d'aqueduc et d'égout combiné ;
- Le démantèlement du réseau d'éclairage existant et la construction d'un nouveau réseau (10 lampadaires) ;
- La construction d'autres ouvrages.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC S15-002:

Réfection des rues Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle.

Date de l'appel d'offres : 4 février 2015

Date d'ouverture : 25 février 2015 à 10 h 30

Analyse des soumissions

Mis à part ceux qui ont requis l'anonymat, seize (16) compagnies se sont procurées les documents. Dix (10) entrepreneurs (62,5 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions conformes.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 482-2013 du 15 mai 2013 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Sintra inc. (Région Montérégie-Rive Sud)", détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 26 juillet 2013.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingence (taxes incluses)	Total (taxes incluses)

Sintra inc (Région Montérégie-Rive-Sud)	3 289 892,55 \$	328 989,25 \$	3 618 881,80 \$
Catalogna et frères Ltée	3 302 105,13 \$	330 210,51 \$	3 632 315,65 \$
Les entreprises Michaudville inc.	3 363 532,10 \$	336 353,21 \$	3 669 885,31 \$
Les pavages Chenail inc	3 425 549,69 \$	342 554,67 \$	3 768 101,35 \$
Les pavages d'Amour	3 428 554,50 \$	342 855,45 \$	3 771 409,95 \$
Duroking Construction/9200-2088 Québec inc	3 655 501,35 \$	365 550,14 \$	4 021 051,49 \$
Les excavations Gilbert Théorêt inc.	3 793 838,12 \$	379 383,81 \$	4 173 221,94 \$
Construction Bau-Val inc.	3 946 994,61 \$	394 699,46 \$	4 341 694,07 \$
Excavation Loiselle inc.	4 390 954,36 \$	439 095,44 \$	4 830 049,79 \$
Construction DJL inc.	4 602 374,27 \$	460 237,43 \$	5 062 611,70 \$
Dernière estimation réalisée	3 662 961,36 \$	366 296,14 \$	4 029 257,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			4 091 922,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			13,07 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 443 729,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			39,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(410 375,70 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(10,18 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			13 433,85 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			(0,37 %)

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 19 février 2015, par madame Maude Robillard, ing. de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 4 029 257,50 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014.

Cette année à la même date, nous avons lancé deux appels d'offres pour la reconstruction de rues à l'arrondissement «S15/001 et S15/002». Afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs, nous avons volontairement fixé des dates d'ouverture décalées d'une journée (24 février 2015 pour l'appel-d'offre S15/001 et 25 février 2015 pour l'appel-

d'offre S15/002, objet du présent GDD), ce qui semble positif puisque nous avons reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas à l'arrondissement et avons eu des prix plus bas que l'estimation.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mazen Albouchi, ing. et Maude Robillard, ing., employés de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Des erreurs de calcul dans les taxes ont été décelées dans certaines soumissions, les montants corrigés des soumissions, taxes incluses, sont respectivement :

- Sintra inc. est de 3 618 881,80 \$ au lieu de 3 618 885,59 \$;
- Les entreprises Michaudville inc. est de 3 699 885,31 \$ au lieu de 3 699 000,00 \$;
- Excavation Loisselle inc. est de 4 830 049,79 \$ au lieu de 4 855 344,29 \$.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 1 443 729,90 \$ (39,89%), avec une moyenne se situant à 4 091 922,30 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 10,18 % (410 375,70 \$ en moins) à l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de réfection des rues sont de 3 618 881,80 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 108 566,45 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3%) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemple déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz etc.). Les coûts totaux pour les travaux sont de 3 727 448,25 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 3 403 657,08 \$.

Les travaux seront assumés par le SIVT, la DGSRE et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par le SIVT est de 1 335 958,56 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, pavage et marquage), soit 828 893,71 \$ pour les travaux de la rue Godin (612 533,84 \$ chaussée et marquage + 216 359,87 \$ trottoirs) et 507 064,85 \$ pour les travaux de chaussée de la rue Riverview.
- Le montant alloué par la DGSRE est de 1 850 391,05 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout, incluant le remplacement des services (aqueduc et égout combiné) et les travaux y référant tel que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton vis-à-vis des emplacements de ces services. Le montant prévu pour la rue Godin s'élève à 840 899,10 \$ (482 133,71 \$ pour l'aqueduc, 358 765,39 \$ pour l'égout pluvial et les branchements de service d'égout combiné). Le montant prévu pour la rue Riverview s'élève 1 009 491,95 \$ (457 106,52 \$ pour l'aqueduc, 207 532,93 \$ pour l'égout pluvial et 344 852,50 \$ pour l'égout combiné).
- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun est de 541 098,63 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour la reconstruction de bordures, de trottoirs, incluant des avancées en saillis, l'aménagement paysager et la plantation d'arbres des deux rues.

Les tableaux récapitulatifs suivants représentent la répartition des coûts entre les partenaires :

Rue Godin

1 - Rue Godin - Partie SMT

	Chaussée	Trottoir	Marquage
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	469 984,49 \$	166 089,96 \$	- \$
MARQUAGE	- \$	- \$	230,82 \$
Sommes	469 984,49 \$	166 089,96 \$	230,82 \$
Contingences (10 %)	46 998,45 \$	16 609,00 \$	23,08 \$
Sous-total	516 982,93 \$	182 698,96 \$	253,90 \$
Frais incidents (3%)	15 509,49 \$	5 480,97 \$	7,62 \$
S/total contingences & incidents	532 492,42 \$	188 179,93 \$	261,52 \$
T.P.S. (5 %)	26 624,62 \$	9 409,00 \$	13,08 \$
T.V.Q. (9,975 %)	53 116,12 \$	18 770,95 \$	26,09 \$
Total	612 233,16 \$	216 359,87 \$	300,68 \$
TOTAL (net de ristourne)	559 050,48 \$	197 565,40 \$	274,56 \$

2 - Rue Godin - Partie DGSRE

	Aqueduc	Égout
ÉGOUT PLUVIAL	- \$	217 565,87 \$
ÉGOUT COMBINÉ	- \$	57 842,55 \$
AQUEDUC	370 112,86 \$	- \$
Sommes	370 112,86 \$	275 408,42 \$
Contingences (10 %)	37 011,29 \$	27 540,84 \$
Sous-total	407 124,14 \$	302 949,26 \$
Frais incidents (3%)	12 213,72 \$	9 088,48 \$
S/total contingences & incidents	419 337,87 \$	312 037,74 \$
T.P.S. (5 %)	20 966,89 \$	15 601,89 \$
T.V.Q. (9,975 %)	41 828,95 \$	31 125,76 \$
Total	482 133,71 \$	358 765,39 \$
TOTAL (net de ristourne)	440 252,34 \$	327 600,62 \$

3 - Rue Godin - Partie Verdun

	Chaussée	Électricité	Aménagement paysager
CHAUSSÉES ET TROTTOIRS	21 939,97 \$	- \$	
ÉLECTRICITÉ	- \$	57 059,36 \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	27 566,35 \$
Sommes	21 939,97 \$	57 059,36 \$	27 566,35 \$
Contingences (10 %)	2 194,00 \$	5 705,94 \$	2 756,64 \$
Sous-total	24 133,96 \$	62 765,30 \$	30 322,99 \$
Frais incidents (3%)	724,02 \$	1 882,96 \$	909,69 \$
S/total contingences & incidents	24 857,98 \$	64 648,25 \$	31 232,67 \$
T.P.S. (5 %)	1 242,90 \$	3 232,41 \$	1 561,63 \$
T.V.Q. (9,975 %)	2 479,58 \$	6 448,66 \$	3 115,46 \$
Total	28 580,47 \$	74 329,33 \$	35 909,77 \$
TOTAL (net de ristourne)	26 097,77 \$	67 872,59 \$	32 790,40 \$

Rue Riverview

1 - Rue Riverview - Partie SMT

	Chaussée	Marquage
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	388 568,58 \$	- \$
MARQUAGE	- \$	682,82 \$
Sommes	388 568,58 \$	682,82 \$
Contingences (10 %)	38 856,86 \$	68,28 \$
Sous-total	427 425,44 \$	751,10 \$
Frais incidents (3%)	12 822,76 \$	22,53 \$
S/total contingences & incidents	440 248,20 \$	773,64 \$
T.P.S. (5 %)	22 012,41 \$	38,68 \$
T.V.Q. (9,975 %)	43 914,76 \$	77,17 \$
Total	506 175,37 \$	889,49 \$
TOTAL (net de ristourne)	462 205,58 \$	812,22 \$

2 - Rue Riverview - Partie DG SRE

	Aqueduc	Égout pluvial	Égout Combine
ÉGOUT PLUVIAL	- \$	159 313,91 \$	- \$
ÉGOUT COMBINÉ	- \$	- \$	264 728,10 \$
AQUEDUC	350 900,58 \$	- \$	- \$
Sommes	350 900,58 \$	159 313,91 \$	264 728,10 \$
Contingences (10 %)	35 090,06 \$	15 931,39 \$	26 472,81 \$
Sous-total	385 990,64 \$	175 245,30 \$	291 200,91 \$
Frais incidents (3%)	11 579,72 \$	5 257,38 \$	8 738,03 \$
S/total contingences & incidents	397 570,36 \$	180 502,66 \$	299 936,94 \$
T.P.S. (5 %)	19 878,52 \$	9 025,13 \$	14 996,85 \$
T.V.Q. (9,975 %)	39 657,64 \$	18 005,14 \$	29 918,71 \$
Total	457 106,52 \$	207 532,93 \$	344 852,50 \$
TOTAL (net de ristourne)	417 399,18 \$	189 505,23 \$	314 896,29 \$

3 - Rue Riverview - Partie Verdun

	Chaussée	Électricité	Aménagement paysager
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	213 875,52 \$	- \$	- \$
ÉLECTRICITÉ	- \$	54 632,12 \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	40 304,31 \$
Sommes	213 875,52 \$	54 632,12 \$	40 304,31 \$
Contingences (10 %)	21 387,55 \$	5 463,21 \$	4 030,43 \$
Sous-total	235 263,07 \$	60 095,33 \$	44 334,74 \$
Frais incidents (3%)	7 057,89 \$	1 802,86 \$	1 330,04 \$
S/total contingences & incidents	242 320,97 \$	61 898,19 \$	45 664,78 \$
T.P.S. (5 %)	12 116,05 \$	3 094,91 \$	2 283,24 \$
T.V.Q. (9,975 %)	24 171,52 \$	6 174,34 \$	4 555,06 \$
Total	278 608,53 \$	71 167,45 \$	52 503,08 \$
TOTAL (net de ristourne)	254 406,72 \$	64 985,36 \$	47 942,31 \$

BUDGET

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout;
- Installer un nouveau réseau d'éclairage.
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'égout pluvial, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

Les rues seront fait en alternance afin de réduire l'impact sur les usagers de la route, ceux-ci seront dirigés vers les rues parallèles (rues Brault et Allard).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : **22 avril 2015 (Conseil municipal)**

- Début des travaux: **vers le 1 juin 2015**
- Fin des travaux: **vers le 16 septembre 2015**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été déposé sur le site du SEAO le 4 février 2015.

Dix (10) soumissionnaires ont déposé une soumission : Duroking Construction/9200-2088 Québec inc, Les pavages d'Amour, Les entreprises Michaudville inc., Catalogna et frères Itée, Sintra inc (Région Montérégie-Rive-Sud), Les pavages Chenail inc, Les excavations Gilbert Théorêt inc., Construction Bau-Val inc., Excavation Loiselle inc. et Construction DJL inc.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le numéro d'entreprise 8006-9552-07, la validation de l'attestation de Revenu Québec et la validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics ont été faites.

La validation de l'attestation de Revenu Québec datée du 23 janvier 2015 à 9h 35 min 45 sec a été faite.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 3 mars 2015.

Parmi les documents de soumission, on retrouve la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle

- Politique d'approvisionnement
- Encadrements administratifs « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » (C-OG-DG-D-12-010)
- Encadrements administratifs « Confidentialité des estimations des contrats » (C-OG-DG-D-12-005)

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit:

Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)
7, rang Saint-Régis Sud
Saint-Isidore, Québec, J0L 2A0

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Jean L ROY
Chef de division

Le : 2015-03-05



Dossier # : 1156459007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 24 439,50 \$, taxes incluses dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc. (CM04 0600) pour les travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle, majorant ainsi le montant de 1 841 771,91 \$ à 1 866 211,41 \$

Il est recommandé :

Au conseil municipal

D'approuver la dépense additionnelle de 24 439,50 \$ (taxes incluses) pour des travaux électrique pour le remplacement du raccordement électrique des Serres Municipales dans le cadre du contrat accordé à la compagnie "Les Pavages Chenail inc" pour la "Reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée)" majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 841 771,91 \$ à 1 866 211,41 \$, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-09 15:59

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156459007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 24 439,50 \$, taxes incluses dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc. (CM04 0600) pour les travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle, majorant ainsi le montant de 1 841 771,91 \$ à 1 866 211,41 \$

CONTENU

CONTEXTE

Par résolution du conseil municipal CM14-0600 du 16 juin 2014, il a été résolu d'octroyer le contrat de Reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée)" pour une dépense totale de 1 841 771,91 \$ (contrat: 1 788 128,07 \$ + incidences: 53 643,84 \$) - Appel d'offres public # S14-002.

Le contrat incluait notamment les travaux suivants :

- Le remplacement de 7 000 m² de chaussée souple;
- La construction de 1 800 m² de trottoirs et d'îlots;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 250 mm de diamètre par une nouvelle conduite de même diamètre sur environ 365 m;
- La construction de 2 chambres de vannes ;
- Le remplacement d'une borne d'incendie;
- La construction d'un égout pluvial sur 293 m,
- 75 m de conduite 450 mm de diamètre ;
- 118 m de conduite 525 mm de diamètre ;
- 100 m de conduite 600 mm de diamètre.
- L'enlèvement des raccordements des puisards existants à l'égout unitaire de 380 mm;
- La construction de 14 puisards;
- Le remplacement des services d'aqueduc;
- Le démantèlement du réseau d'éclairage existant et la construction d'un nouveau réseau (8 lampadaires);
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Les travaux sur le boulevard ont été finalisés à la fin décembre 2014.

Lors des travaux, l'entrepreneur a été dans l'obligation de déterrer le branchement électrique des Serres Municipales, puisqu'il était situé dans l'une des excavations

requis au travaux. Il a alors été constaté que ce branchement était désuet et non-conforme pour au moins 3 aspects :

1. le filage utilisé ne respectait plus les normes en vigueur. Celui-ci avait également été altéré par le soleil (pour la partie aérienne situé hors rue) et qu'en cas d'intervention il pouvait présenter des risques pour la sécurité.
2. l'enrobage de béton et les conduits d'insertion étaient dégradés et il était impossible d'insérer du nouveau filage à même ces conduits.
3. les nombreuses interventions effectuées dans le terrain du parc voisin (entre le bâtiment et la bordure de la rue) ont occasionnés des dommages aux conduits. Il a également été constaté que lors des réparations effectués par le passé, divers matériaux et diamètres ont été utilisés pour les réparations (conduits en PVC, conduits en carton) et des raccordements entre les divers matériaux/diamètres n'était pas réalisés selon les règles de l'art.

Par conséquent, afin d'éviter une problématique de maîtrise d'oeuvre sur le chantier, un arrêt de travaux (afin de permettre qu'un autre entrepreneur puisse effectuer les travaux) ou une intervention après les travaux, il a été demandé à l'entrepreneur Les Pavages Chenail d'effectuer les interventions suivantes:

- La modification du raccordement électrique au poteau d'Hydro-Québec ;
- L'ajout d'un massif en béton qui traverse le boulevard ;
- Le prolongement de deux (2) conduits qui traverse le terrain (du massif au bâtiment) ;
- Le mandrinage des conduits ;
- Le filage du bâtiment au poteau ;
- Le raccordement du bâtiment au poteau ;
- La location d'une génératrice pour l'alimentation électrique des serres ;
- La remise en état des lieux.

Ces travaux n'ont pas de lien avec les travaux d'aqueduc ou d'égout. Par conséquent, ces travaux doivent être payés uniquement par l'arrondissement.

Les travaux de reconstruction sont financés majoritairement par la Ville centre (97,49%). La participation de l'arrondissement se limite aux coûts pour l'aménagement paysager, ce qui représente 2,51% du budget du projet.

Les montants des contingences sont fixés à 10% des montants prévus; le montant des contingences actuel relevant de l'arrondissement est donc relativement faible, soit 3 541,93 \$ et ne pourra suffire pour financer cet ajout.

Le présent dossier vise donc l'augmentation du contrat pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Chargée de projet

IDENTIFICATION

Dossier # :1156459007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Augmenter le contrat de "Les Pavages Chenail inc." pour les travaux de "Reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée) " d'un montant de 24 439,50 \$ (taxes incluses). La dépense totale passe de 1 841 771,91 \$ à 1 866 211,41 \$ (contrat initial: 1 788 128,07 \$, augmentation: 24 439,50 \$ + incidences: 53 643,84 \$) - Appel d'offres public # S14-002

CONTENU

CONTEXTE

Par résolution du conseil municipal CM14-0600 du 16 juin 2014, il a été résolu d'octroyer le contrat de Reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée)" pour une dépense totale de 1 841 771,91 \$ (contrat: 1 788 128,07 \$ + incidences: 53 643,84 \$) - Appel d'offres public # S14-002. Le contrat incluait notamment les travaux suivants :

- Le remplacement de 7 000 m² de chaussée souple;
- La construction de 1 800 m² de trottoirs et d'îlots;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 250 mm de diamètre par une nouvelle conduite de même diamètre sur environ 365 m;
- La construction de 2 chambres de vannes ;
- Le remplacement d'une borne d'incendie;
- La construction d'un égout pluvial sur 293 m,
- 75 m de conduite 450 mm de diamètre ;
- 118 m de conduite 525 mm de diamètre ;
- 100 m de conduite 600 mm de diamètre.
- L'enlèvement des raccordements des puisards existants à l'égout unitaire de 380 mm;
- La construction de 14 puisards;
- Le remplacement des services d'aqueduc;
- Le démantèlement du réseau d'éclairage existant et la construction d'un nouveau réseau (8 lampadaires);
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Les travaux sur le boulevard ont été finalisés à la fin décembre 2014.

Lors des travaux, l'entrepreneur a été dans l'obligation de déterrer le branchement électrique des Serres Municipales, puisqu'il était situé dans l'une des excavations requises

au travaux. Il a alors été constaté que ce branchement était désuet et non-conforme pour au moins 3 aspects :

1. le filage utilisé ne respectait plus les normes en vigueur. Celui-ci avait également été altéré par le soleil (pour la partie aérienne situé hors rue) et qu'en cas d'intervention il pouvait présenter des risques pour la sécurité.
2. l'enrobage de béton et les conduits d'insertion étaient dégradés et il était impossible d'insérer du nouveau filage à même ces conduits.
3. les nombreuses interventions effectuées dans le terrain du parc voisin (entre le bâtiment et la bordure de la rue) ont occasionnés des dommages aux conduits. Il a également été constaté que lors des réparations effectués par le passé, divers matériaux et diamètres ont été utilisés pour les réparations (conduits en PVC, conduits en carton) et des raccordements entre les divers matériaux/diamètres n'était pas réalisés selon les règles de l'art.

Par conséquent, afin d'éviter une problématique de maîtrise d'oeuvre sur le chantier, un arrêt de travaux (afin de permettre qu'un autre entrepreneur puisse effectuer les travaux) ou une intervention après les travaux, il a été demandé à l'entrepreneur Les Pavages Chenail d'effectuer les interventions suivantes:

- La modification du raccordement électrique au poteau d'Hydro-Québec ;
- L'ajout d'un massif en béton qui traverse le boulevard ;
- Le prolongement de deux (2) conduits qui traverse le terrain (du massif au bâtiment) ;
- Le mandrinage des conduits ;
- Le filage du bâtiment au poteau ;
- Le raccordement du bâtiment au poteau ;
- La location d'une génératrice pour l'alimentation électrique des serres ;
- La remise en état des lieux.

Ces travaux n'ont pas de lien avec les travaux d'aqueduc ou d'égout. Par conséquent, ces travaux doivent être payés uniquement par l'arrondissement.

Les travaux de reconstruction sont financés majoritairement par la Ville centre (97,49%). La participation de l'arrondissement se limite aux coûts pour l'aménagement paysager, ce qui représente 2,51% du budget du projet.

Les montants des contingences sont fixés à 10% des montants prévus; le montant des contingences actuel relevant de l'arrondissement est donc relativement faible, soit 3 541,93 \$ et ne pourra suffire pour financer cet ajout.

Le présent dossier vise donc l'augmentation du contrat pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 210169 – 6 mai 2014: Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée) - Dépense totale de 1 841 771,91 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 1 788 128,07 \$ + incidences: 53 643,84 \$) - Appel d'offres public S14-002 (7 soumissionnaires). (1146459004)

CE14 0822 - 28 mai 2014 : Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée) - Dépense totale de 1 841 771,91 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 1 788 128,07 \$ + incidences: 53 643,84 \$) - Appel d'offres public S14-002 (7 soumissionnaires).

CM14 0600 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 841 771,91 \$ - Appel d'offres public S14-002 (7 soum.)

DESCRIPTION

Il est donc recommandé d'augmenter de 24 439,50 \$ (taxes incluses) le contrat S14/002 pour la "du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée)", à la compagnie "Les Pavages Chenail inc" (fournisseur # 115290) pour couvrir les coûts relatifs au remplacement du raccordement électrique des Serres Municipales qui était non prévus initialement dans le contrat majorant ainsi la dépense totale de 1 841 771,91 \$ à 1 866 211,41 \$, taxes incluses (contrat initial: 1 788 128,07 \$, augmentation: 24 439,50 \$ + incidences: 53 643,84 \$).

L'augmentation du contrat, d'un montant de 24 439,50 \$ (taxes incluses) servira à couvrir les coûts relatives au remplacement du raccordement électrique des Serres Municipales non prévus initialement dans le contrat.

JUSTIFICATION

Le remplacement du raccordement électrique des Serres Municipales après l'octroi de contrat ne pouvait être réalisé sans l'augmentation de contrat.

Tout les coût reliés au travaux comprend :

1. La modification du raccordement électrique au poteau d'Hydro-Québec ;
2. L'ajout d'un massif en béton qui traverse le boulevard ;
3. Le prolongement de deux (2) conduits qui traverse le terrain (du massif au bâtiment) ;
4. Le mandrinage des conduits ;
5. Le filage du bâtiment au poteau ;
6. Le raccordement du bâtiment au poteau ;
7. La location d'une génératrice pour l'alimentation électrique des serres ;
8. La remise en état des lieux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation du contrat majore la dépense totale de 1 841 771,91 \$ à 1 866 211,41 \$, incluant les contingences, les taxes et les frais incidents de 53 643,84 \$. Le montant accordé à l'entrepreneur avec la résolution **CA14 210169** est de 1 788 128,07 \$ (contingences, taxes **excluant** les frais incidents). Les travaux ont été assumés par le SIVT, la DGSRE et l'arrondissement de Verdun. L'augmentation au contrat, d'un montant de 24 439,50 \$ (taxes incluses) servira à couvrir les coûts relatifs au remplacement du raccordement électrique des Serres Municipales non prévus initialement dans le contrat et sera assumée à 100 % par l'arrondissement. La dépense totale passe à 1 866 211,41 \$ (contrat initial: 1 788 128,07 \$, augmentation: 24 439,50 \$ + incidences: 53 643,84 \$). Le budget est prévu au PTI 2015-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002)

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Chantale MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2015-03-11



Dossier # : 1154822017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT Inc., pour la reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de travaux d'éclairage et modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Guy, de la rue Ste Catherine à la rue Sherbrooke. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 5 824 013,33 \$ (contrat: 5 054 013,33 \$ + incidences: 770 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304801 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 824 013,33 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, travaux d'éclairage et sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Guy, de la rue Ste Catherine à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au Groupe TNT Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 054 013,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304801 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 95,76 % par l'agglomération pour un montant de 5 576 954,48 \$ taxes incluses.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-09 13:37

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT Inc., pour la reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de travaux d'éclairage et modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Guy, de la rue Ste Catherine à la rue Sherbrooke. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 5 824 013,33 \$ (contrat: 5 054 013,33 \$ + incidences: 770 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304801 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les travaux localisés dans l'arrondissement de Ville-Marie, tels que démontrés dans le plan en annexe, s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, de l'inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire en brique (installée en 1885) et les conduites d'eau secondaire (installées en 1891 et 1898) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. En effet, la technique de réhabilitation n'a pas été retenue.

De plus, la Direction des Transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier et le réseau d'éclairage, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de

l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des transports ainsi que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

L'appel d'offres a été publié du 16 février au 11 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda fut publié le 6 mars 2015 dans le cadre de cet appel d'offres, afin de préciser une classe équivalente pour le prix de référence du bitume.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 358 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 600 mm à 1050 mm et de 771 mètres de conduite d'eau secondaire de 100 mm à 300 mm de diamètre, ainsi que la reconstruction complète de la chaussée, la reconstruction des trottoirs là ou requis, le remplacement de l'éclairage et des modifications au réseau de la CSEM, dans la rue Guy de la rue Ste-Catherine à la rue Sherbrooke. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 575 988,30 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 12,9% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux de reconstruction d'égout unitaire et de conduites d'eau où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents à la complexité du projet (sous-projets 1451200111 et 1451200140).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'aqueduc, d'horticulture et d'arboriculture ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 304801 s'est déroulé du 16 février au 11 mars 2015. Sur trente (30) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission

et vingt-deux (22) firmes n'en ont pas déposée, soit une proportion respective de 8 % et 22 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitantes, trois (3) firmes ont mentionné qu'ils ne pouvaient respecter le délais de livraison et onze (11) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des transports a également inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2015 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumissions suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 Groupe TNT Inc.	4 478 025,03 \$	575 988,30 \$	5 054 013,33 \$
2 Excavation Loiselle Inc.	4 525 883,20 \$	588 581,42 \$	5 114 464,62 \$
3 Les Pavages Chenail Inc.	4 738 323,14 \$	631 065,94 \$	5 369 389,08 \$
4 Unigertic	5 072 709,30 \$	660 376,56 \$	5 733 085,86 \$
5 Sade Canada inc	5 426 303,12 \$	716 261,78 \$	6 142 564,90 \$
6 Les Entreprises Michaudville inc.	5 492 794,70 \$	717 280,61 \$	6 210 075,31 \$
7 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	5 675 396,99 \$	752 834,27 \$	6 428 231,26 \$
8 Catalogna et Frères Ltée	5 771 967,35 \$	751 723,31 \$	6 523 690,66 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	4 419 259,80 \$	580 115,30 \$	4 999 375,10 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	5 821 939,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	15,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	1 469 677,33 \$ 29,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	54 638,23 \$ 1,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	60 451,29 \$ 1,2%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veuillez noter que le montant de la soumission de la firme Les Entreprises Michaudville inc. a été corrigé à la suite d'une erreur de calcul des travaux contingents au sous-projet 1555845008. Le montant total est passé de 6 210 000,00 \$ à 6 210 075,31 \$.

Également, le montant total de la soumission de la firme Les Excavations Gilbert Théorêt inc. a été corrigé à la suite des erreurs de multiplication à l'item « vérification électrotechnique » et à l'item « maintien de l'éclairage » au sous-projet 1558002007 et une erreur de calcul du travaux contingents au sous-projet 1558002011. Le montant total est

passé de 6 664 292,76 \$ à 6 428 231,26 \$. Cette correction a fait passer le classement de la soumission de 8^e au 7^e rang.

Finalement, le montant total de la soumission de la firme Catalogna et Frères Ltee a été corrigé à la suite d'une erreur de calcul du montant contingent au sous-projet 1558002011. Le montant total est passé de 6 523 688,73 \$ à 6 523 690,66 \$. Cette correction n'a aucun impact sur le classement de la soumission. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 54 638,23 \$ (1,1%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 19 février 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Groupe TNT Inc., est le suivant: 8276-8086-40.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 054 013,33 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 4 478 025,03 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 575 988,30 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 5 824 013,33 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 770 000,00 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est assumée à 95,76 % par l'agglomération pour un montant de 5 576 954,48 \$, taxes incluses puisqu'elle concerne des travaux localisés au centre-ville et il s'agit d'une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des services :

- 72,71% est prévu au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau pour un montant de 4 234 419,46 \$, taxes incluses;
- 23,05% est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 1 342 535,02 \$ taxes incluses;
- 4,24% est prévu au PTI de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour un montant de 247 058,85 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 5 824 013,33 \$ représente un coût net de 5 315 963,12 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La dépense de la DGSRE est admissible à une subvention estimée à 3 093 271,50 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui laissera un impact de 773 317,87 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» et «Répartition des coûts» en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 9 juillet 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications et se retrouve en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2015

Fin des travaux : septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etleva MILKANI
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-17

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-09



Dossier # : 1156765005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1- d'autoriser une dépense de 3 274 917,54 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Duroking construction 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 3 089 544,85 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-05;

3- d'assumer le total de cette dépense à 9.43 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 308 954,49 \$, à 8.60 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant total de 281 766,49 \$ et à 81.97 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 2 684 196,56 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-13 14:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156765005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal: d'autoriser une dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

d'accorder le contrat numéro ST-15-05 au plus bas soumissionnaire conforme, **Duroking Construction 9200-2088 Québec inc.** au montant total de sa soumission, soit : 3 089 544,85 \$, taxes incluses, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 9,43 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 308 954,49 \$, à 8,60 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant de 281 766,49 \$ et à 81,97 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux du Service de l'eau, pour un montant de 2 684 196,56 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

IDENTIFICATION

Dossier # :1156765005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (mars 2012), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et de bordures, etc.

Les conduites d'égout sanitaire sont en béton non armé, elles ont été installées en 1956. D'après les inspections CCTV 2015, ces conduites présentent des cotes d'intégrité structurales (CIS) de 5 et 4. Elles présentent plusieurs anomalies structurales importantes (déformations, bris, factures, etc.). Pour cette raison, il est prévu de procéder à leur remplacement.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2015, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 3 173 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces

travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 24 février 2015 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 12 mars 2015, laissant ainsi un délai de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. L'addenda suivant a été publié:

- Le 6 mars 2015 - Réponses aux questions des soumissionnaires, contenant des précisions sur l'enlèvement de conduite (aqueduc et sanitaire), l'excavation pour les entrées de service sanitaires, le réaménagement des plantes-bandes / rocaille et l'annexe E.

La validité des soumissions est de 140 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision CM14 0611 - Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et des branchements de services, le pavage, les bordures et les trottoirs sur la 11^e Rue, 13^e Avenue, 14^e Avenue et 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le contrat ST-15-05 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue.

Travaux assumés par la DGSRE (remplacement de conduite d'aqueduc)

Identification (rue)	Identification (de) (sud ou ouest)	Identification (à) (nord ou est)	Type travaux	Type d'actif	Pourcentage représentant le coût de la DGSRE
13 ^e Rue	16 ^e Avenue	13 ^e Avenue	Reconstruction	Aqueduc	14.40 %
13 ^e Rue	16 ^e Avenue	13 ^e Avenue	Reconstruction	Égout sanitaire	11.44 %
16 ^e Avenue	13 ^e Rue	10 ^e Rue	Reconstruction	Aqueduc	8.45 %
16 ^e Avenue	13 ^e Rue	10 ^e Rue	Reconstruction	Égout sanitaire	7.20 %
10 ^e Rue	17 ^e Avenue	13 ^e Avenue	Reconstruction	Aqueduc	21.00 %
10 ^e Rue	17 ^e Avenue	13 ^e Avenue	Reconstruction	Égout sanitaire	17.66 %
18 ^e Avenue	18 ^e Avenue (près de #32)	17 ^e Avenue	Reconstruction	Aqueduc	3.64 %
18 ^e Avenue	18 ^e Avenue (près de #32)	17 ^e Avenue	Reconstruction	Égout sanitaire	3.09 %
				Total	86.88 %

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire présentent des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des

Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 3/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge;
- des cotes d'intégrité structurales des conduites d'égout (CIS) de 5 et 4.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 185 372,69 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc., représentant 3 % du coûts des travaux et 3 % représentant des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %.

Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
Roxboro Excavation inc.
Unigertec inc.
SADE Canada inc.
Allia infrastructures ltée
Les Entreprises Michaudville inc.
Gérald Théorêt inc.
Groupe TRX inc.
Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc.
Pavages D'Amour inc.
Les Excavations Payette ltée
Excavation Loiselle inc.
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à un manque de temps ou à des prix donnés en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de dix-huit (18) preneurs de cahier des charges, treize (13) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation.

Le plus bas soumissionnaire est de 26.91 % plus bas à nos prévisions. En particulier, les travaux de réfection de la chaussée et de bordure de rue sont de 40 % inférieurs à notre estimation, tandis que la pose de béton bitumineux est de 29 % inférieure à notre estimation.

Les résultats des soumissions que nous avons reçus en 2015 sont tous inférieurs à nos estimations, soit:

Numéro de contrat	Estimation	Prix du contrat	Écart en %
ST-15-04	6 453 588,14 \$	4 280 922,12 \$	33.67 %

Réfection de rue et d'aqueduc			
ST-15-05			
Réfection de rue et d'aqueduc	4 226 850,07 \$	3 089 544,85 \$	26.91 %
ST-15-09			
Réfection de pavé	2 330 685,82 \$	1 922 116,41 \$	17.53 %

Résultats d'ouverture ST-15-05:

	Contrat	Contingences	Total
1. Duroking Construction	2 808 677,14 \$	280 867,71 \$	3 089 544,85 \$
2. Roxboro Excavation inc.	3 050 562,85 \$	305 056,28 \$	3 355 619,13 \$
3. Unigertec inc.	3 257 228,08 \$	322 511,08 \$	3 579 739,16 \$
4. SADE Canada inc.	3 327 960,96 \$	325 430,83 \$	3 653 391,79 \$
5. Allia infrastructures ltée	3 321 537,99 \$	332 153,80 \$	3 653 691,79 \$
6. Les entreprises Michaudville inc.	3 493 636,37 \$	349 363,63 \$	3 843 000,00 \$
7. Gérald Théorêt inc.	3 541 766,66 \$	354 176,64 \$	3 895 943,30 \$
8. Groupe TRX inc.	3 623 442,88 \$	362 344,29 \$	3 985 787,17 \$
9. Construction Bau-Val inc.	3 634 488,15 \$	363 448,82 \$	3 997 936,97 \$
10. Pavages D'Amour inc.	3 736 687,50 \$	373 668,75 \$	4 110 356,25 \$
11. Les Excavations Payette ltée	3 767 447,91 \$	376 744,79 \$	4 144 192,70 \$
12. Excavation Loisel inc.	3 884 895,73 \$	388 489,57 \$	4 273 385,30 \$
13. Les excavations Gilbert Théorêt	4 094 179,26 \$	409 417,93 \$	4 503 597,19 \$
Estimation interne	3 842 590,97 \$	384 259,10 \$	4 226 850,07 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			3 852 783,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
(((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			24,70%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute - la plus basse)			1 414 052,34 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
(((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			45,77%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme - estimation des professionnels)			(1 137 305,22 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
(((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-26,91%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
(la deuxième plus basse - la plus basse)			266 074,28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
(((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			8,61%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé "Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc." no de licence 5582-6416-01, a fourni l'attestation de Revenu Québec en date de 12 janvier 2015 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 10 octobre 2014 une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2014-CPSM-1053072 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Considérant que ce contrat est de plus de 2 000 000 \$ et avec un écart supérieur à 20 %, ce dossier doit être étudié par la Commission d'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 3 089 544,85 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 185 372,69 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc. Le montant pour frais incidents représente 3 % du coûts des travaux et 3 % pour des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des fossés et des terrains.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 86.88 % par la DGSRE, 9.12 % par la Division de gestion d'actifs et le coût résiduel de 4 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 6 % des travaux sont assumés complètement par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le total de cette dépense sera assumé à 9.43 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 308 954,49 \$, à 8.60 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant total de 281 766,49 \$ et à 81.97 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 2 684 196,56 \$.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PROVENANCE ET IMPUTATION

PTI - Arrondissement

Emprunt autorisé par règlement CA29 0064

Projet Simon:

Imputation : SIMON 6420-2013064-800800-03103-57201-000000-0000-156818-000000-17025-00000

Fiche projet ci-jointe.

Réfection de la chaussée - diverses rues

Sous projet	Crédits	Contrat	Dépense
15-55713-002	112 846,66 \$	123 581,80 \$	123 581,80 \$

Emprunt autorisé par le règlement CA 29 0064

Imputation : SIMON 6420-2013064-800800-03103-54301-000000-0000-156819-000000-17025-00000

Services professionnels - diverses rues

Sous projet	Crédits	Incidences	Dépense
15-55713-003	169 269,97 \$	185 372,69 \$	185 372,69 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de ce contrat est de 2 684 196,56 \$, taxes incluses, soit un coût net de 2 451 029,24 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 451 029,24 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service de finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION D'ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 9.12 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement. Cela représente 281 766,49 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux. Le coût pour les travaux de pavage est de 190 315,96 \$, toutes taxes incluses, et le coût pour les travaux de bordure et de trottoir est de 91 450,53 \$.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service de finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sur recommandation du Comité Exécutif, ce dossier doit être étudié par la Commission d'examen des contrats.

Début des travaux : 22 juin 2015

Fin des travaux : 31 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Gaétan BRUNET)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

Anne CASTONGUAY
Directrice



Dossier # : 1156765006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage et travaux connexes sur les rues du Bosquet, Pinewood (entre la rue du Bosquet et le 4230, rue Pinewood) et Thorndale (entre les rues Oakwood et Acres) dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 037 443,39 \$, taxes incluses (contrat 1 922 116,41 \$ + incidences 115 326,98 \$) - Appel d'offres public ST-15-09 (11 soumissionnaires)

Il est recommandé au Conseil municipal:

1- d'autoriser une dépense de 2 037 443,39 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage et travaux connexes sur les rues du Bosquet, Pinewood (entre la rue du Bosquet et le 4230, rue Pinewood) et Thhorndale (entre les rues Oakwood et Acres) dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 1 922 116,41 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-09;

3- d'assumer le total de cette dépense à 9.43 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 192 211,64 \$, à 13.68 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant total de 278 706,88 \$ et à 76.89 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 1 566 524,87 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-13 14:04

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156765006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage et travaux connexes sur les rues du Bosquet, Pinewood (entre la rue du Bosquet et le 4230, rue Pinewood) et Thorndale (entre les rues Oakwood et Acres) dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 037 443,39 \$, taxes incluses (contrat 1 922 116,41 \$ + incidences 115 326,98 \$) - Appel d'offres public ST-15-09 (11 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal: d'autoriser une dépense totale de 2 037 443,39 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage et travaux connexes sur les rues du Bosquet, Pinewood (entre la rue du Bosquet et le 4230, rue Pinewood) et Thorndale (entre les rues Oakwood et Acres) dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

d'accorder le contrat numéro ST-15-09 au plus bas soumissionnaire conforme, **Duroking Construction 9200-2088 Québec inc.** au montant total de sa soumission, soit : 1 922 116,41 \$, taxes incluses, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 9,43 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 192 211,64 \$, à 13,68 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant de 278 706,88 \$ et à 76,89 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux du Service de l'eau, pour un montant de 1 566 524,87 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

IDENTIFICATION

Dossier # :1156765006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage et travaux connexes sur les rues du Bosquet, Pinewood (entre la rue du Bosquet et le 4230, rue Pinewood) et Thorndale (entre les rues Oakwood et Acres) dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 037 443,39 \$, taxes incluses (contrat 1 922 116,41 \$ + incidences 115 326,98 \$) - Appel d'offres public ST-15-09 (11 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (mars 2012), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2015, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 3 173 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 24 février 2015 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 12 mars 2015, laissant ainsi un délai de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Les addenda suivants ont été publiés:

- Le 6 mars 2015 - Réponses aux questions des soumissionnaires, incluant des précisions sur une possible étude sol et l'annexe E à remplir;
- Le 9 mars 2015 - Réponses aux questions des soumissionnaires, incluant des précisions concernant l'enlèvement de conduite (aqueduc), les excavations pour les entrées de service sanitaires et l'évaluation de l'item «réaménagement des plantes-bandes / rocaille.

La validité des soumissions est de 140 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-15-09 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage et travaux connexes sur les rues du Bosquet, Pinewood (entre la rue du Bosquet et le 4230, rue Pinewood) et Thorndale (entre les rues Oakwood et Acres).

Travaux assumés par la DGSRE (remplacement de conduite d'aqueduc)

Nom de la rue	Longueur estimée Aqueduc (m.l.)	Pourcentage représentant le coût de la DGSRE
Rue du Bosquet	598.35	45.95 %
Rue Pinewood	270	20.73 %
Rue Thorndale	193	14.82 %
TOTAL	1 061.35	81.50 %

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 3/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 115 326,98 \$ \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc., représentant 3 % du coûts des travaux et 3 % représentant des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %.

Les entrepreneurs suivants se sont procurés le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
Roxboro Excavation inc.

SADE Canada inc.
 Excavation Gricon
 Unigertec inc.
 Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc.
 Allia infrastructures ltée
 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
 Les Entreprises Michaudville inc.
 Pavages D'Amour inc.
 Les excavations super inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à un manque de temps pour obtenir leur lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers ou à des prix donnés en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de dix-sept (17) preneurs de cahier des charges, onze (11) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation.

	Contrat	Contingences	Total
1. Duroking Construction	1 747 378,55 \$	174 737,86 \$	1 922 116,41 \$
2. Roxboro Excavation inc.	1 814 897,10 \$	181 489,70 \$	1 996 386,80 \$
3. SADE Canada inc.	1 906 896,40 \$	190 689,64 \$	2 097 586,04 \$
4. Excavation Gricon	1 996 050,74 \$	199 605,07 \$	2 195 655,81 \$
5. Unigertec inc.	2 031 124,39 \$	203 112,44 \$	2 234 236,83 \$
6. Construction Bau-Val inc.	2 077 203,89 \$	207 720,39 \$	2 284 924,28 \$
7. Allia infrastructures ltée	2 238 223,58 \$	223 822,36 \$	2 462 045,94 \$
8. Les excavations Gilbert Théorêt inc.	2 258 971,31 \$	225 897,13 \$	2 484 868,44 \$
9. Les entreprises Michaudville inc.	2 217 272,72 \$	221 727,28 \$	2 439 000,00 \$
10. Pavages D'Amour inc.	2 299 500,00 \$	229 950,00 \$	2 529 450,00 \$
11. Les Excavations Super inc.	2 341 113,88 \$	234 111,39 \$	2 575 225,27 \$
Estimation interne	2 118 805,29 \$	211 880,53 \$	2 330 685,82 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			2 292 863,26 \$
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			19,29%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute - la plus basse)			653 108,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			33,98%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme - estimation des professionnels)			(408 569,41 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-17,53%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	
(la deuxième plus basse – la plus basse)	74 270,39 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)	3,86%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé "Duroking construction 9200-2088 Québec inc." no de licence 5582-6416-01, a fourni l'attestation de Revenu Québec en date de 12 janvier 2015 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 10 octobre 2014 une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2014-CPSM-1053072 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 1 922 116,41 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 115 326,98 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc. Le montant pour frais incidents représente 3 % du coûts des travaux et 3 % pour des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %. Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des fossés et des terrains.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 81.5 % par la DGSRE, 14.5 % par la Division de gestion d'actifs et le coût résiduel de 4 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 6 % des travaux sont assumés par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le total de cette dépense sera assumé à 9.43 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 192 211,64 \$, à 13.68 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant total de 278 706,88 \$ et à 76.89 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 1 566 524,87 \$.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PROVENANCE ET IMPUTATION

PTI - Arrondissement

Emprunt autorisé par règlement CA29 0064

Projet Simon:

Imputation : SIMON 6420-2013064-800800-03103-57201-000000-0000-156818-000000-17025-00000

Réfection de la chaussée - diverses rues

Sous projet	Crédits	Contrat	Dépense
15-55713-002	70 205,94 \$	76 884,66 \$	76 884,66 \$

Emprunt autorisé par le règlement CA 29 0064

Imputation : SIMON 6420-2013064-800800-03103-54301-000000-0000-156819-000000-17025-00000

Services professionnels - diverses rues

Sous projet	Crédits	Incidences	Dépense
15-55713-003	105 308,91 \$	115 326,98 \$	115 326,98 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de ce contrat est de 1 566 524,87 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 430 446,01 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 430 446,01 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service de finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION D'ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 14.5 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement. Cela représente 278 706,88 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux. Le coût pour les travaux de pavage est de 278 706,88 \$ \$, toutes taxes incluses. Les rues qui font partie de ce projet sont des rues à fossés et n'ont pas de trottoirs ni de bordure.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service de finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 22 juin 2015

Fin des travaux : 30 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Gaétan BRUNET)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-19

Anne CASTONGUAY
Directrice



Dossier # : 1155951001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement temporaire de la cour de services, située au 3552, rue St-Patrick et au 6000, rue Notre- Dame Ouest, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 2 503 486,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5760 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 503 486,92 \$, taxes incluses, pour le projet de relocalisation temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Trempro Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 503 486,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5760;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-13 08:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1155951001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement temporaire de la cour de services, située au 3552, rue St-Patrick et au 6000, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 2 503 486,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5760 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du réaménagement du complexe Turcot, l'actuelle cour de services Le Sud-Ouest (sise au 5380, rue Eadie) doit être relocalisée dans un nouveau site permanent, (voir décision CM11 1009 et pièce jointe no 1 : Décret 889-2010). Le Ministère des transports du Québec (MTQ) demande que le site actuel situé sur la rue Eadie soit libéré par la Ville, au plus tard, le 31 décembre 2015.

Rappelons que le site Eadie est occupé par la cour de services et l'écocentre Le Sud-Ouest. Afin de se conformer aux exigences du MTQ, il était initialement prévu de reloger la cour de services au 4000, rue St-Patrick et l'écocentre au 3552, rue St-Patrick.

Par contre, le projet de relocalisation de la cour de services au 4000, rue St-Patrick est en repositionnement stratégique compte tenu des dépassements de coût générés par des conditions de site (la découverte des sols contaminés et la faible capacité portante du sol, la nappe phréatique élevée et des contraintes liées au patrimoine) non connues initialement ont engendré un arrêt du projet. L'élaboration des plans et devis a été interrompue afin de valider les paramètres techniques et économiques du projet.

Dans ce contexte, comme l'échéancier du MTQ ne peut être retardé, un scénario de relocalisation temporaire des activités de la cour de services a été développé. Le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Le Sud-Ouest privilégient le partage des fonctions sur trois (3) sites : le 3552, rue St-Patrick (futur site de l'Écocentre), le 6000, rue Notre-Dame Ouest et un site à occupation temporaire pour le stationnement des employés, qui seraient occupés pour une durée approximative de trois (3) ans.

Les besoins de cette relocalisation temporaire ont été évalués selon les critères suivants :

- offrir les services essentiels au bon fonctionnement de la cour de services;
- identifier une solution optimale quant aux coûts;
- éviter toute interruption des services offerts aux citoyens de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

L'occupation temporaire du 3552, rue St-Patrick par les activités de la cour de services reporte l'échéancier de la construction du nouvel écocentre. La Direction de l'environnement prévoit différentes mesures afin d'atténuer l'impact sur l'offre de services.

L'étape de plans et devis terminée par les professionnels architectes et ingénieurs (appel d'offres public 14-13275), un appel d'offres public pour les travaux de construction a été publié dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offre (SÉAO) le 13 février 2015. Les offres ont été reçues et ouvertes le 18 mars 2015. La durée de l'appel d'offres a été de 24 jours calendrier. Un cautionnement de 120 jours à partir de cette date étant exigé, ce qui porte la validation des soumissions au 16 juillet 2015.

Deux addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres, soit les 6 et 13 mars 2015. La portée de ces addendas consistait à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. L'émission de ces addendas n'a pas eu une incidence monétaire sur l'estimation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1009 - 18 juin 2014 Approuver un projet de convention par lequel Archipel Architecture inc., CBA Experts-Conseils inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 380 797,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13275 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 0929 - 13 mai 2013 Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue St-Patrick dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour le prix de 3 000 000 \$, plus taxes applicables sans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Le Sud-Ouest.

CM11 1009 - 19 décembre 2011 Approuver un projet de convention par lequel les firmes Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau et associés inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Roche ltée, Groupe-conseil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 918 434 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11616 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM11 0281 - 14 avril 2011 Décréter l'imposition d'une réserve, à des fins de cour de services municipaux, sur le lot 1 573 765 et sur une partie des lots 1 573 139 et 4 177 733 du cadastre du Québec / Mandater la Direction stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour négocier l'acquisition des sites retenus.

CM11 0166 - 24 mars 2011 Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le mandat de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de services voirie-parcs rendue nécessaire par le projet de l'échangeur Turcot.

CA11 220011 - 20 janvier 2011 Mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest de la cour de services voirie-parcs rendue nécessaire par le projet de l'échangeur Turcot.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Trempro Construction Inc. pour l'exécution des travaux de la cour de services temporaire située au 3552, rue St-Patrick et 6000, rue Notre-Dame Ouest.

Conséquemment, l'envergure des travaux se résume comme suit:

- Réaménagement et amélioration d'un bâtiment existant pour les ateliers d'aqueduc et du matériel roulant et des ateliers (MRA) ;
- Aménagement d'abris et enclos extérieurs ;
- Aménagement d'aires de remisage extérieur, d'équipements de Voirie et des véhicules Ville.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 10 % et le montant des déboursés autorisés est de 0 \$.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, huit (8) entreprises se sont procurées le cahier des charges. Sept (7) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 87.5 % des soumissionnaires.

Les soumissions déposées par les sept (7) entreprises comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Trempro Construction Inc. est de 1,84 % plus bas que l'estimation des professionnels.

Ci-joint les offres de services :

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Trempro Construction Inc.	2 032 051,06 \$	203 205,11 \$	2 235 256,17 \$
RAINMAKER construction	2 039 356,99 \$	203 935,70 \$	2 243 292,69 \$
Procova Inc.	2 059 202,25 \$	205 920,23 \$	2 265 122,48 \$
Consoltec inc.	2 075 621,74 \$	207 562,17 \$	2 283 183,91 \$
MGB ASSOCIÉS INC.	2 231 589,08 \$	223 158,91 \$	2 454 747,99 \$
Groupe Axino inc.	2 236 493,00 \$	223 649,00 \$	2 460 142,00 \$
Charex inc	2 518 090,91 \$	251 809,09 \$	2 769 900,00 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	2 070 165,12 \$	207 016,51 \$	2 277 181,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 387 377,89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			6,80%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			534 643,83 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	23,92%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(41 924.83) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	1.84 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	8 036.52 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0.36 %

Après l'analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Tempro Construction Inc., qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 2, Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Tempro Construction Inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte qui a été émise, le 3 mars 2015, par la Régie du bâtiment du Québec, et de la liste des entreprises non admissibles émises, le 5 mars 2015, par le RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics). De plus l'entreprise ne fait pas partie des entreprises non autorisées en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 2 503 486,92 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 2 032 051,06 \$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 203 205,11 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 268 230,74 \$, taxes incluses, pour l'achat de mobilier et le déménagement du site Eadie vers les sites temporaires du 3552, rue St-Patrick et du 6000, rue Notre-Dame Ouest (voir pièce jointe no 3, Calcul des coûts SGPI).

Cette dépense sera assumée en totalité par la ville centrale, voir intervention du Services des finances

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet sera complété en respect de la Politique sur le développement durable, principalement en ce qui concerne les directives écologiques. Compte tenu qu'il s'agit d'un aménagement temporaire, aucune certification LEED ne sera visée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais, afin que le processus de la réalisation des travaux débute dès juin 2015. Le respect de ce calendrier s'avère essentiel afin de respecter les délais requis par le calendrier du MTQ.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en regard de ce projet de relocalisation temporaire de la cour de services par l'arrondissement Le Sud-Ouest et en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

	Date de début prévue
Octroi du contrat de construction	juin 2015
Travaux	juin à novembre 2015
Déménagement	novembre à décembre 2015

Durée totale du mandat : **8 mois**.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan BEZEAU
Concepteur des aménagements - immeubles

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Approuvé le : 2015-04-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-04-13



Dossier # : 1156765004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1- d'autoriser une dépense de 4 494 968,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Duroking construction 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 4 280 922,12 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-04;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 11.88 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 533 830,99 \$, à 16.60% par la Division de gestion d'actifs, pour un montant total de 746 164,73 \$ et à 71.52 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 3 214 972,51 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-03-09 14:34

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1156765004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal:
d'autoriser une dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

d'accorder le marché numéro ST-15-04 au plus bas soumissionnaire conforme, **Duroking Construction 9200-2088 Québec inc.** au montant total de sa soumission, soit : 4 280 922,12 \$, taxes incluses, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 11,88 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 533 830,99 \$, à 16,60 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant de 746 164,73 \$ et à 71,52 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux du Service de l'eau, pour un montant de 3 214 972,51 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

IDENTIFICATION

Dossier # :1156765004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (mars 2012), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2015, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 3 173 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 22 janvier 2015 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 9 février 2015, laissant ainsi un délai de 15 jours aux soumissionnaires pour

préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. L'addenda suivant a été publié:

- Le 4 février 2015 - Précisions concernant les coûts horaires de la main-d'oeuvre, l'ordre de priorités des documents, l'arpentage, la gestion des sols contaminés, la localisation des branchements existants, la gestion du surplus d'excavation, le nettoyage des conduites d'égout pluvial et ponceau, les plans «Tel que construit» et réponses aux questions des soumissionnaires.

La validité des soumissions est de 140 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-15-04 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Brian, Valley et Molson.

Travaux assumés par la DGSRE (remplacement de conduite d'aqueduc)

Nom de la rue	Longueur estimée Aqueduc (m.l.)	% représentant le coût de la DGSRE
Rue Apple Blossom	519	20.92 %
Rue Maher	472	19.03 %
Rue Arnold	117	4.72 %
Rue Monteray	135	5.44 %
Rue Oméga	240	9.67 %
Rue Vincent	148	5.97 %
Rue Valley	232	9.35 %
Rue Brian	0	0.00 %
Rue Molson	0	0.00 %
Rue Grove	0	0.00 %
TOTAL		75.10 %

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 3/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 214 046,11 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc.,

représentant 3 % du coûts des travaux et 2 % représentant des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 5 %.

Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
 Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc.
 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
 Excavation Loiselle inc.
 Roxboro Excavation inc.
 Les Pavages Chenail inc.
 Gérald Théorêt inc.
 Les Entreprises Michaudville inc.
 SADE Canada inc.
 Pavages D'Amour inc.
 Unigertec inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à un manque de temps ou à des prix donné en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de vingt-cinq (25) preneurs de cahier des charges, onze (11) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation.

Un écart majeur entre l'estimation interne et les prix soumis par l'ensemble des soumissionnaires apparaît à l'item gestion des sols contaminés. Notre estimation était de 1 424 000,00 \$, tandis que le prix du plus bas soumissionnaire est de 160 200,00 \$. Le prix de l'ensemble des soumissionnaires varie de 160 200,00 \$ à 640 800,00 \$. Cet item de la soumission justifie à lui seul 24.7 % de l'écart avec notre estimation. Si ce n'était pas de cet item, l'ensemble des autres items de la soumission ne serait en moyenne que de 8.9 % plus bas que notre estimation.

Notre estimation est basée sur l'élimination du matériel contaminé dans un site spécifiquement autorisé pour une décontamination du type B-C. Ainsi, il apparaît que pour une contamination naturelle au manganèse qui existe selon l'étude géotechnique, il y aurait d'autres alternatives moins coûteuses.

	Contrat	Contingences	Total
1. Duroking Construction	3 891 747,38 \$	389 174,74 \$	4 280 922,12 \$
2. Construction Bau-Val	4 312 732,95 \$	431 273,30 \$	4 744 006,25 \$
3. Les excavation Gilbert Théorêt inc.	4 526 065,61 \$	452 606,56 \$	4 978 672,17 \$
4. Excavation Loiselle inc.	4 570 029,67 \$	457 002,97 \$	5 027 032,64 \$
5. Roxboro Excavation inc.	4 623 673,16 \$	462 367,32 \$	5 086 040,48 \$
6. Les pavages Chenail inc.	4 601 244,26 \$	468 523,84 \$	5 069 768,10 \$
7. Gerald Théoret	4 665 307,70 \$	488 454,54 \$	5 153 762,24 \$
8. Les entreprises Michaudville inc.	4 862 155,17 \$	510 844,79 \$	5 372 999,96 \$
9. SADE Canada inc.	5 103 756,29 \$	515 536,40 \$	5 619 292,69 \$
10. Pavages D'Amour inc.	5 136 221,46 \$	534 678,97 \$	5 670 900,43 \$

11. Unigertec inc.	5 416 429,31 \$	465 039,33 \$	5 881 468,64 \$
Estimation interne	5 866 898,31 \$	586 689,83 \$	6 453 588,14 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			5 171 351,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			20,80%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute - la plus basse)			1 600 546,52 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			37,39%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme - estimation des professionnels)			(2 172 666,02 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-33,67%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
(la deuxième plus basse - la plus basse)			463 084,13 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			10,82%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé "Duroking construction 9200-2088 Québec inc." no de licence 5582-6416-01, a fourni l'attestation de Revenu Québec en date de 12 janvier 2015 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 10 octobre 2014 une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2014-CPSM-1053072 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Considérant que ce contrat est de plus de 2 000 000 \$ et avec un écart supérieur à 20 %, ce dossier doit être étudié par la Commission d'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 4 280 922,12 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 214 046,11 \$ \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc. Le montant pour frais incidents représente 3 % du coûts des travaux et 2 % pour des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 5 %.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des fossés et des terrains.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 75.1 % par la DGSRE, 17.43 % par la Division de gestion d'actifs et le coût résiduel de 7.47 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 5 % des travaux sont assumés par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PROVENANCE ET IMPUTATION

PTI - Arrondissement

Emprunt autorisé par règlement CA29 0064

Projet Simon:

Imputation : SIMON 6420-2013064-800800-03103-57201-000000-0000-156818-000000-17025-00000

Réfection de la chaussée - diverses rues

Sous projet	Crédits	Contrat	Dépense
15-55713-002	292 006,22 \$	319 784,88 \$	319 784,88 \$

Emprunt autorisé par le règlement CA 29 0064

Imputation : SIMON 6420-2013064-800800-03103-54301-000000-0000-156819-000000-17025-00000

Services professionnels - diverses rues

Sous projet	Crédits	Incidences	Dépense
15-55713-003	195 452,63 \$	214 046,11 \$	214 046,11 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de ce contrat est de 3 214 972,51 \$ taxes incluses soit un coût net de 2 935 698,42 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 935 698,42 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service de finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION D'ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 17.43 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement. Cela représente 746 164,73 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux. Le coût pour les travaux de pavage est de 746 164,73 \$, toutes taxes incluses. Les rues qui font partie de ce projet sont des rues à fossés et n'ont pas de trottoirs ni de bordure.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service de finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 11 mai 2015

Fin des travaux : 31 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre

LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Gaétan BRUNET)

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-12

Anne CASTONGUAY
Directrice

**Dossier # : 1154822007**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 13 737 873,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 167 373,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de la circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel (58002).

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;

- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure des systèmes d'éclairage sur les tronçons routiers concernés par le présent contrat sont en très mauvais état et ont atteint la fin de leur vie utile. Par conséquent, l'éclairage d'environ 50 % des tronçons est actuellement non fonctionnel, d'où l'importance de réaliser les travaux de réfection.

Également, les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un projet de mise aux normes des feux de circulation qui consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à:

- leur hauteur (trop haut ou trop bas),
- leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
- leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
- leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge),
- l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement d'appel d'offres et réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 5 janvier au 4 février 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 juin 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée initiale de publication était de 22 jours. Cependant, elle fut prolongée de 7 jours compte tenu des modifications apportées au projet (Addenda n°3, faisant référence au report de la date d'ouverture).

Cinq (5) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 19 janvier 2015: Modifications des mises à jour des fournisseurs de la Ville; précision des travaux dans l'emprise du CN; modification au titre du sous-projet 1555845002 et modifications aux options de luminaires de type A - fourniture et installation.
- Addenda n° 2 émis le 20 janvier 2015: Modifications au devis de voirie et au bordereau;

· Addenda n° 3 émis le 22 janvier 2015: Report de la date d'ouverture, passant du 28 janvier au 4 février 2015;

· Addenda n° 4 émis le 28 janvier 2015: Modifications au bordereau de soumission; précisions sur les caractéristiques de conduite de l'écran drainant; réémission des plans relatifs au découpage des dalles de la Montée de Liesse et du plan d'éclairage;

· Addenda n° 5 émis le 30 janvier 2015: Modifications de l'article « Colmatage des joints » du devis de voirie et précisions pour base de béton pour feux de circulation.

Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent à reconstruire la chaussée, les trottoirs, l'éclairage et les feux de circulation (feux de circulation rue Hickmore seulement). Les travaux de chaussée comprennent notamment le remplacement de la structure, ainsi que la mise en place de dalles de béton (dalles courtes goujonnées comme on en retrouve sur les autoroutes du MTQ). La chaussée de béton a été recommandée par la Division expertise et soutien technique de la Ville en raison du pourcentage de véhicules lourds ($\pm 20\%$) qui circulent sur ce tronçon. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 100 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 229 409,54 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,3% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% (sous-projets 1558002001 et 1558002002) et 20% (sous-projet 1559002001) en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains au droit de la voie ferrée (forage directionnel).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour le contrôle environnemental. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 282901 s'est déroulé du 5 janvier au 4 février 2015. Sur vingt-huit (28) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et vingt-cinq (25) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 11 % et 89 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, dix (10) firmes (40 %) sont connues comme sous-traitantes; cinq (5) firmes (20 %) ne rencontrent pas les spécialisations demandées et dix (10) fournisseurs (40 %) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des transports a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2015-2016 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

La justification d'octroi de contrat se retrouve également dans l'intervention de l'unité requérante.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	11 937 963,76 \$	1 229 409,54 \$	13 167 373,30 \$
2	Roxboro Excavation inc.	11 966 201,70 \$	1 239 632,89 \$	13 205 834,59 \$
3	Excavation Loiselle inc.	13 366 421,23 \$	1 382 672,63 \$	14 749 093,86 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		12 062 858,00 \$	1 254 028,51 \$	13 316 886,51 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	13 707 433,92
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	\$ 4,1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$) (%)	1 581 720,56 \$ 12%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$) (%)	-149 513,21 \$ -1,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$) (%)	38 461,29 \$ 0,3%

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -149 513,21 \$ (-1,1%).

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000\$.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 2 janvier 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., est le suivant: 8230-9766-48.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 13 167 373,30 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 11 937 963,75 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 229 409,55 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 13 737 873,30 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 570 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 12 544 509,44 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports. Un document budgétaire reflétant ces informations à été annexé au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non-applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 4 juin 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications et se retrouve en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: Avril 2015

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2015

Fin des travaux : Novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Rita CHAHINE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Antoaneta BANCHEVA)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Michel GUÉRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2015-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-03-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-03-23



Dossier # : 1154822010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 840 000,22 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (Secteur Ouest), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Clean Water Works inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 665 000,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322001 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 11.8% par l'agglomération, pour un montant de 1 396 538,85 \$, taxes incluses.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-03-23 08:36

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Les travaux de réhabilitation des conduites d'égout s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces techniques sans tranchée représentent de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

De plus, dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Étant donné l'envergure des travaux, la DGSRE a décidé de diviser le projet en deux secteurs, soit le secteur Ouest et le secteur Est. La présente demande d'octroi de contrat a pour objet la réhabilitation des conduites d'égout du secteur Ouest. Un second dossier d'octroi de contrat de même nature couvrant le secteur Est est actuellement en cours (1154822009 - appel d'offres public 322002) pour autoriser une dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat: 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 12 janvier au 18 février 2015. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 17 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 36 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no.1 émis le 29 janvier 2015:
 - Modifications du bordereau des prix sur diverses rues du contrat;
 - Modifications à l'article 30.17 (Excavation par creusage pneumatique ou par hydro-excavation) des clauses administratives spéciales;
 - Modifications aux articles 9.1 et 9.3 (Critères de conception) et ajout des croquis à l'annexe des clauses techniques normalisées;
 - Modifications de plusieurs plans du contrat.
- Addenda no.2 émis le 12 février 2015:
 - Modifications aux articles 9.1 et 9.3 (Critère de conception) des clauses techniques normalisées.
- Addenda no.3 émis le 16 février 2015:
 - Modification du bordereau des prix sur diverses rues du contrat.

Il est à noter que les changements apportés ont un impact peu significatif sur le coût global du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil d'agglomération (1143843014);

CG14 0210 - 1^{er} mai 2014 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats (1144551001);

CG14 0025 - 30 janvier 2014 Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par

chemisage dans la rue Sainte-Catherine (UR13236) - d'une dépense totale de 2 877 581,09 \$ taxes incluses (contrat 2 827 581,09 \$ + incidences 50 000 \$) - Appel d'offres public 10125 - 5 soumissionnaires (1134551009);

CG13 0242 - 20 juin 2013 - Accorder un contrat à Insituform Technologies ltée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (UX-13-002) - Dépense totale de 12 974 384,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10066 (3 soum.) (1134551005).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural prévue est de 17,7 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,40 % de l'ensemble du réseau. Le secteur Ouest regroupe les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Verdun et Ville-Marie. La liste des rues dans lesquelles les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier.

Des exigences particulières au contrôle des odeurs de styrène sont prévues aux documents d'appels d'offres.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, des sous-traitants, des équipements, des produits de gainage, de la planification et de la gestion des travaux, ont été insérées aux documents d'appel d'offres. Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 30 juin 2016, mais la Ville se réserve le droit de reporter certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires. Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux et également si une production mensuelle minimale n'est pas atteinte durant certaines périodes de la durée du contrat (article 28 des clauses administratives spéciales du devis).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 660 283,03 \$ (taxes incluses), soit 6 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes, estimées à 175 000,00 \$, soit environ 1,6 % du coût des travaux, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés.

Le processus d'appel d'offres public # 322001 s'est déroulé du 12 janvier au 18 février 2015. Sur neuf (9) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 22 % et 78 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, trois (3) firmes sont connues comme sous traitantes; une (1) firme a indiqué que le devis technique est trop spécialisé; un (1) fournisseur n'a pas soumissionné car son carnet de commande est complet et finalement deux (2) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le budget pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage est prévu au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la DGSRE.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Clean Water Works inc.	11 004 717,19 \$	660 283,03 \$	11 665 000,22 \$
2	Insituform Technologies Limitée	13 039 622,64 \$	782 377,36 \$	13 822 000,00 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		13 452 690,13 \$	807 161,41 \$	14 259 851,54 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	12 743 500,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	9,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$) (%)	2 156 999,78 \$ 18,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$) (%)	- 2 594 851,32 \$ -18,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$) (%)	2 156 999,78 \$ 18,5 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de -2 594 851,32 \$ (-18.2 %) L'explication de cet écart favorable s'explique principalement par les raisons suivantes:

- la nouvelle stratégie adoptée par la Ville à procéder avec un (1) appel d'offres pour chaque contrat et à procéder à l'ouverture des soumissions à (1) une semaine d'intervalle;
- le contexte de marché favorable et l'effet de concurrence ont obligé les entrepreneurs à soumissionner à la baisse afin de conserver leur part du marché;
- la récurrence annuelle du volume qui permet aux entrepreneurs de s'équiper en conséquence;
- l'amélioration d'année en année de la connaissance du territoire et des attentes de la ville pour ce type d'ouvrages.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 L'adjudicataire recommandé, Clean Water Works inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 13 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du

Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 08 janvier 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été revalidée le 24 mars 2015.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Clean Water Works inc , est le suivant: 8354-8156-48.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 11 665 000,22 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 11 004 717,19 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 660 283,03 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 11 840 000,22 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 175 000,00 \$ (taxes incluses).

Cette dépense sera assumée à 88,2% par la ville centre, pour un montant de 10 443 461,37\$ et à 11,8% par l'agglomération, pour un montant de 1 396 538,85\$, la partie de cette dépense concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du centre-ville, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La dépense totale de 11 840 000,22\$ (taxes incluses) représente un coût net de 10 811 498,35\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le coût des travaux assumé par la ville centre est admissible à une subvention estimée à 7 084 834 \$ au programme PIQM (programme d'infrastructures Québec-Municipalités) ainsi qu'à une subvention estimée à 89 827 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et la portion du coût non subventionné de 2 361 612 \$ est financée par la réserve de l'eau locale, laissant ainsi aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

Le coût des travaux assumé par l'agglomération est admissible à une subvention estimée à 1 020 181 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 255 046 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

La dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la DGSRE du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de l'importance des travaux (17.7 km) à réaliser d'ici le 30 juin 2016, il est primordial d'octroyer le contrat le 30 avril 2015, afin de pouvoir débiter les travaux au plus

tard le 4 mai 2015 et de permettre l'exécution des travaux sur une période de quatorze (14) mois.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 août 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication approuvée par le Service des communications est annexée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: avril 2015

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 04 mai 2015

Fin des travaux : 30 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakim ATEK
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-27

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-03-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-03-20



Dossier # : 1154822009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 604 938.58 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (Secteur Est), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sade Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 424 938.58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322002 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 2,8 % par l'agglomération, pour un montant de 324 925,93 \$, taxes incluses.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-03-23 08:35

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Les travaux de réhabilitation des conduites d'égout s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces techniques sans tranchée représentent de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation pendant les travaux.

De plus, dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Étant donné l'envergure des travaux, la DGSRE a décidé de diviser le projet en deux secteurs, soit le secteur Ouest et le secteur Est. La présente demande d'octroi de contrat a pour objet la réhabilitation des conduites d'égout du secteur Est. Un second dossier d'octroi de contrat de même nature couvrant le secteur Ouest est actuellement en cours (1154822010 - appel d'offres public 322001) pour autoriser une dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat: 11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 12 janvier au 11 février 2015. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 10 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 30 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- addenda no 1 émis le 29 janvier 2015:
 - modifications au bordereau de soumission sur diverses rues du contrat;
 - modifications à l'article 30.17 (Excavation par creusage pneumatique ou par hydro-excavation) des clauses administratives spéciales;
 - modifications à l'article 9.1 (Critères de conception) et aux croquis des clauses techniques normalisées;
 - modifications de plusieurs plans du contrat.
- addenda no 2 émis le 7 février 2015:
 - modifications à la section B du bordereau de soumission concernant les quantités métriques de chemisage de conduites.

Il est à noter que certains changements apportés ont eu un impact sur le coût global du contrat dont l'annulation de travaux sur (5) cinq rues et l'ajustement des quantités métriques de chemisage de conduites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil d'agglomération (1143843014);

CG14 0210 - 1^{er} mai 2014 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats (1144551001);

CG14 0025 - 30 janvier 2014 Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Sainte-Catherine (UR13236) - d'une dépense totale de 2 877 581,09

\$ taxes incluses (contrat 2 827 581,09 \$ + incidences 50 000 \$) - Appel d'offres public 10125 - 5 soumissionnaires (1134551009);

CM13 0652 - 4 juillet 2013 - Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10066 - 3 soumissionnaires (1134551001).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural prévue est de 18,7 km ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,44% de l'ensemble du réseau. Le secteur Est regroupe les arrondissements suivants : Anjou, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont—La-Petite-Patrie, Saint-Léonard et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. La liste des rues dans lesquelles les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier.

Des exigences particulières au contrôle des odeurs de styrène sont prévues aux documents d'appels d'offres.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, des sous-traitants, des équipements, des produits de gainage, de la planification et de la gestion des travaux, ont été insérés aux documents d'appel d'offres. Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 30 juin 2016, mais la Ville se réserve le droit de reporter certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires. Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux et également si une production mensuelle minimale n'est pas atteinte durant certaines périodes de la durée du contrat (article 28 des clauses administratives spéciales du devis).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 646 694,64 \$ (taxes incluses), soit 6% du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes, estimées à 180 000,00 \$, soit environ 1.6% du coût des travaux, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés.

Le processus d'appel d'offres public # 322002 s'est déroulé du 12 janvier au 11 février 2015. Sur neuf (9) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 33 % et 67 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, trois (3) firmes sont connues comme sous traitantes, deux (2) firmes ont indiqué que le devis technique est trop spécialisé pour soumissionner et un (1) fournisseur n'a pas motivé son désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le budget pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage est prévu

au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la DGSRE.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Sade Canada Inc.	10 778 243,94 \$	646 694,64 \$	11 424 938,58 \$
2	Insituform Technologies Limited	13 664 150,94 \$	819 849,06 \$	14 484 000,00 \$
3	Clean Water Works Inc. (CWW Rehabilitation)	13 746 243,17 \$	824 774,59 \$	14 571 017,76 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		15 572 412,39 \$	934 344,74 \$	16 506 757,13 \$
Coût moyen des soumissions reçues				13 493 318,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme				18,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme				3 146 079,18 \$ 27,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation				- 5 081 818,55 \$ - 30,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse				3 059 061,42 \$ 26,8 %

Les trois (3) soumissions déposées ont été validées et sont jugées conformes.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de -5 081 818,55 \$ (-30,8 %). L'explication de cet écart favorable s'explique principalement par les raisons suivantes :

- la nouvelle stratégie adoptée par la Ville à procéder avec un (1) appel d'offres pour chaque contrat et à procéder à l'ouverture des soumissions à une (1) semaine d'intervalle;
- le fait que la firme (Sade Canada Inc.) a soumissionné uniquement pour le contrat du secteur Est, cette dernière peut avoir réduit ces prix pour dégager une marge par rapport aux soumissionnaires;
- le contexte de marché favorable et l'effet de concurrence a obligé les entrepreneurs à soumissionner à la baisse afin de conserver leur part du marché;
- la récurrence annuelle du volume qui permet aux entrepreneurs de s'équiper en conséquence;
- l'amélioration d'année en année de la connaissance du territoire et des attentes de la ville pour ce type d'ouvrages.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000\$.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière

de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Sade Canada Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 13 janvier 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 24 mars 2015.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Sade Canada Inc., est le suivant: 5680-8025-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 11 424 938,58 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 10 778 243,94 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 646 694,64 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 11 604 938,58 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 180 000,00 \$ (taxes incluses). La dépense totale est assumée à 97,2 % par la Ville centre pour un montant de 11 280 012,65\$ et à 2,8 % par l'agglomération pour un montant de 324 925,93\$, la partie de cette dépense concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du centre-ville, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La dépense totale de 11 604 938,58\$ (taxes incluses) représente un coût net de 10 596 856 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Une partie du coût des travaux est admissible à une subvention pour un montant estimé à 7 483 444 \$ du programme PIQM (programme d'infrastructures Québec-Municipalités) et une autre subvention pour un montant estimé à 559 591\$ du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). Une portion non subventionnée de 2 494 482 \$ est financée par la réserve de l'eau locale, ce qui laissera un impact sur l'emprunt à la charge des villes reconstituées de 59 341\$.

La dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de l'importance des travaux (18.7 km) à réaliser d'ici le 30 juin 2016, il est primordial d'octroyer le contrat le 30 avril 2015, afin de pouvoir débiter les travaux au plus tard le 4 mai 2015 et de permettre l'exécution des travaux sur une période de quatorze (14) mois.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 10 août 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication approuvée par le Service des communications est annexée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: avril 2015

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 04 mai 2015

Fin des travaux : 30 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-27

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-03-20



Dossier # : 1154822016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 491 513,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (PCPR 2015), comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 363 413,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320001;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-03-23 09:49

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1154822016**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) offre aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du programme de soutien à la voirie locale, soit le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cadre du PTI 2015-2017, le SIVT s'est vu allouer un budget de 50 M\$ en 2015 afin de réaliser ce programme dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage et de revêtement. Le PCPR vise à améliorer rapidement l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans et en nous permettant de rattraper le déficit d'entretien.

La sélection des rues est sous la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et cette sélection vise les chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) présente une dégradation partielle nuisant aux usagers. Par ailleurs, les rues choisies ne doivent pas faire l'objet d'une intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans. La conception des plans et devis, les appels d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des projets sont, quant à eux, pris en charge par le SIVT. . Précisons que lorsque des travaux de réfection de trottoirs sont requis, ils le sont seulement pour les sections pouvant mettre la sécurité des citoyens en jeu ou si un problème majeur de drainage est observé.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité de vie des citoyens en améliorant l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de procéder au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

L'appel d'offres a été publié du 9 février au 4 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 25 février 2015 : Dans le devis voirie, un article "Panneaux d'information" et des sondages manquants ont été ajoutés. Dans le devis technique de circulation, une modification de limite d'intervention a été effectuée, des descriptions d'entraves et un article relatif aux items inclus dans le prix soumissionné ont été modifiés. Des modifications ont également été effectuées à la formule de soumission: Ajout de 4 panneaux d'informations à la fin de chaque bordereau et corrections sur plusieurs items relatifs à la réparation de cours d'eau. L'impact sur le coût est d'environ 2 % de plus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 3002 - Le 3 février 2015 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services relatifs à la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et de mandater celui-ci pour la conception, les appels d'offres, les octrois de contrats et la réalisation des travaux relatifs à ce programme (1152726004);

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CM14 1035 - Le 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobés bitumineux dans différentes rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaire au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 214 855,82 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le

contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 320001 s'est déroulé du 9 février au 4 mars 2015. Sur seize (16) preneurs du cahier des charges, onze (11) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) firmes n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 69 % et 31 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, les cinq (5) firmes qui n'en ont pas déposé n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Pavages Métropolitain Inc.	2 148 558,17 \$	214 855,82 \$	2 363 413,99 \$
2	Routek Construction Inc	2 271 073,01 \$	227 107,30 \$	2 498 180,31 \$
3	Construction DJL Inc.	2 295 135,55 \$	229 513,55 \$	2 524 649,10 \$
4	Construction Soter inc	2 307 207,34 \$	230 720,75 \$	2 537 928,09 \$
5	Construction Bau-val inc	2 313 781,05 \$	231 378,14 \$	2 545 159,19 \$
6	Groupe TNT Inc	2 353 534,61 \$	235 353,49 \$	2 588 888,10 \$
7	Demix Construction ,Une division de Holcim (Canada) inc	2 381 116,12 \$	238 111,62 \$	2 619 227,74 \$
8	Maskimo Construction Inc.	2 540 639,91 \$	254 064,03 \$	2 794 703,94 \$
9	Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	2 580 687,19 \$	258 068,72 \$	2 838 755,91 \$
10	Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	2 664 047,54 \$	266 404,76 \$	2 930 452,30 \$
11	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	4 537 897,11 \$	453 789,71 \$	4 991 686,82 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		2 956 970,22 \$	295 697,03 \$	3 252 667,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	2 839 367,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	20,1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	2 628 272,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(%)	111,2%
			(\$)	-889 253,26 \$
			(%)	-27,3%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	134 766,32 \$ 5,7%
---	--	-------------	-----------------------

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc. a été corrigé à la suite d'une erreur de multiplication dans les items « Nivellement de cadres de boîte de vanne ajustables » et « Nivellement de boîte de vanne de gaz » au sous-projet 1455856009. Le montant total est passé de 4 990 997,55 \$ à 4 991 686,82 \$. Cette correction ne modifie pas le classement des soumissions. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -889 253,26 \$ (-27,3%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 \$ et il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard décrites à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 5 février 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain Inc., est le suivant: 5663-6806-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 363 413,99 \$ (taxes incluses) incluant un

montant de 2 148 558,17 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 214 855,82 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 491 513,99 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 128 100,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 275 084,37 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances ainsi que dans les pièces jointes «Budget requis» et «Incidences et ristournes».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 2 juillet 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement de 2015 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications et se retrouve en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Avril 2015

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2015

Fin des travaux : Juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Antoaneta BANCHEVA)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-10

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-03-20

**Dossier # : 1154822015**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II). Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 11 812 338,79 \$ (contrat: 10 678 287,89 \$ + incidences: 1 134 050,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256903 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 812 338,79 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue de Lorimier à la rue d'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 678 287,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256903 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 19,46 % par l'agglomération, pour un montant de 2 298 289,12 \$, taxes incluses.

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II). Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 11 812 338,79 \$ (contrat: 10 678 287,89 \$ + incidences: 1 134 050,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256903 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du pôle Frontenac a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie parmi cinq projets structurants à réaliser en priorité. Ces cinq projets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations depuis 2011. Afin d'encadrer l'aménagement futur de ce secteur, l'arrondissement a adopté en janvier 2012 le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie. Le projet du pôle Frontenac, qui couvre la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue Lespérance ainsi que certaines sections des rues du Havre et Frontenac, s'inscrit donc dans le PPU et couvre cinq secteurs d'intervention soit : le secteur de la rue Ontario, le secteur de la rue Frontenac, le secteur «JTI-MacDonald», le secteur «Parthenais» et le secteur «Pont Jacques-Cartier».

Le projet, qui couvre une longueur de chaussée de plus de 1,5 km, vise tant la réfection ou la reconstruction des infrastructures souterraines que le réaménagement en surface des chaussées, des trottoirs et du mobilier urbain. Il comporte ces différentes phases:

- Phase I : la rue Ontario entre les rues D'Iberville et Lespérance ;
- Phase II : la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue D'Iberville ;
- Phase III : les rues Frontenac et du Havre entre les rues Lafontaine et Ontario (à définir).

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction de l'eau potable et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de

préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Étapes terminées :

Autorisation du virement budgétaire du projet de réaménagement du Pôle Frontenac de SMVT au SITE (CE13 0709 - 22 mai 2013)
Offre au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du réaménagement du Pôle Frontenac phases I et II et autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux (CM13 0594 - 17 juin 2013)

Étape en cours :

Description	Coûts	Date de début	Date de fin
Reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosses de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbain dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance (phase I) (CG14 0206 - 1 ^{er} mai 2014)	12 378 372,11 \$	Juin 2014	Juillet 2015

Étape faisant l'objet du présent dossier :

Description	Coûts	Date de début	Date de fin
Reconstruction d'égout, des conduites d'eau secondaire et principale, la réhabilitation d'égout, le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosses de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbain ainsi que des travaux de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (phase II)	11 812 338,79 \$	Juin 2015	Octobre 2016

Étapes à venir :

Description	Date de début	Date de fin
Plans et devis pour appel d'offres - Phase III : les rues Frontenac et du Havre entre les rues Lafontaine et Ontario (à définir)	Non définie	
Travaux Phase III : les rues Frontenac et du Havre entre les rues Lafontaine et Ontario (à définir)		

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 45 000 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1145897019, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été publié du 9 février au 4 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 26 février 2015 - Modifications au devis technique Égout et Aqueduc : ajout de l'article « 53. Réfection temporaire de coupe » et aux bordereaux égout et aqueduc : ajout d'une référence et enlèvement de l'item « Contrôle et essai sur les conduites d'eau » qui sera inclus dans le prix unitaire de la conduite. Ces modifications n'ont aucun impact sur le prix soumis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0033 - 29 janvier 2015 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 - 3 soumissionnaires - (1145897019);
CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014);

CG14 0206 - Le 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires (1144822011);

CM13 0594 - Le 17 juin 2013 - Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du réaménagement Pôle Frontenac phases I et II et autoriser le lancement de plusieurs appels d'offres publics pour la réalisation des travaux (1130989001);

CE13 0709 - Le 22 mai 2013 - Autoriser le transfert de la gouvernance budgétaire du projet

40161 Réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) - Direction du transport et autoriser les ajustements requis à l'ensemble des systèmes financiers concernés (1130093002);

CM12 0066 - Le 23 janvier 2012 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie (1114400007);

CA11 240042 - Le 8 février 2011 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc sur le lot 1 065 651 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard De Maisonneuve entre les rues Saint-Marc et Saint-Mathieu dans le district de Peter-McGill, ainsi que sur le lot 1 424 211, situé au coin sud-ouest des rues Ontario et Poupart dans le district de Sainte-Marie (1114400005);

CE10 1075 - Le 7 juillet 2010 - Accord de principe et mandat de planification 2010 - 2011 concernant un énoncé d'aménagement du centre-ville, le PPU du Quartier des grands jardins (quartier ouest) et le PPU du Quartier Sainte-Marie (quartier est) (1104400039).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, la réhabilitation d'égout et le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosses de plantation munies de grilles en fonte par endroits. Et finalement, ils consistent en la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbain ainsi que des travaux de modification du réseau de la CSEM, le tout dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 994 926,68 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,3% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1540161003 et 1559002016).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'aqueduc, de plantations de végétaux, d'accès aux puits de la CSEM, de frais de branchement HQ et de surveillance par la CSEM. Elles comprennent également des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 256903 s'est déroulé du 9 février au 4 mars 2015. Sur trente-six (36) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et vingt-huit (28) firmes n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 22 % et 78 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, quatorze (14) firmes sont connues comme sous-traitantes; une (1) firme a mentionné que le devis technique est trop spécialisé; deux (2) firmes ont mentionné que le délai de la soumission est insuffisant; une (1) firme a mentionné que la période de soumission ne convient pas; une (1) firme n'a pas reçu son attestation de l'AMF; une (1) firme a mentionné qu'elle manquait de temps et finalement,

huit (8) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 Groupe TNT inc.	9 683 361,21 \$	994 926,68 \$	10 678 287,89 \$
2 Sade Canada inc.	10 250 319,58 \$	1 047 915,24 \$	11 298 234,82 \$
3 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	10 260 156,30 \$	1 047 249,67 \$	11 307 405,97 \$
4 Les Entreprises Michaudville inc.	10 615 007,58 \$	1 084 992,42 \$	11 700 000,00 \$
5 Excavation Loisselle inc.	11 064 901,69 \$	1 128 050,58 \$	12 192 952,27 \$
6 Unigertec inc.	11 085 692,70 \$	1 126 945,73 \$	12 212 638,43 \$
7 Civisol inc.	11 547 232,54 \$	1 173 099,71 \$	12 720 332,25 \$
8 Les Pavages Chenail inc.	11 897 847,41 \$	1 211 768,16 \$	13 109 615,57 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	9 969 084,89 \$	1 020 129,30 \$	10 989 214,19 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	11 902 433,40 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	11,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	2 431 327,68 \$
		(%)	22,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-310 926,30 \$
		(%)	-2,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	619 946,93 \$
		(%)	5,8%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Excavations Gilbert Théorêt Inc., qui était de 11 446 316,50 \$, a été corrigé à 11 307 405,97 \$ dû aux faits suivants : omission d'ajouter les prix totaux de l'item "Contrôle et essai sur les conduites d'eau" pour le sous-projet 1461200140, et de l'item "Banc existant à enlever et disposer" pour le sous-projet 1540161002, ainsi qu'une erreur de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1461200111.

Également, le montant de la soumission de Civisol inc. est passé de 12 720 333,31 \$ à 12 720 332,25 \$, à la suite d'erreurs de calcul des travaux contingents pour les sous-projets 1540161001 et 1540161002. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -310 926,30 \$ (-2,8%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000\$.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1% du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 19 février 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Groupe TNT inc., est le suivant: 8276-8086-40.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 10 678 287,89 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 9 683 361,21 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 994 926,68 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 11 812 338,79 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 134 050,90 \$ (taxes incluses).

La dépense est assumée à 80,5 % par la ville centre pour un montant de 9 514 049,67 \$, taxes incluses et à 19,5 % par l'agglomération pour un montant de 2 298 289,12 \$, taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'eau principale dans la rue Ontario et concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

De plus, la dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des services :

- □53,33 % au PTI de la Direction du transport du Service des infrastructures, de la voirie et du transport pour un montant de 6 299 245,32\$, taxes incluses ;
- 24,81 % au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un montant de 2 930 494,63\$, taxes incluses ;
- 19,46 % au PTI de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour un montant de 2 298 289,12 \$, taxes incluses ;
- 2,40 % est prévu au PTI de la CSEM pour un montant de 284 309,72\$, taxes incluses.

La dépense totale de 11 812 338,79\$ représente un coût net de 10 781 074,23 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Une partie du coût des travaux est admissible à une subvention de 4 354 849 \$ dans le cadre du programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec), ce qui laissera un impact global sur l'emprunt à la charge des contribuables de 6 426 225 \$, dont 419 729 à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le projet inclut également des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc, le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Notre intervention durant les vacances de la construction (18 juillet au 2 août 2015) dans l'intersection de l'avenue De Lorimier et Ontario est coordonnée avec la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. et fait l'objet d'un horaire particulier pour accélérer les travaux, à savoir du lundi au dimanche entre 7 h et 22 h. La Ville peut aussi profiter de la fermeture du pont Jacques-Cartier au cours de quatre week-ends pour minimiser l'impact des travaux sur les usagers. Tout retard à l'octroi pourrait compromettre la réalisation de l'ensemble de ces travaux à l'intérieur des fenêtres convenues avec nos partenaires. Des travaux importants doivent également être réalisés à l'intersection de la rue D'Iberville avant le mois de septembre pour commencer la réalisation des travaux d'égout en 2016 devant la JTI-McDonald, entre les rues Dufresne et D'Iberville.

Impact sur la vitalité commerciale

Le retard compromettrait aussi la mise en place d'un environnement favorable à une relance des activités économiques du secteur du Pôle Frontenac.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 2 juillet 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre

processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication approuvée par le Service des communications est annexée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Avril 2015

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2015

Fin des travaux : Octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Nana-Doris SADOU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (James BYRNS)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Louis-François MONET)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-13

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-03-23



Dossier # : 1146019008

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 55 457 316,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à HMI Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 53 593 205,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10160;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-03-24 12:52

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146019008

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste projet de modernisation des usines de production d'eau potable, lequel fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable. Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Dans le cadre de la planification des travaux de réfection des équipements de l'usine Atwater, le conseil d'agglomération a autorisé, en 2014 et en 2015, le préachat des équipements suivants : des transformateurs de puissance à sec et à l'huile, des appareillages d'entrée électrique 12 kV et 25 kV et 14 groupes motopompes centrifuges. Ces équipements sont temporairement entreposés chez les fournisseurs et devraient être installés dès l'approbation du présent contrat.

L'appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 15 août 2014, pour une durée de 68 jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 22 octobre 2014. La durée de validité des offres est de 180 jours calendrier, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 20 avril 2015. Une prolongation du délai de validité des soumissions a été demandée à tous les soumissionnaires conformes. Ils ont tous accepté de prolonger le délai jusqu'au 3 juillet 2015, aux mêmes termes et conditions. Neuf (9) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, afin d'apporter des précisions sur le projet (voir le calendrier des addenda en pièce jointe). L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte des impacts financiers liés aux travaux ajoutés en cours d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0034 - Appel d'offres public 14-12725 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de modernisation des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soum.)

CG14 0126 - Appel d'offres public 13-12951 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture de cinq transformateurs de puissance à sec, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs à l'usine Atwater - Dépense totale de 746 363,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12951 (6 soum.)

CG14 0125 - Appel d'offres public 13-12973 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 638 269,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12973 (4 soum.)

CG14 0124 - Appel d'offres public 13-12983 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Surplec inc. pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs à l'usine Atwater - Dépense totale de 858 402,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12983 (3 soum.)

CG14 0087 - Appel d'offres public 13-12955 - 27 février 2014 - Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 2 445 803,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12955 (4 soum.)

CG11 0211 - Appel d'offres public 11-11570 - 22 juin 2011 - Accorder deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC-Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11570 (5 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à HMI Construction inc., pour la réalisation de travaux concernant le remplacement et l'installation d'équipements mécaniques et électriques à l'usine d'eau potable Atwater.

Ce contrat comprend, entre autres :

- L'achat de cabinets électriques;
- L'installation d'équipements électriques de moyenne tension 25 kV au bâtiment de la haute pression, dont certains acquis en préachat;
- L'installation de 14 groupes motopompes centrifuges avec leurs démarreurs, acquis en préachat;

- La fourniture et l'installation d'équipements de climatisation, de chauffage et de ventilation;
- L'installation d'un bâtiment temporaire avec équipements électriques 12 kV, ces derniers ayant été acquis en préachat;
- La modification de la sous-station d'urgence pour alimenter en 25 kV le bâtiment des pompes de la haute pression;
- Des travaux en structure et en civil;
- Des travaux en architecture dont la conversion de locaux, le réaménagement de salles électriques et le remplacement de fenêtres par des persiennes de ventilation à la tour centrale;
- La disposition de matériaux contaminés;
- Les essais et tests de démarrage;
- Les rapports d'inspection et d'essais, manuels d'opération et d'entretien;
- L'assistance sur le chantier pour la mise en service des équipements;
- La formation du personnel.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec l'entrepreneur est effectif pour une durée de 62 mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités imposables à l'entrepreneur de 2 000 \$ par jour de retard dans l'exécution du contrat.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût de base des biens et services, soit 6 990 418,11 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés au bâtiment patrimonial de la haute pression durant les travaux et les imprévus liés au maintien de l'opération en continu de l'usine.

Des dépenses incidentes de 4 % du prix de base, soit 1 864 111,50 \$, taxes incluses, ont aussi été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10160, il y a eu vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et trois (3) soumissions ont été déposées. Vingt (20) entreprises n'ont pas déposé d'offre, en évoquant différents motifs. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent en pièces jointes. L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC Lavalin.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les trois (3) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise HMI Construction inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
HMI Construction Inc.	46 602 787,36 \$	6 990 418,11 \$	53 593 205,47 \$
Entreprise de Construction TEQ Inc.	53 222 217,08 \$	7 983 332,56 \$	61 205 549,64 \$
Alta Construction Ltée	57 443 077,23 \$	8 616 461,58 \$	66 059 538,81 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin inc.	60 164 294,81 \$	9 024 644,22 \$	69 188 939,03 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			60 286 097,97 \$
			12,49 %

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	12 466 333,34 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	23,26 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(15 595 733,56)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(22,54 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	7 612 344,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14,20 %

Sur la base des résultats au tableau précédent, la soumission la plus basse (HMI Construction Inc.) est de 22,5% inférieure à l'estimation de contrôle et 14,2% inférieure à la deuxième plus basse (Entreprise de construction TEQ Inc). Ainsi, le prix global de soumission de HMI Construction Inc. est compétitif par rapport aux autres soumissions reçues et par rapport à l'estimation de contrôle.

Les différences de prix portent principalement sur les travaux indiqués ci-dessous:

- Travaux en électricité de puissance au bâtiment haute pression : -46 % par rapport à l'estimation de contrôle (-4,5 M\$).
- Organisation du chantier : -30% par rapport à l'estimation de contrôle (-3,3 M\$).
- Travaux reliés à la mécanique de procédé en général : -31 % par rapport à l'estimation de contrôle (-3,4 M\$).
- Travaux en automatisation pour l'ingénierie, l'installation et la programmation des systèmes : -63 % par rapport à l'estimation de contrôle (-1,7 M\$)
- Travaux en ventilation : +45% par rapport à l'estimation de contrôle (+1,4 M\$).
- Divers autres travaux : écart de -0,3 M\$
- Taxes et contingences : écart de -3,8 M\$

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG11 008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1105-2013 adopté le 30 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, HMI Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 8 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 5 septembre 2014 par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 53 593 205,47 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 46 602 787,36 \$, taxes incluses, pour l'installation d'équipement en procédé, en électricité de puissance moyenne et basse tension et connexes et un montant de 6 990 418,11 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 1 864 111,50 \$ taxes incluses pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

La dépense de 55 457 316,97 \$ taxes incluses, soit un coût net de 50 639 922,29 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour les années 2015, 2016 et 2017. Ce budget sera réaménagé lorsqu'il sera disponible. En ce qui concerne les années 2018 à 2020, elle sera priorisée aux PTI 2016-2018, 2017-2019 et 2018-2020 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 40 511 937,83 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 10 127 984,46 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

	(en milliers \$)
Subventions: part Ville de Montréal	40 512
+ Emprunt net	10 128
Investissements nets (TOTAL)	50 640

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*» .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de modernisation de l'usine Atwater vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal. L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même, respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts majeurs suivants sont à considérer :

- Énergie insuffisante pour le fonctionnement maximal des équipements de traitement récemment installés dans le cadre du projet de modernisation de l'usine Atwater.
- Coût d'entreposage supplémentaire d'équipements spécialisés des 5 lots de préachats suivants:
 - lot de cinq (5) transformateurs;
 - lot d'un transformateur (40 MVA) pour la sous-station d'urgence;
 - lot d'équipements électriques pour le poste temporaire;

- lot d'équipements électriques de 25 kV;
- lot de 14 pompes centrifuges;
- Coûts supplémentaires de location du bâtiment temporaire abritant le personnel administratif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 15 avril 2015

Octroi du contrat : 30 avril 2015

Début des travaux : mai 2015

Fin des travaux : juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane OUELLET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-20

Robert MALEK
Chef de Projets, gestion de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-03-20

Approuvé le : 2015-03-23

CE : 20.024
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154332001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 434 395,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6686 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-28 15:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154332001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

CONTENU

CONTEXTE

La mission du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) stipule que : « Il est une installation sportive multidisciplinaire d'envergure métropolitaine, rencontrant des standards internationaux ». En lien avec cette mission, la réfection des terrains sportifs extérieurs s'inscrit dans une série de travaux entrepris au CSCR au cours des dernières années et d'autres à entreprendre au cours de l'année 2015, notamment afin d'y accueillir les compétitions des Jeux du Québec de 2016 (JQ 2016) et des Jeux mondiaux des pompiers et policiers de 2017 (JMPP 2017). Les différentes étapes de cette réfection se présentent comme suit :

Étapes terminées ou en cours d'achèvement	Coût	Date de début	Date de fin
Remplacement des appareils d'éclairage des deux terrains de balle	438 671,18 \$	Novembre 2009	Décembre 2009
Réfection des systèmes d'éclairage de la piste d'athlétisme et du terrain de soccer naturel	333 338,92 \$	Août 2012	Avril 2013
Remplacement des systèmes d'éclairage du terrain synthétique de soccer/football	319 582,27 \$	Juin 2013	Novembre 2013

Réfection du revêtement et de l'éclairage des terrains de tennis	2 212 828,97 \$	Septembre 2014	Août 2015
Réaménagement du terrain de soccer/football en revêtement synthétique - Infrastructure	2 130 156,77 \$	Septembre 2014	Juillet 2015

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
Réfection de la piste d'athlétisme et aménagements périphériques	3 354 195,77 \$	Mai 2015	Novembre 2015
Étapes à venir	Date de début prévue	Date de fin prévue	
Réaménagement du terrain de soccer/football en revêtement synthétique - Revêtement	Juillet 2015	Août 2015	
Travaux correctifs aux terrains de balle	Septembre 2015	Novembre 2015	

Les organisateurs des Jeux du Québec de 2016 (JQ 2016) et des Jeux mondiaux des pompiers et policiers de 2017 (JMPP 2017) ont identifié la piste d'athlétisme du CSCR comme un pôle d'activités majeur pour la tenue des compétitions d'athlétisme. La course est au cœur du développement de tous les athlètes, quelle que soit la discipline sportive, et presque tous les partenaires du CSCR bénéficient de la piste. Elle est actuellement utilisée par plusieurs groupes pour l'entraînement et la compétition.

Construite en 1976 avec un revêtement souple de polyuréthane et rénovée la dernière fois en 1989, cette piste présente une usure suffisamment importante nuisant aux performances requises pour la pratique des sports auxquels elle est destinée. L'état de la piste est tel qu'il n'est plus possible d'y tenir des événements d'envergure. Le revêtement doit être entièrement refait, ainsi que les équipements supportant l'activité d'athlétisme. Cette situation pourrait amener une diminution de la fréquentation de la piste, et ce, au moment où les organisateurs des JQ 2016 et JMPP 2017 comptent utiliser ce plateau sportif pour la tenue des compétitions d'athlétisme associées à ces événements.

Le Service de la diversité sociale et des sports a mandaté l'équipe d'expertise technique du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour réaliser les plans et devis d'exécution, ainsi que la surveillance des travaux de réfection de la piste d'athlétisme et des aménagements périphériques du CSCR.

Un appel d'offres public a été lancé pour ces travaux le 2 mars 2015, via le site internet SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) et le journal « La Presse ». Le processus suivi en est un d'appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

Quatre (4) addendas ont été publiés sur SÉAO:

N° de l'addenda	Date de publication	Portée de l'addenda
Addenda 1	12 mars 2015	· Modifications aux documents d'appel d'offres; · Réponses aux questions des soumissionnaires.

Addenda 2	13 mars 2015	· Modifications aux documents d'appel d'offres; · Réponses aux questions des soumissionnaires.
Addenda 3	17 mars 2015	· Réponses aux questions des soumissionnaires.
Addenda 4	19 mars 2015	· Modifications aux documents d'appel d'offres (annulation des exigences des échantillons au dépôt des soumissions); · Réponses aux questions des soumissionnaires.

Les soumissions ont été ouvertes le 23 mars 2015. Les soumissionnaires ont disposé de 21 jours civils pour préparer et déposer une soumission. Le délai de cautionnement des soumissions est de 150 jours civils.

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat à Lanco Aménagement inc., le plus bas soumissionnaire conforme selon l'analyse des soumissions reçues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1964 17 décembre 2014 Autoriser un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer/football du Complexe sportif Claude-Robillard et d'approuver les critères d'évaluation qui seront utilisés lors de l'analyse des soumissions et leur pondération.

CM14 0799 18 août 2014 Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour la réfection des terrains de tennis extérieurs du complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense de 2 232 209,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6687 (4 soum.)

CM14 0798 18 août 2014 Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour réaliser les travaux de réaménagement du terrain de soccer/football en revêtement synthétique - infrastructure au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense totale de 2 130 156,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6681 (5 soum.)

DESCRIPTION

Les travaux se dérouleront selon deux séquences :

- la première, prioritaire, étant la réfection de la piste d'athlétisme (revêtement souple de polyuréthane de la piste et des aires de saut et de lancer, bacs à sable, bases pour butoirs, planches d'appel et cage de lancer, équipements d'athlétisme);
- la seconde étant les travaux d'aménagements périphériques (clôtures, équipements de parc, plantations, pavages, bétonnage, électricité générale incluant distribution électrique pour tableau d'affichage, haut-parleurs et audiovisuel).

Le contrat inclut l'entretien de la surface gazonnée du terrain de soccer pendant les travaux. Toutefois, l'arrosage et la tonte ne seront pas permis pendant la mise en place du revêtement souple en polyuréthane.

L'accès principal du chantier se fera par l'avenue Émile-Journault, à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb. Cela évitera de traverser la piste cyclable et de circuler sur les nouveaux aménagements de l'entrée Étienne-Blanchard.

Au terme de l'appel d'offres public, onze (11) entrepreneurs ont déposé des soumissions :

- Lanco Aménagement inc.;
- Les Excavations Super inc.;

- Salvex inc.;
- Urbex Construction inc.;
- Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.);
- Les Constructions et pavage Jeskar inc.;
- Les Entreprises de construction Ventec inc.;
- Les Aménagements côté jardin inc.;
- Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- Ramcor construction inc.;
- 9052-1170 Québec inc. - Le Groupe Vespo.

Des onze (11) soumissions, dix (10) sont jugées conformes.

Hormis les onze (11) soumissionnaires, la liste publique des commandes consultée sur le SÉAO indique vingt (20) autres preneurs de cahier des charges. Les autres preneurs de cahier des charges sont:

- Aménagements Sud-Ouest inc.;
- Bau-Québec ltée;
- Bruneau Électrique inc.;
- Charex inc.;
- Construction Monco inc.;
- Construction NRC inc.;
- Électricité Grimard inc.;
- Girard et Girard inc.;
- Installume inc.;
- Les Entreprises Berthier inc.;
- Les entreprises d'électricité Renaissance;
- LV Construction;
- Neoelect inc.;
- NMP Golf Construction inc.;
- Paysagiste Promoververt inc.;
- Pierre Brossard 1981 ltée;
- Produits Centaur inc.;
- Surfaces Carpell inc.;
- Système Urbains inc.;
- Ville de Montréal - Direction du greffe.

Des trente et uns (31) preneurs de cahier des charges:

- seize (16) preneurs sont des entrepreneurs généraux;
- trois (3) preneurs sont des sous-traitants en aménagement paysager;
- deux (2) preneurs sont des sous-traitants spécialisés en revêtement pour piste d'athlétisme;
- neuf (9) preneurs sont des sous-traitants en électricité;
- un (1) preneur est la Ville de Montréal.

Le montant des contingences a été fixé à 10 % (221 308,68 \$, taxes incluses pour le soumissionnaire recommandé) du coût des travaux eu égard aux imprévus que peut engendrer notamment la nature des sols.

Le montant des incidences (919 800,29 \$, taxes incluses) servira essentiellement à payer les frais dans des catégories de services techniques (laboratoire), d'acquisition d'équipements sportifs et de relocalisation des équipes sportives durant les travaux.

JUSTIFICATION

Sur un total de trente-et-un (31) preneurs de cahier des charges, onze (11) ont soumissionné (35,48 %), alors que vingt (20) n'ont pas soumissionné (64,52 %). Les raisons de non-dépôt de soumissions des vingt (20) preneurs de cahier des charges ne sont pas connues. Nous savons toutefois que seuls seize (16) preneurs de cahier des charges sur les trente et uns (31) sont des entrepreneurs généraux et pouvaient donc déposer une soumission.

Les résultats de l'appel d'offres sont :

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences de construction	Total
Lanco Aménagement inc.	2 213 086,80 \$	221 308,68 \$	2 434 395,48 \$
Les Excavations Super inc.	2 226 344,34 \$	222 634,43 \$	2 448 978,77 \$
Salvex inc.	2 310 997,50 \$	231 099,75 \$	2 542 097,25 \$
Urbex construction inc.	2 398 671,69 \$	239 867,17 \$	2 638 538,85 \$
Les Construction et pavage Jeskar inc.	2 448 993,29 \$	244 899,33 \$	2 693 892,62 \$
Les Entreprises de construction Ventec inc.	2 585 773,09 \$	258 577,31 \$	2 844 350,40 \$
Les Aménagements côté jardin inc.	2 602 840,82 \$	260 284,08 \$	2 863 124,90 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	2 635 876,03 \$	263 587,60 \$	2 899 463,64 \$
Ramcor construction inc.	2 710 748,90 \$	271 074,89 \$	2 981 823,79 \$
9052-1170 Québec inc. - Le Groupe Vespo	3 107 574,71 \$	310 757,47 \$	3 418 332,18 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	2 859 945,64 \$	285 994,56 \$	3 145 940,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			2 776 499,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100</i>			14,05 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			983 936,70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100</i>			40,42 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 711 544,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100</i>			-22,62 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			14 583,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100</i>			0,60 %

Tous les coûts indiqués comprennent les taxes.

La soumission de l'entrepreneur Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.) n'apparaît pas dans le tableau ci-haut puisqu'elle s'est avérée non-conforme. L'analyse des documents administratifs a démontré que son cautionnement de soumission et sa lettre d'engagement ont été modifiés. Aussi, les rapports de laboratoire du revêtement souple de polyuréthane sont manquants. Tel que spécifié au cahier des charges, la soumission est automatiquement rejetée à défaut de remettre ces rapports (voir l'analyse de conformité en pièces jointes).

La dernière estimation des coûts relatifs à ces travaux et réalisée par le SGPVMR a été basée sur le prix d'ouvrages de nature analogues au présent contrat, faisant l'objet de soumissions publiques et construites entre 2012 et 2014. Toutefois, les prix déposés par le plus bas soumissionnaire conforme sont inférieurs de 22,62% par rapport à l'estimation réalisée par le SGPVMR. Cet écart de prix est conforme aux observations des prix soumis depuis janvier 2012 et illustre une diminution des coûts par rapport aux prix du marché répertoriés durant les années précédentes.

En raison de la valeur du contrat d'exécution supérieure à 2 M\$ et à un écart au-delà de 20% entre l'estimation réalisée à l'interne et les prix du plus bas soumissionnaire conforme, **ce contrat doit être transmis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.**

L'écart de -22,62 % (- 711 544,72 \$) avec l'estimation réalisée à l'interne peut s'expliquer notamment par:

- La nature du projet: la construction et/ou réfection de pistes d'athlétisme extérieures au Québec est peu fréquente, demandant une expertise rare et spécialisée dans le domaine, et supposait une augmentation des coûts. De plus, au cours des dernières années, la réfection des pistes a été réalisée avec un revêtement préfabriqué contrairement au CSCR qui nécessitait un revêtement souple de polyuréthane coulé sur place, cette technique de mise en place étant plus «artisanale». Conséquemment, le SGPVMR a majoré certains coûts en fonction de la nature du projet.
- Les conditions de mise en œuvre et l'accessibilité au site: le contexte dans lequel s'inscrivent les travaux supposait une hausse des coûts. En effet, les travaux devront se dérouler dans un environnement à accessibilité restreinte où plusieurs précautions sont à prendre pour ne pas endommager les ouvrages existants tels que l'infrastructure de la piste d'athlétisme, de même que le nouveau revêtement de la piste d'athlétisme. À cet effet, les clauses du cahier des charges précisent une ordonnance des travaux augmentant les étapes et les manœuvres lors des travaux de démolition et de mise en place de la piste. Conséquemment, le SGPVMR a majoré certains coûts en fonction de ces conditions.
- La période du lancement de l'appel d'offres: La baisse des coûts observée pourrait également s'expliquer par le contexte économique dans lequel s'inscrit le présent contrat. En effet, le principe «de l'offre et de la demande» en début d'année favorise la diminution des coûts des prix du marché puisque les entrepreneurs cherchent à compléter leur carnet de commandes.

Les validations requises voulant que l'adjudicataire recommandé ne fasse pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 17 février 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Lanco Aménagement inc., est le 2567-0340-87.

Le présent contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre du présent contrat. Néanmoins, il en détient une en date du 19 janvier 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses. Le montant net, montant moins la ristourne de TPS et de TVQ, est estimé à 3 062 827,82 \$.
Un montant de 2 434 395,48 \$, taxes incluses, sera accordé à Lanco Aménagement inc. pour la réalisation des travaux requis pour la réfection de la piste d'athlétisme du CSCR. Ce montant inclut des contingences de 221 308,68 \$, taxes incluses.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports comme suit :

Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 38390 - Projets de protection des équipements sportifs corporatifs, sous-projet n° 1438390 103, projet SIMON n°153843 / CSCR - Réf. en vue Jeux du Québec 2016 -Tennis, piste athl. - revêt. -Travaux ainsi que le sous-projet n° 1438390 104, projet SIMON n°153979 / CSCR - Réf. en vue Jeux du Québec 2016 -Tennis, piste athl. - revêt. -Incidences

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des Finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aménagements prévus contribueront aux objectifs de développement durable notamment en matière de gestion des eaux de surface, de revêtement, de recyclage, de conservation et de protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Héritage des Jeux olympiques de Montréal de 1976, la piste d'athlétisme extérieure est dans un état précaire. Cette installation n'a plus son pouvoir d'attraction envers les organisateurs d'événements. Sur le territoire montréalais, nous retrouvons cinq pistes de 400 mètres avec revêtement synthétique. Celle du complexe sportif Claude-Robillard est la seule avec une structure d'accueil suffisante pour tenir de grands événements. Avec ses 7 500 places assises et des services auxiliaires sur les lieux, la piste est un site de choix pour l'athlétisme. Sans intervention, la dégradation du revêtement de surface se poursuivra, nuisant à la sécurité de ses usagers. Progressivement, la fréquentation de ce terrain diminuera créant une pression supplémentaire sur les autres pistes d'athlétisme municipales.

La programmation prévue sur la piste d'athlétisme actuelle sera transférée temporairement sur un autre terrain. La Division de la gestion des installations du SDSS est en lien avec les organismes pour évaluer leurs besoins à cet effet.

Avec un nouveau revêtement synthétique et des aménagements périphériques adéquats, la piste d'athlétisme permettra une programmation sportive sécuritaire et qui n'altère pas les performances des athlètes.

Étant donné qu'aucun de ces événements ne peut être retardé, la réfection doit être achevée à l'automne 2015, les travaux ne pouvant être poursuivis en hiver ni repris au début du printemps à cause des intempéries. Tout retard aurait un impact majeur sur la tenue des compétitions et, par conséquent, sur l'image de la Ville qui les accueille.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2015
Fin des travaux : novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Jean-François NADON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djaffer HELLEL
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division sports loisirs dév. social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice
Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-03-27

**Dossier # : 1154139001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Cevco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat: 2 856 592,82\$ + incidences: 180 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322601 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 036 592,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Cevco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 856 592,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322601;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 68,5% par l'agglomération et à 31,5% par le ministère de la culture et des communications du Québec.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-02 14:07

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1154139001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat: 2 856 592,82\$ + incidences: 180 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322601 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La rue Saint-Paul constitue la plus ancienne rue commerciale de Montréal. Elle fut créée officiellement en 1673 par les Messieurs de Saint-Sulpice en utilisant le chemin qui bordait la lisière nord de la commune. Aujourd'hui, la rue Saint-Paul constitue toujours l'artère commerciale principale de l'arrondissement historique de Montréal (Vieux-Montréal). Les dernières interventions significatives sur la rue Saint-Paul ayant été réalisées au cours des années 1980 et les revêtements de surface étant très détériorés, la Ville a retenu sa réfection comme projet prioritaire. Cette intervention est inscrite au *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* adopté par le conseil de ville à sa séance du 26 août 2013.

Le projet retenu privilégie les déplacements à pied dans le Vieux-Montréal tout en assurant la vitalité commerciale de la rue. La préoccupation de s'inscrire dans une démarche de développement durable milite en faveur de systèmes constructifs et de matériaux simples, résistants, faciles d'entretien et tenant compte des qualités patrimoniales du lieu.

Le projet comprend la réfection des infrastructures et l'aménagement du domaine public de manière à permettre un meilleur partage de l'espace public en diminuant l'emprise de la voiture au profit des piétons. Le territoire d'intervention couvre la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, et la réalisation du projet est prévue en trois phases :

- phase 1 : section située entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier incluant certaines rues à proximité, soit la Côte Berri (entre la rue du Champ-de-Mars et la rue de la Commune), la rue Bonsecours (entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune), la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonneau;

- phase 2 : section située entre la Place Jacques-Cartier et la rue Saint-Sulpice;
- phase 3 : section située entre la rue Saint-Sulpice et la rue McGill, incluant les abords de la Place Royale.

Les travaux d'infrastructures de la phase 1 ont commencé en août 2014 (travaux de Gaz Métro) et se poursuivront en 2015 avec les travaux de la Commission de services électriques de Montréal, ceux de Gaz Métro et ceux de la Ville de Montréal.

Le 4 février 2015, le Comité exécutif autorisait le lancement de l'appel d'offre pour le premier lot de la phase 1 du projet. Ce premier lot comprend notamment :

- les travaux de réaménagement de la rue Côte-Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars;
- les travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame ;
- les travaux de remplacement des conduites d'eau et d'égout ainsi que le réaménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul.

Ce dossier vise précisément l'octroi du contrat de réalisation des travaux du réaménagement du domaine public du projet de la rue Saint-Paul - phase 1 - Lot 1. Le second lot de la phase 1 consistera au réaménagement de la rue Saint-Paul allant de la Place Jacques-Cartier à la Côte-Berri et fera l'objet dans les prochains mois d'une demande d'autorisation.

L'objectif de réalisation au complet de cette première phase a pour échéance le mois de mai 2017 pour les célébrations du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers.

Ce projet significatif pour le Vieux-Montréal est réalisé en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de *l'Entente sur le développement culturel de Montréal* .

Étapes déjà réalisées: aucune

Étapes en cours de réalisation :	Coût	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> • Plans et devis de la phase 1 	157 078\$	Septembre 2014	Décembre 2015

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 - Lot 1 : Réaménagement de la rue Bonsecours, de la rue Bonneau et de la Côte Berri 	Mai 2015	Novembre 2015

Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue

<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 - Lot 2: Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la place Jacques-Cartier à la rue Berri 	Avril 2016	Décembre 2016
<ul style="list-style-type: none"> Phase 2 : Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la place Jacques-Cartier la rue Saint-Sulpice 	à confirmer	à confirmer
<ul style="list-style-type: none"> Phase 3: Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Saint-Sulpice à la rue MGill 	à confirmer	à confirmer

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0161, 4 février 2015 (dossier 1146706002) - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul dans l'arrondissement Ville-Marie

CG11 0175, 19 mai 2011 (dossier 1110687002) - Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2012, ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux du réaménagement du domaine public du projet de la rue Saint-Paul - phase 1 - Lot 1.

Ce premier lot comprend notamment :

- les travaux de réaménagement de la rue Côte-Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars;
- les travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame ;
- les travaux de remplacement des conduites d'eau et d'égout ainsi que le réaménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul.

L'appel d'offres a été publié du 2 mars 2015 au 23 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 21 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 12 mars 2015: Report de la date d'ouverture des soumissions au lundi 23 mars 2015, modifications à la formule de soumission, au Cahier des charges, au Cahier E portant sur l'éclairage et à l'annexe E - plans d'éclairage

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 259 690, 26\$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe. Une enveloppe de 180 000\$ est allouée aux incidences.

Le processus d'appel d'offres public # 322601 était initialement prévu se dérouler du 2 mars au 18 mars 2015. Cependant, en raison de l'addenda # 1, la date de dépôt des soumissions a été reportée au 23 mars 2015.

Sur treize (13) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 15% et 85%.

JUSTIFICATION

La mise en œuvre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul répond aux orientations et aux objectifs poursuivis par la Ville en termes de patrimoine, de conservation et de mise en valeur du territoire. La volonté d'assurer la mise en valeur du cœur historique de la ville a été affirmée dans plusieurs documents d'orientations dont le Plan d'urbanisme (2004), la Politique du patrimoine (2005) dans laquelle la Ville s'impose les rôles de propriétaire et de gestionnaire exemplaires, le Plan d'intervention sur l'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal, le Plan de transport (2008), le Plan sectoriel de gestion des déplacements du Vieux-Montréal et le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal (2013). Ainsi, dans son rapport de consultation publique sur ce dernier document, la commission de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) «recommande que le premier objectif du Plan de protection et de mise en valeur soit l'affirmation et l'enrichissement de ce trait fondamental de la personnalité du Vieux-Montréal [sa valeur de centre historique], ainsi que la mise en valeur de son patrimoine.».

Le réaménagement de cette rue emblématique, au cœur de la Cité historique, permettra de mettre en valeur le cadre bâti exceptionnel qui raconte l'histoire de la ville et son évolution. Lieu de promenade par excellence, le réaménagement sera l'occasion de repenser la rue afin de la rendre plus conviviale, et de régler des problèmes de confort, de sécurité et d'accessibilité. Par son aménagement, le projet permettra de créer un véritable milieu inclusif, stimulera la vitalité commerciale, attirera une clientèle et des commerces de qualité et ce, hiver comme été.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public #322601:

RÉSULTATS DE SOUMISSION (taxes incluses)

<u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES</u> <u>CONFORMES</u>	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
--	-------------	---------------------	--------------

1	Ceveco inc. (Licence RBQ # 5658-0392-01) (Attestation Revenu Québec délivrée le 23 mars 2015)	2 596 902,56 \$	259 690,26 \$	2 856 592,82 \$
2	Ramcor Construction inc.	3 324 426,93 \$	332 442,69 \$	3 656 869,62 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	2 249 302,37 \$	224 930,24 \$	2 474 232,61 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				3 256 731,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				14,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	800 276,80 \$
			(%)	28,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	382 360,21 \$
			(%)	15,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	800 276,80 \$
			(%)	28,0%

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 382 360,21 \$ (15,5 %).

L'entreprise Ceveco inc. possède l'autorisation valide de l'AMF de conclure un contrat public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Elle est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF.

Étant donné que le coût total des travaux est supérieur à 2 M\$ et que l'écart entre la plus basse soumission et la deuxième plus basse est supérieur à 20%, le contrat devra faire l'objet d'un examen de la conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet est financé par la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal avec le gouvernement du Québec. Les travaux d'infrastructures sont exclus du coût des travaux d'aménagement couverts par l'Entente car ils sont assumés par le Service de l'eau .

Les travaux du lot 1 sont prévus au PTI corporatif 2015-2017 du Service de la mise en valeur du territoire et au PTI du Service de l'eau.

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 856 592,82 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 596 902,56 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 259 690,26 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **3 036 592,82 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **180 000,00 \$** (taxes incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Les travaux sont financés par la Ville et le Ministère de la Culture et des Communications, conformément à la convention signée par les deux parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conception du projet tient compte de l'accessibilité aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, tout en respectant le caractère historique du lieu.

L'espace réaménagé aura une durée de vie de plusieurs décennies. L'utilisation de matériaux nobles, tel le granit, et la mise en place d'un programme d'entretien adapté, permettra la livraison d'un projet urbain de grande qualité qui profitera à l'ensemble de la collectivité pour les prochaines générations. Enfin, l'aménagement privilégie une approche simple et durable, dans le respect des contraintes archéologiques du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux visés par le présent dossier occasionneront des entraves habituelles à la circulation dans ce genre de projet. Ceux-ci feront l'objet de mesures de mitigation selon les pratiques en vigueur à la Ville.

Une décision favorable dans le présent dossier permettrait d'atteindre l'objectif de réalisation au complet de la phase 1 à la date d'échéance de mai 2017, à temps pour les célébrations du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal. Une décision tardive ou défavorable compromettrait l'atteinte de cet objectif et pourrait engendrer des coûts de réalisation plus élevés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cheminement du projet (phase 1 - lot 1):

Octroi de contrat – 30 avril 2015

Début des travaux – fin mai 2015

Fin des travaux – automne 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Hélène BENOÎT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Claude DAUPHINAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent GUIGNARD
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2015-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2015-04-02

CE : 20.027
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1156459003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à "G&S Consultants S.E.N.C." pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, Arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 126 036,17 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 126 036,17 \$ + incidences: 0,00 \$). Appel d'offres public S15-006 (8 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé

Au comité exécutif

- 1- D'autoriser une dépense de 103 400,16 \$, taxes et contingences incluses, représentant 82,0 % du coût total du contrat pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour le projet de réfection des rues Godin et Riverview (S15-006) ;
- 2- D'accorder à "G&S Consultants S.E.N.C.", le soumissionnaire se situant au premier rang, après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 126 036,17 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-006;
- 3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre;
- 4- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-20 13:33**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à "G&S Consultants S.E.N.C." pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, Arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 126 036,17 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 126 036,17 \$ + incidences: 0,00 \$). Appel d'offres public S15-006 (8 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Chargée de projet

IDENTIFICATION

Dossier # :1156459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à "G&S Consultants S.E.N.C." pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, Arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 126 036,17 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 126 036,17 \$ + incidences: 0,00 \$). Appel d'offres public S15-006 (8 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et le contrôle des travaux de reconstruction de :

- La rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle ;
- La rue Godin entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle ;
- La rue Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle.

L'échéancier des travaux se situe entre le 1 juin à la fin septembre 2015.

Les infrastructures de ces tronçons des rues ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun. Ces évaluations ont permis d'établir les priorités suivantes et d'y effectuer les rénovations requises :

- rue Woodland, reconstruction du réseau d'aqueduc
- rue Godin, reconstruction du réseau d'aqueduc et construction d'un réseau pluvial ;
- rue Riverview, reconstruction des réseaux d'aqueduc, pluvial et combiné.

Pour les travaux de la rue Woodland, le dossier décisionnel 1156459006 (Dépense totale de 3 243 138,62 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S15-001) est en instance de décision du conseil municipal.

Pour les travaux des rues Godin et Riverview, le dossier décisionnel 1156459004 (Dépense totale de 3 727 448,25 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S15-002) est en instance de décision du conseil municipal.

Délai de validité des soumissions : 90 jours
Date de lancement de l'appel d'offres : Le mardi 20 janvier 2015
Date de réception des soumissions : Le mardi 10 février 2015
Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO et Journal de Montréal
Le délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 22 jours de calendrier (17 jours ouvrables)
Émission d'addenda: Un (1) addenda a été émis

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder un contrat de services professionnels à G&S Consultants S.E.N.C. pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview, au prix total de 126 036,17 \$, contingences et taxes incluses. - Appel d'offres public S15-006 (8 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont décrits comme suit :

Surveillance des travaux : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes:

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériel granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;
- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier, et en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux tels que:

- Contrôle de la compaction des différents matériaux (sols et béton bitumineux).
Entre autres, lors des travaux de :
 - Mise en place du coussin et enrobage des conduites souterraines;
 - Préparation de l'infrastructure;
 - Mise en place de drains de fondation;
 - Mise en place des fondations granulaires;
 - Pose de bordures et de trottoirs en béton de ciment;

- Mise en place des enrobés bitumineux;
- Gestion des sols contaminés;
- Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art;
- Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains.
- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires;
- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Un appel d'offres public a été fait le 20 janvier 2015.

Huit (8) compagnies ont déposé des offres de services.

La Ville se doit de rejeter la soumission du soumissionnaire "Laboratoire SM", puisqu'il a inséré, dans l'enveloppe des critères de sélection une mention du prix de sa soumission. En vertu de l'article 573.1.0.1.1 (3a) de la Loi sur les cités et villes dans le cadre d'une évaluation réalisée en vertu des offres pour un contrat de services professionnels, le comité d'évaluation doit évaluer chaque soumission sans connaître son prix. L'enveloppe de prix du laboratoire "Laboratoire SM" a été retourné.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : La qualité de la proposition et le montant soumis. Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

Sept (7) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. Les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{(\text{prix soumissionné})}$$

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (contingences et taxes)	Total
G&S Consultants S.E.N.C.	80,5	1	99 655,00 \$	26 381,17 \$	126 036,17 \$
LVM, une division d'EnGlobe Corp.	77,5	2	132 250,00 \$	35 009,88 \$	167 259,88 \$
Solmatech inc	76,3	3	133 030,00 \$	35 216,37 \$	168 246,37 \$
Goupe ABS inc.	75,3	4	134 485,00 \$	35 601,54 \$	170 086,54 \$
Les Services EXP inc.	83,5	5	163 088,00 \$	43 173,47 \$	206 261,47 \$
Inspec-Sol	75,0	6	163 760,00 \$	43 351,37 \$	207 111,37 \$

SNC-Lavalin	83,3	7	203 095,80 \$	53 764,54 \$	256 860,34 \$
Dernière estimation réalisée			118 123,00 \$	31 270,11 \$	149 393,11 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(23 356,94 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(15,63 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					41 223,71 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					32,71 %

Après l'émission des addendas, le montant estimé par madame Maude Robillard, ing. était de 149 393,11 \$. Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des cinq soumissionnaires pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014.

Les soumissions ont été analysées par madame Maude Robillard, ing., employé de l'arrondissement.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 130 824,17 \$ (103,80%), avec une moyenne se situant à 185 980,30 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 23 356,94 \$ (15,63 % en moins) à l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement

Les coûts associés au travaux de reconstruction des rues sont de 6 767 560,07 \$ (contingences et taxes incluses (les incidences n'étant pas inclus)). Les frais de laboratoire sont de 126 036,17 \$ (taxes et contingences incluses) soit 1,86 % du montant des travaux.

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux.

Calcul du pourcentage de répartition des coûts avec contingences et taxes:

Coût des travaux pour les différents contrats	Montant	SIVT	DGSRE	Arrondissement Verdun
Woodland (S15-001)	3 148 678,27 \$	1 146 215,82 \$	1 312 351,76 \$	690 110,68 \$
Godin (S15-002)	1 755 934,36 \$	804 751,18 \$	816 406,91 \$	134 776,28 \$
Riverview (S15-002)	1 862 947,44 \$	492 295,98 \$	980 089,27 \$	390 562,20 \$
Cumulatif des rues	6 767 560,07 \$	2 443 262,97 \$	3 108 847,94 \$	1 215 449,16 \$
% de répartition	100 %	36,1 %	45,9 %	18,0 %

Montant pour les honoraires et surveillance	126 036,17 \$	45 502,29 \$	57 897,87 \$	22 636,01 \$
---	---------------	--------------	--------------	--------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la Politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle qui sont en instance d'être octroyés .

Pour permettre le début des travaux de reconstruction prévu le 1 juin prochain, il est donc souhaitable que la décision concernant l'octroi du présent contrat de services professionnels puisse s'effectuer dans les meilleurs délais. Plus l'octroi du contrat est tardif, plus le début des travaux prévus devront être reportés plus tard dans la saison et ultimement devront être reportés à l'été prochain, le temps de refaire un nouvel appel d'offres car l'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes pour la surveillance quantitative ni l'expertise nécessaire pour le contrôle des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été fait le 20 janvier 2015.

Huit (8) soumissionnaires ont déposé une soumission : G&S Consultants S.E.N.C., LVM, une division d'EnGlobe Corp., Groupe ABS inc., Solmatech inc, Les Services EXP inc., Inspec-Sol, SNC-Lavalin et Laboratoire SM.

Parmi les documents de soumission, on retrouve la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- L'encadrement "Confidentialité des estimations dans les contrats"
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement administratifs « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » (C-OG-DG-D-12-010)
- Encadrements administratifs « Confidentialité des estimations des contrats » (C-OG-DG-D-12-005)

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit:

G&S Consultants
301, boulevard Industriel
Châteauguay, Québec, J6J 4Z2

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Jean L ROY
Chef de division

Le : 2015-03-05



Dossier # : 1152961001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 90 456,59 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14051) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-31 13:30

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1152961001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, la relocalisation du chemin d'accès à l'usine Rolls Royce (Siemens) sera nécessaire et préalable à la construction du nouvel ouvrage. L'emplacement du chemin d'accès actuel est situé à l'intérieur du périmètre choisi pour la construction du nouvel édifice et doit être déplacé afin de permettre sa construction. Étant donné la configuration et la dimension du site, aucun autre emplacement n'était possible pour la construction de ce nouvel accès.

La construction du nouveau chemin d'accès Rolls Royce comprendra l'aménagement d'une voie d'accès asphalté indépendant de l'accès au site de l'usine Atwater. Ce nouvel accès comprendra tous les services nécessaires au bon fonctionnement de l'usine Rolls Royce tels que le gaz, l'électricité, l'aqueduc, etc. Ce projet permettra de séparer l'accès commun des deux sites, soient celui de l'usine Rolls Royce et celui du site de l'usine Atwater. Conséquemment, la construction de ce nouvel accès permettra de sécuriser l'accès au site du complexe Atwater souhaité par la Direction de l'eau potable (DEP).

À la suite de l'appel d'offres public numéro 15-14051, le présent dossier recommande de retenir les services d'une firme d'ingénierie civile ainsi que les services en génie électrique en vue de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux (chantier et période de garantie) liés à la réalisation de la construction du nouveau chemin d'accès de l'usine Rolls Royce.

Leur mandat comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels en génie civil et en génie électrique comme prévu aux documents d'appel d'offres et à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans «La Presse», sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 20 jours calendrier soit du 7 au

26 janvier 2015, ce qui constitue un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Durant l'appel d'offres public, un (1) addenda a été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2015-01-21	Correction du numéro d'appel d'offres et précisions sur les services demandés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1729 - 12 novembre 2014 - Consentir à la cession par Rolls-Royce Canada limitée à Siemens Canada limitée de tous les droits et obligations lui résultant du bail reçu par M^e Robert Coulombe, le 1^{er} août 2000, sous le numéro 2551 de ses minutes, et ce, sans considération monétaire.

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CO00 01662 - 20 juin 2000 - Décision du Conseil municipal d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Rolls-Royce Canada limitée, un terrain situé à proximité de l'usine de production des eaux Atwater, soit le lot 2077489 du cadastre officiel de Québec, incluant une servitude d'accès et, autres dispositions spéciales relatives à la vente du terrain, à la construction et à l'exploitation d'un banc d'essai.

CO00 00391 - 22 février 2000 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et Rolls-Royce Canada limitée relatif à l'utilisation d'un terrain à proximité de l'usine de production de l'eau Atwater, pour l'implantation d'un banc d'essai pour la production d'électricité.

CO99 02762 - 23 novembre 1999 - Adoption par le conseil municipal d'une résolution modifiant le règlement d'urbanisme afin d'y inclure l'usage de centre de recherche, de développement afin de permettre l'implantation du banc d'essai proposé par RRC.

CO99 02546 - 19 octobre 1999 - Adoption par le conseil municipal d'une résolution permettant à RRC de débiter les travaux de construction du banc d'essai, à certaines conditions.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en génie civil et en ingénierie électrique à la firme Beaudoin Hurens inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce.

La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent contrat appartiendra au chargé de projet en ingénierie civil.

La firme aura à rendre pour les différentes disciplines, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet;
- le suivi des demandes de permis;
- la surveillance des travaux;
- les suivis durant la période de garantie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier) sera rémunéré selon la méthode à forfait. Les services supplémentaires pour la surveillance en résidence pour les travaux civils seront également rémunérés selon la méthode à forfait.

Tout au long de sa prestation, la firme retenue sera encadrée par des professionnels internes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges et tous étaient des firmes d'ingénierie. Six (6) de ces dernières ont déposé leur bordereau de soumission. Parmi les six (6) propositions reçues, seule celle de MLC Associés inc. a été déclarée non conforme n'ayant pas l'autorisation de l'AMF (décret 795-2014). Parmi les preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, 3 firmes se sont désistées pour les raisons suivantes : une firme n'ayant pas l'autorisation de l'AMF, une ayant un carnet de commandes complet et une évoquant que la période de soumission ne convenait pas.

Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous.

Firmes soumissionnaires	Note intérim	Note finale	Honoraires (incluant les taxes)	Contingences (incluant les taxes)	Total (incluant les taxes)
Beudoin Hurens inc.	72,83	19,60	62 661,38 \$	9 399,21 \$	72 060,59 \$
Groupe conseil Génipur inc.	72,67	18,55	66 110,63 \$	9 916,59 \$	76 027,22 \$
Les Consultants S.M. inc.	71,17	13,82	87 668,44 \$	13 150,27 \$	100 818,71 \$
SNC-Lavalin inc.	75,00	9,29	134 566,74 \$	20 185,01 \$	154 751,75 \$
Estimation (interne)			154 066,50 \$	23 109,98 \$	177 176,48 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					-105 115,89 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					-59,33%
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)					-3 966,64 \$
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)					-5,22%
Écart entre la dernière estimation et le plus haut soumissionnaire (\$)					-22 424,72 \$
Écart entre la dernière estimation et le plus haut soumissionnaire (%)					-12,66%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 177 176,48 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 59,33 % inférieur à l'estimation

interne. Cette dernière a été préparée en se basant, en partie, sur le calcul des honoraires en référence aux pourcentages dictés par le décret des ingénieurs et aussi par l'hypothèse d'un calcul de taux horaires associés à un nombre d'heures total pour la prestation de services professionnels requis pour ce projet. Cette méthode a permis de statuer sur un montant budgétaire forfaitaire plausible pour ce type de services. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart diminue à -43,04 %.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts dans toutes les disciplines d'ingénierie sollicitées par le présent dossier. Cette baisse des honoraires professionnels peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres notamment les services supplémentaires (surveillance en résidence des travaux). Toutefois, en cas de non respect des documents contractuels par l'adjudicataire, la Ville pourrait résilier ou suspendre le contrat en tout temps, par avis écrit, tel qu'indiqué à la convention de services professionnels.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels de 15 % est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure de la mission. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

La firme Beaudoin Hurens inc. ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

Le décret 795-2014 adopté le 10 septembre 2014, issu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* vise les contrats de services reliés à la construction, à la reconstruction, à la démolition, à la réparation ou à la rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout qui comportent une dépense égale ou supérieure à 100 000 \$. Étant donné que le montant soumis par la firme Beaudoin Hurens est inférieur à 100 000 \$, celle-ci n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

Beaudoin Hurens détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

Un montant d'incidences de 18 396,00 \$ incluant les taxes est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place, des études géotechniques, et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus de ce projet représentent un montant maximal de 72 060,59 \$ (incluant taxes et contingences). Il s'agit d'un contrat à forfait.

Les honoraires se répartissent par discipline selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Ingénierie civil	30 000,00 \$
Ingénierie - électrique	4 000,00 \$
Arpentage - dépiage	3 000,00 \$
Sous total services de base :	37 000,00 \$

Services supplémentaires	
Surveillance en résidence (civil)	17 500,00 \$
Sous total services supplémentaires :	17 500,00 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	54 500,00 \$
Contingences 15 %	8 175,00 \$
Grand total	62 675,00 \$
Tps (5 %)	3 133,75 \$
Tvq (9,975 %)	6 251,84 \$
Grand total - honoraires (contingences et taxes)	72 060,59 \$

Le montant des incidences à approuver est de 18 396,00 \$ (incluant les taxes).

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière de la DEP au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Direction de l'eau potable (DEP).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat à la firme de génie civil devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre du projet. Le contrat de services professionnels pour la confection des plans et devis doit être octroyé dès que possible afin de ne pas retarder le lancement de l'appel d'offres pour la construction. La construction du nouvel accès pour l'usine Rolls Royce est préalable à la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu et avoir un impact direct sur la date de début de la construction du projet du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater qui est essentiel à la poursuite des activités administratives et d'entretien de l'usine Atwater, ainsi que de l'entretien du réseau d'aqueduc de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Services professionnels en ingénierie civil et électrique.
 Contrat : 14470 – Mandat : 17617-2-001

Octroi du contrat des services professionnels	avril 2015
Prestation des services professionnels (plans et devis, surveillance)	avril à déc 2015
Lancement de l'appel d'offres public – construction	juin 2015
Ouverture des soumissions	juin 2015
Octroi du contrat de construction	août 2015
Période de réalisation des travaux	sept à déc 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel-Louis CYR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-16

Carlos MANZONI
Chef de division
Division de la gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel NADEAU
Directeur de direction
En remplacement de :
M. Bruno Marchand
Directeur
Service de la gestion et de la planification immobilière
(du 28 mars au 1er avril 2015)

Approuvé le : 2015-03-31

Approuvé le : 2015-03-31



Dossier # : 1151861001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (pour une somme maximale de 360 504,11 \$, taxes incluses) et avec Consultants Legico-CHP inc. (pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses), pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) - Deux soumissionnaires - Appel d'offres public # 15-14265 / Approuver deux projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1- de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) ;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 360 504,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14265 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3- de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Consultants Legico-CHP inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14265 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce, au rythme des besoins à combler.

Firmes	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrats
Macogep inc.	360 504,11 \$	24 mois	# 1
Consultants Legico- CHP inc.	381 831,98 \$	24 mois	# 2

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-08 11:09

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151861001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (pour une somme maximale de 360 504,11 \$, taxes incluses) et avec Consultants Legico-CHP inc. (pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses), pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) - Deux soumissionnaires - Appel d'offres public # 15-14265 / Approuver deux projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est appelée, à court et moyen terme, à procéder à de nombreux travaux en matière de construction et de réfection d'infrastructures urbaines.

Les infrastructures urbaines se définissent comme étant les équipements et les installations du domaine public de la Ville. Les infrastructures urbaines visées dans le cadre du présent dossier consistent principalement, mais sans s'y limiter, aux équipements et installations suivants:

- Les équipements et installations de production et d'épuration des eaux, incluant les réseaux de distribution à savoir les conduites principales et secondaires d'égout et d'aqueduc;
- Les infrastructures de voirie : les chaussées, les trottoirs, les bordures, les conduits souterrains d'éclairage et les systèmes d'éclairage;
- Les équipements de signalisation routière : feux de circulation, contrôleur de feux, signalisation écrite et marquage de la chaussée;
- Les infrastructures et les équipements du réseau des voies cyclables;
- Les structures routières : ponts, viaducs, murs de soutènements, etc.

La Ville doit pouvoir compter sur les services d'une firme spécialisée qui procédera à une évaluation économique des coûts basée sur les cahiers de charge préparés par la Ville, au moment de la sollicitation des marchés. Les prix soumissionnés par les éventuels fournisseurs pourront ainsi être comparés à une évaluation indépendante, sujette aux mêmes contraintes et conditions de l'appel d'offres. Les conclusions de l'évaluation économique supporteront la prise de décision.

L'établissement de ce prix de référence reste une opération délicate, puisqu'il sert à appuyer le processus décisionnel d'adjudication. Il peut éventuellement conduire à la remise en question d'une soumission dont les écarts de prix seraient prohibitifs ou il peut également être utilisé dans un cadre plus large de contrôle des coûts. Nous devons nous assurer qu'il est non seulement représentatif des prix cibles, mais aussi qu'il a été déterminé de façon indépendante par des professionnels reconnus dans ce domaine.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 2 au 18 mars 2015 dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de quinze (15) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant les cent quatre vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 14 septembre 2015.

Aucun addenda fut émis dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0216 - 1 mai 2014 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (pour une somme maximale de 236 290,87 \$, taxes incluses) et avec LEGICO-CHP inc. (pour une somme maximale de 236 095,41 \$, taxes incluses), économistes de la construction, pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de constructions (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts pour une période maximale de 24 mois OU pour un total d'honoraires n'excédant pas le montant du contrat selon la première des deux éventualités / Approuver deux projets de convention à cette fin. - Appel d'offres public 13-13323 (2 soumissionnaires conformes, dossier 1141861001).

CG13 0231 - 20 juin 2013 - Octroyer un contrat de services professionnels à Macogep Inc. afin de soumettre les projets de construction (infrastructures urbaines) à une validation des coûts estimés, pour une période n'excédant pas 24 mois (2 ans) ou pour un total d'honoraires n'excédant pas 133 210,03 \$ taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin - Appel d'offres # 12-12571 (1 soumissionnaire conforme, dossier 1131237001).

CG12 0017 - 26 janvier 2012 - Approuver la convention et retenir les services professionnels de la firme LUQS INC., économistes de la construction, afin de soumettre une estimation détaillée des coûts réels du marché pour les projets de constructions (infrastructures urbaines), visant l'octroi d'un contrat cadre pour un montant maximal de 300 000,00 \$ (taxes incluses) et pour une période n'excédant pas 24 mois (2 ans) - Appel d'offres public 11-11720 (1 soumissionnaire conforme, dossier 1111861004).

DESCRIPTION

Approuver les conventions et conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'estimation en construction, afin d'obtenir une estimation détaillée des coûts réels du marché pour les projets de construction (infrastructures urbaines) durant la période d'appel d'offres.

Les ententes-cadres sont valides pendant vingt-quatre (24) mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public # 15-14265, il est recommandé de retenir les services des firmes suivantes :

- Macogep Inc. 360 504,11 \$ (taxes incluses)
- Consultants Legico-CHP Inc. 381 831,98 \$ (taxes incluses)

Montant total des contrats: 742 336,09 \$ (taxes incluses)

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, les montants maximaux des enveloppes budgétaires des ententes-cadres ont été établis aux prix des soumissions obtenues.

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaire par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission pour chacun des contrats cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont jointes au présent dossier.

Le processus d'appel d'offres public # 15-14265 s'est terminé le 18 mars 2015. Sur six (6) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'ont pas déposé, soit une proportion respective de 33% et 67%. Les firmes n'ayant pas soumissionné n'ont pas motivé leur désistement.

JUSTIFICATION

L'équipe de la Division gestion des projets et économie de la construction (DGPEC) réalise toutes les estimations des projets soumis aux processus d'appel d'offres publics de la Direction des infrastructures. Cependant, étant donné que le volume de projets à réaliser excède sa capacité, la DGPEC a recours aux firmes externes pour l'assister dans le cadre de son travail. Ce modèle d'affaires permet donc à la Ville de conserver et maintenir son expertise dans l'estimation des projets.

La réalisation de projets de construction, de rénovation d'infrastructures municipales, de travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville nécessite implicitement un soutien technique de pointe afin de garantir la justesse des estimations du coût des projets.

Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DGPEC doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues.

La disponibilité budgétaire de l'entente-cadre en vigueur (CG14 0216) est de 18 652\$, ce qui représente environ deux (2) mandats d'estimation pour des projets de la Direction des infrastructures. Il est donc requis de conclure dans les meilleurs délais une nouvelle entente-cadre afin de répondre au besoin de réaliser les estimations des projets de la Ville.

Analyse des soumissions :

Les deux (2) soumissions reçues ont été jugées recevables et analysées.

Contrat # 1 :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
-----------------------	--------------	-------------	--------------	------------------	-------

1- Macogep inc.	72,3	3,39	360 504,11 \$	----	360 504,11 \$
2-Consultants Legico-CHP inc.	77,0	3,33	381 831,98 \$	----	381 831,98 \$
Dernière estimation réalisée					399 423,15 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					-38 919,04 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-9,7 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					21 327,87 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					5,9 %

Contrat # 2 :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
1-Consultants Legico-CHP inc.	77,0	3,33	381 831,98 \$	----	381 831,98 \$
Dernière estimation réalisée					399 423,15 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					-17 591,17 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-4,4 %

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents.

Les écarts favorables à la Ville entre les plus bas soumissionnaires conformes et l'estimation à l'interne sont les suivants:

Contrat #1 - 38 919,04 \$ -9,7 %

Contrat #2 - 17 591,17 \$ -4,4 %

Suite de l'évaluation qualitative, le pointage intérimaire obtenu par les deux (2) firmes était supérieur à 70%. Par conséquent, les deux firmes ont pu être considérées pour l'établissement du pointage final, puisque seules les soumissions ayant obtenu la note de passage intérimaire d'au moins 70% sont considérées.

Pour le contrat #1, la firme Macogep inc. a obtenu le plus haut pointage avec 3,39 en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres. Selon les documents d'appel d'offres, une même firme ne peut se voir attribuer plus d'un contrat, la firme Macogep inc. n'a donc pu être considérée pour le contrat #2.

Consultants Legico-CHP inc. a obtenu un pointage de 3,33. Les deux firmes, Macogep inc. et Consultants Legico-CHP inc., sont donc recommandées pour l'octroi des contrats 1 et 2, respectivement, par le comité de sélection.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés, soient *Macogep inc.* et *Consultants Legico-CHP inc.*, détiennent une attestation de l'*Autorité des marchés financiers* qui est en vigueur depuis les 22 avril 2013 et 5 mai 2014 respectivement. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les enveloppes budgétaires maximales des honoraires sont évaluées à 360 504,11 \$ (taxes incluses) pour contrat #1 et à 381 831,98 \$ (taxes incluses) pour contrat #2. Elles permettront de couvrir plusieurs mandats.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

La réalisation des travaux d'estimation en construction sera répartie sur plusieurs mandats. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux différents articles du *Règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres*. Ceux-ci seront confiés à l'aide de « bons de commande » dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et arrondissements). Les crédits sont prévus au budget du *Programme triennal d'immobilisation* (PTI) ou au budget de fonctionnement.

Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de mandats d'estimation pour des projets situés dans le secteur Centre-Ville ou réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ainsi que sur le réseau artériel.

La Direction des infrastructures s'assurera de la disponibilité des crédits auprès des requérants et du suivi des enveloppes budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets de réfection d'infrastructures sont nombreux, tant à la Ville qu'ailleurs, et mobilisent l'ensemble des ressources du marché (entrepreneurs, fournisseurs d'équipements et de matériaux). Les projets se concurrencent et il est nécessaire d'établir des prix cibles à l'interne de l'organisation afin de contenir la surenchère des marchés, d'obtenir le meilleur rendement pour l'investissement et d'en faire réaliser davantage pour le même prix.

L'appui de spécialistes dans le domaine sera un indicateur du sérieux avec lequel la Ville aborde ces projets.

Advenant le cas où le présent contrat n'est pas octroyé, la Direction des infrastructures ne sera pas en mesure de réaliser l'ensemble des estimations de soumission visant à permettre la prise de décisions éclairées durant les périodes de surcharge difficilement prévisibles.

Advenant le cas où l'octroi des ententes-cadres est reporté à une date ultérieure au 14 septembre 2015, soit la date de l'échéance de la validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats: Suite à l'adoption du présent dossier

Début des contrats: Avril 2015

Fin des contrats: vingt-quatre (24) mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renu MATHEW
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-01

Marc RICARD
Chef de division - Gestion de projets et économie de la construction

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2015-04-07



Dossier # : 1150504007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	1) Autoriser une dépenses additionnelle de 484 548,80 \$ taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière située dans le parc du Mont-Royal de 8 876 425,75 \$ à 9 360 974,55 \$ taxes incluses / 2) Autoriser l'augmentation du contrat accordé à Super Excavation inc. de 644 463,87 \$, le majorant ainsi de 8 069 477,95 \$ à 8 713 941,82 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépenses additionnelle de 484 548,80 \$ taxes, majorant ainsi la dépense totale du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière située dans le parc du Mont-Royal de 8 876 425,75 \$ à 9 360 974,55 \$ taxes incluses;
2. d'autoriser l'augmentation du contrat accordé à Super Excavation inc. de 644 463,87 \$, le majorant ainsi de 8 069 477,95 \$ à 8 713 941,82 \$;
3. d'autoriser le retrait des travaux non requis du contrat forfaitaire de 146 073, 43 \$ vers les travaux contingents et supplémentaires;
4. d'autoriser le transfert des incidences de 159 915,07 \$ vers le contrat pour le paiement des travaux supplémentaires;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-15 19:56

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150504007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	1) Autoriser une dépenses additionnelle de 484 548,80 \$ taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière située dans le parc du Mont-Royal de 8 876 425,75 \$ à 9 360 974,55 \$ taxes incluses / 2) Autoriser l'augmentation du contrat accordé à Super Excavation inc. de 644 463,87 \$, le majorant ainsi de 8 069 477,95 \$ à 8 713 941,82 \$

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière dans le parc du Mont-Royal (site patrimonial déclaré du Mont-Royal) est un projet d'envergure complexe qui a été octroyé, en 2014, à l'entrepreneur Super Excavation inc. pour une dépense totale de 8 876 425,75 \$ taxes incluses. Le contrat des travaux a été octroyé par le conseil d'agglomération de Montréal selon la résolution CG14 0196 adoptée à la séance du 1er mai 2014.

Les plans, les devis, l'estimation du coût des travaux ainsi que le délai de réalisation ont été élaborés par la firme Plania/Dessau. Comme spécifié au contrat, l'entrepreneur bénéficiait de 160 jours pour réaliser l'ensemble des travaux qui devait être complété à la fin 2014.

Ces travaux d'aménagement (lot 2 du projet de Restauration du bassin lac aux Castors) se situent exclusivement dans le secteur ouest de la clairière et visent essentiellement à :

- réaliser l'ensemble des aménagements de l'entrée principale de cet important pôle d'accueil du secteur lac aux Castors;
- réaliser l'ensemble des aménagements du chemin du pourtour du lac incluant l'installation de puisards et la récupération des eaux pluviales afin de les acheminer vers la cascade à réaménager;
- réaliser l'ensemble des aménagements de la cascade incluant l'ajout d'un système de pompage et de recirculation d'eau afin de contribuer au maintien d'une eau de qualité dans le bassin lac aux Castors;
- réaliser l'ensemble des aménagements des sentiers adjacents au secteur incluant la création d'un raccordement du chemin de ceinture et de traverse;
- réaliser l'ensemble des travaux d'éclairage d'ambiance et sécuritaire pour piéton dans le secteur par l'installation de lampadaires;
- réaliser l'ensemble des travaux d'installations électriques du secteur incluant, notamment, l'alimentation de l'éclairage (sentiers piétons, pente à glisser), le comblement des besoins

- électriques pour les canons à neige et la station de pompage ainsi que l'apport électrique pour les futurs kiosques de parc (projet en planification);
- réaliser l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'alimentation en eau pour des fontaines à boire et des bornes d'arrosage pour la patinoire sur le lac;
 - réaliser l'ensemble des ouvrages nécessaires à la réfection du réseau d'égout pluvial de l'ensemble du secteur;
 - construire un chemin d'accès clôturé réservé au camionnage incluant la présence de signaleurs afin d'assurer la sécurité des usagers du parc;
 - installer du nouveau mobilier de parc (bancs, tables de pique-nique, corbeilles, centre de gestion des déchets);
 - réaliser des travaux sylvicoles requis afin d'assurer la protection des végétaux;
 - réaliser l'ensemble des aménagements pour la création d'un bassin de rétention;
 - réaliser des travaux de plantation afin de consolider le corridor écologique;
 - réaliser des travaux d'engazonnement et d'ensemencement.

À ce jour, la complexité des travaux, la présence de roc très dense, le réseau souterrain de source d'eau difficilement prévisible ont ralenti le rythme des travaux. Les travaux en sous-œuvre et d'infrastructures sont, toutefois, complétés.

Afin de compléter les travaux, il est requis de prolonger la période de réalisation jusqu'à la fin juillet 2015. Le projet nécessite, également, un budget supplémentaire afin de réaliser des travaux imprévus, car l'enveloppe globale des contingences initiales est totalement épuisée.

Cette situation implique une prolongation des services professionnels pour le suivi de chantier. Parallèlement à ce sommaire décisionnel, une augmentation de la valeur des services professionnels est demandée par le sommaire 1150504008. Précisons que ce sommaire décisionnel distinct doit, toutefois, cheminer en même temps que celui-ci, considérant que l'un n'est pas réalisable sans l'autre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0196 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Super Excavation inc. pour le Réaménagement du secteur ouest de la clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial déclaré du Mont-Royal - Dépense totale de 8 876 425,75 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 13-6550a (4 soumissionnaires) - BC 958136

CG12 0199 - 21 juin 2012 - Octroyer un contrat à Groupe Dubé et Associés inc. pour la restauration du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal - Dépenses totales de 8 342 219,82 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 6335 (5 soumissions)

CE12 0382 - 21 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de reprofilage du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal

CG11 0351 - 27 octobre 2011 - Octroyer à la firme Plania inc. un contrat de services professionnels pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement «Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords» dans le parc du Mont-Royal - Autoriser une dépense de 1 788 794,53 \$

CE11 1013 - 6 juillet 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour les travaux de restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords, approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Approuver le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal

CG08 0343 - 19 juin 2008 - Octroyer un contrat à Les Entreprises Ventec inc., au montant de 2 044 053,00 \$ taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement des aires de jeux et de pique-nique dans le secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal, conformément à l'appel d'offres no 6207 - Autoriser une dépense de 2 159 053 \$

CE05 0702 - 20 avril 2005 - Octroyer un contrat à Les Excavations Super inc., au montant de 5 115 746,25 \$ taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une patinoire réfrigérée et des abords du lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal, conformément à appel d'offres public no 6118 - Autoriser une dépense de 5 325 746,25 \$

DESCRIPTION

L'augmentation de la valeur du contrat permettra de poursuivre la gestion des sols excédentaires réutilisables dont les piles sont demeurées en place, de compléter les travaux électriques et d'éclairage, de poursuivre la construction de la cascade et l'ensemble des travaux de finition des sentiers, d'engazonnement et de plantation. Le parachèvement des travaux par l'entrepreneur nécessite 120 jours supplémentaires pour se terminer à la fin juillet 2015.

JUSTIFICATION

L'ensemble des travaux d'excavation a été majoritairement réalisé dans le roc très dur du mont Royal et le volume des sols à excaver a été 4 fois plus grand que prévu, utilisant plus de 60 % du budget des contingences.

Par ailleurs, afin de minimiser l'impact financier de la gestion des sols, nous avons conservé une bonne quantité des sols réutilisables sur le site. Cette mesure minimisant les coûts nécessite, toutefois, des sommes supplémentaires, mais beaucoup moindres afin de permettre la mise en place des sols et l'engazonnement des surfaces.

Le budget des travaux estimé par la firme était de 8 342 219,82 \$ taxes incluses, incluant 733 588,90 \$ taxes incluses, dédié aux travaux contingents, soit 10 % du contrat. À ce jour, ce pourcentage prévu aux contingences s'est avéré insuffisant et a été totalement dépensé.

De plus, l'entrepreneur prévoit que 120 jours supplémentaires pour compléter les travaux sont requis, s'ajoutant au 160 jours prévus initialement. La proximité d'ouvrages patrimoniaux de qualité (le Pavillon du lac aux Castors restaurés en 2005 et le muret de maçonnerie ceinturant le lac aux Castors restauré en 2013) exigeait un travail long et précautionneux. Préalablement au cassage de roc, des travaux de pré-clivage ont dû être réalisés en remplacement des travaux de dynamitage pour respecter la fréquence des vibrations prescrites dans le devis afin de préserver ces ouvrages d'art qui bordaient directement les travaux. Cette procédure a ralenti la progression et le rythme des travaux.

D'autres imprévus attribuables à un bris du réseau d'aqueduc menant aux réservoirs montagne et sommet, à des omissions aux plans et devis nécessitant des ajustements et à la multiplicité des révisions des dessins d'atelier ont, également, contribué à l'augmentation du coût des travaux et à ralentir l'avancement des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur de l'augmentation des travaux est de 790 537,30 taxes incluses. Cette somme inclut 45 555,87 \$ pour la mobilisation supplémentaire de l'entrepreneur en raison de la prolongation du chantier et 83 741,39 \$ de contingences, soit 15 %. Les contingences prévues au contrat d'origine étaient de 10 %. Il est possible de compenser une portion de cette somme par les incidences et le retrait de certains items au bordereau afin de la

diminuer.

À l'origine, le projet bénéficiait d'un budget d'incidences de 806 947,80 \$ taxes incluses réparties comme suit :

- 417 504,70 \$ pour des acquisitions de biens (mobiliers, bancs, corbeilles, etc.). Ce montant est en partie engagé et le solde est réservé pour le mobilier en conception;
- 185 557,65 \$ pour des travaux (divers imprévus pour la gestion de l'eau, de la faune, du réseau d'aqueduc, etc.). De ce montant, il reste 139 086,82 \$ disponibles;
- 324 725,88 \$ pour des services professionnels (caractérisation de sols, laboratoire, géotechnique, etc.). De ce montant, il reste un solde de 68 685,48 \$ pour pallier l'augmentation de la valeur des services professionnels qui est traitée par le sommaire décisionnel 115 0504008.

En résumé, un solde de 159 915,07 \$ taxes incluses, en provenance des incidences, est disponible pour augmenter la valeur du contrat. À cette somme s'ajoute une somme de 146 073,43 \$ taxes incluses pour des travaux non réalisés et/ou qui peuvent être reportés comme décrit au tableau suivant.

Calcul des crédits transférables			
		Avant taxes	Taxes incluses
Soldes en provenance des incidences	Volet travaux	139 086,82 \$	
	Volet service professionnel	0 \$	
	Volet acquisition	0 \$	
	Sous-total	139 086,82 \$	159 915,07 \$
Item retiré du bordereau	Fascicule 01-575 item 09 Arrêt des travaux à des fins archéologiques (10 heures)	5 000,00 \$	
Item retiré du bordereau	Fascicule 01-575 item 10 Relocalisation de l'équipe de travail (4 heures)	6 000,00 \$	
Item retiré du bordereau	Fascicule 01-575 item 11 Excavation mécanique par niveau horizontal à des fins de recherches archéologiques (24 heures)	2 000,00 \$	
Item reporté du bordereau	Fascicule 02-477 item 2 Balises de protection des pierres de couronnement en granit	4 990,00 \$	
Item reporté du bordereau	Fascicule 02-477 item 3 Bancs de parc avec dossier pourtour du bassin	12 758,00 \$	
Item reporté du bordereau	Fascicule 02-477 item 4 Bancs de parc avec dossier patinoire réfrigérée	7 245,00 \$	
Item reporté du bordereau	Fascicule 02-477 item 5 Bancs de parc avec dossier bordure du pavillon	605,00 \$	
Item reporté du bordereau	Fascicule 02-477 item 6 Corbeilles à rebuts fixes	2 835,00 \$	
Item reporté du bordereau	Fascicule 02-477 item 7 Tables de pique-nique	3 940,00 \$	
Item reporté du bordereau	Fascicule 02-477 item 8 Chaises doubles patinoire réfrigérée	1 890,00 \$	
Item retiré du bordereau	Fascicule 16-100 item 60 Système d'éclairage sous les bancs	79 785,00 \$	
	Sous-total	127 048,00 \$	146 073,43 \$

Total des retraits ou reports taxes incluses	(305 988,50 \$)
---	------------------------

Certains items retirés ne sont pas requis, car aucun élément archéologique n'a été trouvé lors des travaux. L'installation de mobilier est reportée, et il sera réalisé avec un budget réservé dans les incidences du projet. Le système d'éclairage sous les bancs est retiré, car il ne répond pas avec satisfaction aux exigences du projet.

Si on soustrait ce montant de 305 988,50 \$ taxes incluses à l'augmentation requise de 790 537,31 \$ taxes incluse, la valeur réelle d'augmentation des travaux est de 484 548,80 \$ taxes incluses.

Sommaire taxes incluses	
Budget requis	
Total du budget requis	790 537,31 \$
Retraits et reports transférables	
Total des retraits et reports transférables	(305 988,50 \$)
Augmentation réelle de la valeur demandée (Budget requis moins les montants transférables)	
Total de l'augmentation de la valeur du contrat	484 548,80 \$

En résumé, le montant de la dépense est évalué à 484 548,80 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le PTI 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Un virement entre projets est nécessaire au financement de la dépense. Les crédits proviendront, d'une part, des soldes transférables et, d'autre part, des incidences du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière des incidences du projet (CG14 0196). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, car elle concerne des travaux dans le parc du Mont-Royal, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Il est également requis d'autoriser un transfert des items du bordereau de 146 073,43 \$ taxes incluses vers les travaux contingents et supplémentaires et d'autoriser un transfert des incidences de 159 915,07 \$ taxes incluses vers les contingences.

En parallèle, l'augmentation des honoraires professionnels supplémentaires, prévue dans le sommaire décisionnel 1150504008, est de 290 597,85 \$ taxes incluses, mais la dépense réelle, après utilisation des incidences, sera de 221 912,37 \$ taxes incluses.

Imputations comptables :

Montant taxes incluses : 484 548,80 \$ Net : 442 457,64 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du secteur ouest de la clairière vise à améliorer la qualité de vie des citoyens tout en mettant en valeur un patrimoine paysager exceptionnel.

Les travaux permettront :

- d'améliorer la protection des patrimoines du site patrimonial du Mont-Royal;
- de compléter les travaux de mise en valeur du lac aux Castors, un équipement patrimonial exceptionnel;
- de favoriser la récupération des eaux souterraines et de surfaces afin de minimiser l'apport d'eau en provenance de l'aqueduc pour alimenter le lac;

- de réduire l'apport des eaux de drainage vers le réseau d'égout adjacent;
- de restaurer et de mettre en valeur une zone humide;
- de poursuivre les travaux d'arboriculture favorisant une saine gestion du patrimoine végétal du mont Royal.

Globalement, la restauration du bassin lac aux Castors (lot 1 réalisé) et le réaménagement du secteur ouest de la clairière (lot 2 en réalisation) permettront de valoriser Montréal comme milieu de vie familiale et sécuritaire et de mettre en valeur un équipement patrimonial unique situé en plein coeur du mont Royal considéré comme le numéro un du palmarès des cinq symboles les plus emblématiques de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'augmentation de la valeur de travaux n'est pas accordée, certains travaux de réfection des chemins d'accès, des surfaces et de gestion des sols de déblais ne pourront être complétés, laissant le réaménagement inachevé.

Les impacts d'un report de l'augmentation de la valeur du contrat risquent de priver, encore plus longtemps, les utilisateurs du parc de l'usage du secteur ouest de la clairière, du lac aux Castors et de ses abords et d'accéder à ce pôle d'accueil. Cet équipement patrimonial, situé en plein coeur du parc, est fréquenté annuellement par plus de trois millions d'usagers. De plus, un report risque, également, d'annuler les activités prévues autour du lac et dans le lac, dont la location de voiliers miniatures et de chaloupes Verchères, privant, ainsi, l'organisme Les amis de la montagne (organisme à but non lucratif) de certains revenus pour la saison estivale et automnale 2015.

Sans l'augmentation de la valeur des travaux, la Ville de Montréal sera à risque d'une réclamation par l'entrepreneur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, et ce, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'autorisation d'augmenter la valeur du contrat - Séance du conseil d'agglomération visée : 30 avril 2015
Reprise des travaux : mai 2015
Fin des travaux révisés : juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne ROCHON
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-08

Clément ARNAUD
Chef de section - gestion de projets / Legs du
375e

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2015-04-09

CE : 20.032
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145350006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 754 338,41 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en gestion de projets requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-14002) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-31 13:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145350006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal compte plus de 80 immeubles, dont 67 casernes, et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers datent de plus de 50 ans. Certaines propriétés ont été rénovées dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels en gestion de projets permettra de mettre en œuvre des projets de moyennes à grandes envergures de mise aux normes, mise à niveau et réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-14002, le présent dossier recommande de retenir les services d'une firme de professionnels en gestion de projets, en vue d'effectuer la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM. La liste des bâtiments visés et la portée des travaux de ceux-ci sont dans le programme général en pièce jointe.

Les mandats comprendront, entre autres, la prestation de services professionnels en gestion de projets comme prévu à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 19 jours, soit du 15 octobre au 3 novembre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un addenda a été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-10-29	Précisions sur les services demandés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme suivante : Macogep inc., pour les services professionnels en gestion de projets. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- gérer la planification de toutes les étapes nécessaires à la réalisation de l'ouvrage;
- coordonner l'élaboration d'un calendrier de réalisation;
- coordonner l'obtention de toute étude préalable;
- assurer l'administration de la convention de services professionnels des architectes et ingénieurs;
- contrôler et coordonner l'obtention des approbations requises;
- faire les liens avec les services clients et les occupants;
- coordonner et gérer tous les appels d'offres;
- gérer les contrats de construction;
- assister à toutes les réunions de chantiers;
- vérifier toute demande de paiement;
- coordonner l'élaboration de toute stratégie dans la réalisation de l'Ouvrage;
- rédiger tout rapport périodique.

L'ensemble des services de base et des réunions hebdomadaires seront rémunérés selon la méthode à taux horaire. Les services supplémentaires pour les frais de déplacement et les services consultatifs d'expertises seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges. Cinq (5) de ces dernières ont déposé leur bordereau de soumission. La majeure partie des preneurs du cahier des charges se sont avérés être des firmes d'ingénieries. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise ou de personnel disponible pour réaliser les projets selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous.

	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Soumissionnaires conformes					
Macogep inc.	76,25%	0,95	1 326 531,88 \$	198 979,78 \$	1 525 511,66 \$
WSP Canada inc.	73,00%	0,76	1 622 229,18 \$	243 334,38 \$	1 865 563,56 \$

Cima + s.e.n.c.	76,63%	0,67	1 886 049,90 \$	282 907,49 \$	2 168 957,39 \$
Génipro (STNH) inc.	66,38%				
MHPM Gestion de projets inc.	66,00%				
Dernière estimation réalisée (août 2014).			1 495 981,00 \$	224 397,15 \$	1 720 378,15 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-194 866,49 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-11,33%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					340 051,90 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) (((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					22,29%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 1 720 378,15 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 11,33 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissions, l'écart n'est que de 7,73 %.

L'écart entre l'estimation interne et le prix du soumissionnaire ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution du taux horaire des services professionnels de base en gestion de projets. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels. Ce contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel il existe un écart de plus de 20% entre le prix soumis par l'adjudicataire et celui ayant obtenu la seconde meilleure note finale, devra passer à la commission permanente sur l'examen des contrats.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres notamment les services supplémentaires, afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs d'expertises en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

La firme Macogep inc. ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Macogep inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Macogep inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 1 525 511,66 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Ressource 1	489 888,00 \$
Ressource 2	489 888,00 \$
Sous total services de base :	979 776,00 \$
Services supplémentaires	
Réunion hebdomadaire ressource 1	41 990,40 \$
Réunion hebdomadaire ressource 2	41 990,40 \$
Frais de déplacement ressource 1	15 000,00 \$
Frais de déplacement ressource 2	15 000,00 \$
Services consultatifs d'expertises	60 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	173 980,80 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	1 153 756,80 \$
Contingences (15 % des honoraires)	173 063,52 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	198 691,34 \$
Total contrat	1 525 511,66 \$
Montant total du contrat à octroyer :	1 525 511,66 \$

Le montant des incidences à approuver est de 228 826,75 \$ (incluant les taxes). Ce montant est prévu entre autres pour des experts conseils en codes et normes du bâtiment, en programmation, économiste de la construction (contre validation) et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Le montant à autoriser totalise 1 754 338,41 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière du SIM au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le professionnel en gestion de projet devra faire appliquer la politique du développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal dans le cadre des projets sous sa responsabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat à la firme de professionnels en gestion de projets devra être complété dans les meilleurs délais de façon à respecter l'échéancier visant la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers dans un délai de quatre ans.

Le retard dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact direct sur les dates jalons de la réalisation des projets, énumérées dans le calendrier des étapes subséquentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.
Si requis, une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14389 Mandat : 17583-2-001

Octroi du contrat au CG :	Avril 2015
Début de prestation des services professionnels	Mai 2015
Réalisation des travaux :	Octobre 2015 à février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-02-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michel NADEAU
Directeur de direction
En remplacement de :
M. Bruno Marchand
Directeur
Service de la gestion et de la planification
immobilière
(du 28 mars au 1er avril 2015)

Approuvé le : 2015-03-31

CE : 20.034

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154435001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. N/Réf. : 31H05-005-7971-09

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec et d'une superficie de 8 325,1 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 28 053 900 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée par l'agglomération de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-01 10:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154435001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. N/Réf. : 31H05-005-7971-09

CONTENU

CONTEXTE

La Ville désire acquérir un terrain situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, désigné par le lot 1 179 734 du cadastre du Québec, tel qu'illustré aux plans A, B, C et P en pièces jointes. Ce terrain, identifié au PPU Griffintown, permettra de créer un nouvel espace vert. De plus, ce terrain servira également à la construction d'un nouveau bassin de rétention, lequel permettra de diminuer la fréquence et le volume des débordements des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté par le Service de la mise en valeur du territoire (le « SMVT ») pour tenter d'acquérir de gré à gré et au meilleur coût possible ce terrain.

La première action posée par la Ville a été d'imposer une réserve foncière pour fins publiques sur ce terrain, tel qu'il apparaît à l'avis publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 11 juillet 2011, sous le numéro 18 302 614. Cette réserve a fait l'objet d'un renouvellement d'une durée additionnelle de 2 ans, comme le permet la Loi sur l'expropriation, selon l'avis publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 2 juillet 2013, sous le numéro 20 082 647. Cette réserve pour fins publiques viendra à échéance le 2 juillet 2015.

Puisque le renouvellement de l'avis de réserve arrive à échéance et qu'il ne peut plus être reconduit et considérant que la Ville n'est pas en mesure de s'entendre sur un prix d'acquisition avec le propriétaire, celui-ci demandant plus de 36 000 000 \$, le présent

dossier décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen et de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0597 - 17 juin 2013 - Renouveler pour une période de 2 ans, l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc ou de place publique sur les parties des lots 1 179 734 et 1 179 785 du cadastre du Québec.

CM13 0255 - 22 avril 2013 (1131079003) - Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Secteur Griffintown.

CM12 0948 - 23 octobre 2012 (1124543001) - Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme pour y ajouter le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown / Mandater l'OCPM pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU Griffintown.

CM11 0501 - 21 juin 2011 (1111009004) - Réserver aux fins d'aménagement de lieux publics, soit comme parc ou comme place publique, une partie des lots 1 179 734, 1 179 785 et 1 179 942 du cadastre du Québec, dans le cadre du projet Bonaventure (phase 1).

DESCRIPTION

Le terrain identifié pour la création d'un nouvel espace vert et pour la construction d'un nouveau bassin de rétention est situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré aux plans A, B, C et P annexés. Selon le cadastre du Québec, ce terrain est désigné par le numéro de lot 1 179 734 et a une superficie de 8 325,1 m². Ce terrain est la propriété de la compagnie d'Immeuble Bona ltée et est utilisé à des fins de stationnement.

Au niveau de la construction du bassin de rétention, celui-ci sera subventionné par les gouvernements provinciaux et fédéraux selon un protocole d'entente signé avec la Ville de Montréal. Il appert que l'expropriation demeure le meilleur moyen d'acquérir ce terrain pour respecter l'échéancier du Service de l'eau et de s'assurer que la Ville soit propriétaire au moment de l'étape des plans et devis, soit en 2015-2016.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'acquisition de l'immeuble pour les motifs suivants :

- L'acquisition de ce terrain permettra la construction d'un bassin de rétention permettant ainsi de diminuer la fréquence et le volume des débordements des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent.
- Le bassin de rétention est financé à même un protocole d'entente avec les gouvernements provinciaux et fédéraux.
- L'acquisition de ce terrain permettra de répondre aux besoins d'espaces verts pour le secteur de Griffintown.
- Le SGPI a tenté d'acquérir de gré à gré le terrain, au meilleur coût possible, mais aucune entente n'a été conclue avec le propriétaire.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition de ce terrain de gré à gré ou par expropriation et de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Section évaluation immobilière du SGPI, le coût potentiel d'acquisition par voie d'expropriation est estimé à 24 400 000 \$, plus les taxes applicables. Ce coût potentiel d'acquisition inclut les frais d'achat, les dommages potentiels, les honoraires d'experts et autres, mais exclut les montants associés à toutes restaurations des sols. Ce coût d'acquisition n'équivaut pas à la valeur marchande de l'immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire. Quant à la contamination des sols, selon le Service de l'environnement de la Ville, deux approches de réhabilitation sont envisageables, soit par excavation ou par analyse de risques. Dans le cas de l'approche par excavation, le coût est estimé à 3 560 000 \$, incluant le coût des travaux, une contingence de 15 %, les honoraires professionnels, mais excluant les taxes. La réhabilitation par analyse de risque est généralement moins coûteuse que par excavation. Cependant, à ce stade-ci, aucun coût ne peut être estimé pour la réhabilitation par analyse de risque puisque celui-ci dépendra de la configuration du bassin de rétention projeté sur ce terrain. De plus, considérant la nécessité de construire un bassin de rétention dans ce secteur, les frais de réhabilitation des sols seront, en partie ou en totalité, pris en charge par le Service de l'eau.

Les crédits requis pour l'acquisition de ce terrain de gré à gré ou par le Décret d'expropriation seront imputés de la façon mentionnée à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction du bassin de rétention permettra de favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie. Tandis que, l'aménagement d'un nouveau parc contribuera au verdissement du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra l'acquisition de ce terrain dans les délais prévus pour la création d'un nouveau bassin de rétention. Cette acquisition s'inscrit dans la création d'espaces verts pour le secteur de Griffintown.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du présent dossier : avril 2015
Prise de possession du terrain : automne 2015 - hiver 2016
Aménagement du bassin de rétention et de l'espace public : 2016-2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Patrick BOUFFARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'environnement , Direction (Marianne DORLOT)

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Josée ASSELIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2015-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur de direction

Approuvé le : 2015-04-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel NADEAU
Directeur de direction en remplacement de
M. Bruno Marchand, directeur de service,
jusqu'au 1er avril

Approuvé le : 2015-04-01



Dossier # : 1154069002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 2 ans, 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins artistiques.

Il est recommandé :
d'approuver la convention de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une période de 2 ans 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, les locaux 103, 223, 428 et 430, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 1 130,06 m², à des fins artistiques, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de prêt de local.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-13 07:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154069002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 2 ans, 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins artistiques.

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble voué à une vocation socioculturelle et artistique. Il abrite plusieurs organismes tels que, Danse-Cité inc., Van Grimbe Corps Secrets, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis le 12 juin 2008, l'organisme Montréal Arts Interculturels (le « MAI ») occupe, à titre gratuit, les locaux numéros 103, 223 et 428 situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage du Centre Strathearn. En décembre 2011, le MAI a conclu une autre entente de location, à titre gratuit, afin de louer le local numéro 430 situé au 4^e étage de l'immeuble. Ces locaux sont tous utilisés pour des fins artistiques.

Le MAI désire renouveler le contrat de prêt de locaux qui viendra à échéance le 11 juin 2015. Le prêt de ces espaces est nécessaire dans le but d'assurer la poursuite des activités de l'organisme qui accompagne et encadre des organismes et des artistes de la diversité culturelle dans leur avancée professionnelle tant artistique qu'administrative.

Le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger l'occupation de ces espaces par le MAI jusqu'au 31 décembre 2017.

Le présent sommaire vise à faire approuver la convention de renouvellement du contrat de prêt de locaux prolongeant d'une durée de 2 ans, 6 mois et 20 jours l'occupation du MAI afin de permettre à l'organisme de poursuivre sa mission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0315 - le 22 avril 2013 - Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Montréal Arts Interculturels pour une durée de 2 ans, à compter du 12 juin 2013, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 130,06 mètres carrés, à des fins artistiques

CM11 0893 - 21 novembre 2011 - Approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville

prête à titre gratuit à Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 19 mois et 11 jours, à compter de 1^{er} décembre 2011, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance.

CM10 0779 – le 25 octobre 2010 - Approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 5 ans, à compter de 12 juin 2008, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance.

DESCRIPTION

Le projet vise à approuver la convention de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une période de 2 ans, 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, les locaux numéros 103, 223, 428 et 430, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 1 130,06 m², à des fins artistiques, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de renouvellement du contrat de prêt de locaux.

En vertu du contrat de prêt de locaux, le bénéficiaire a la responsabilité de l'aménagement, de l'entretien ménager et du nettoyage des locaux. De plus, il fera toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales et que les activités de l'organisme ne causent aucun préjudice aux activités des autres occupants. Le terme au contrat de prêt de locaux est de 2 ans, 6 mois et 20 jours dans le but d'arrimer la date de la fin du contrat de prêt de locaux à la date de la fin de la convention de subvention. Cette convention de subvention fera l'objet d'un autre sommaire décisionnel qui sera présenté aux autorités compétentes par le Service de la culture au cours de l'année 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est gratuit.

Le taux de location, pour ce type de local dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 161 \$ et 183 \$/m².

Le montant total de subvention pour cette occupation est de 496 842 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : $(161 \text{ \$/m}^2 + 183 \text{ \$/m}^2) / 2 \times 1130,06 \text{ m}^2 / 365 \text{ jours} \times 933 \text{ jours} = 496 842,49 \text{ \$}$.

En plus de la subvention immobilière, depuis 1998, la Ville accorde à cet organisme un soutien financier annuel de 200 000 \$ afin de réaliser ses activités de mentorat auprès des organismes et des artistes de la diversité culturelle.

Pour l'année 2015, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 52 100 \$.

Le local sera facturé au Service de la culture selon les directives de facturation internes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du contrat de prêt de local : CM: mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Margot BOURGEOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-09

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-03-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur

Approuvé le : 2015-03-04



Dossier # : 1150679004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 179 500 \$ \$ à 37 organismes pour la réalisation de 38 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2015.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 179 500\$, aux 37 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2015, et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJETS	PÉRIODES PRÉVUES 2015	MONTANTS 2015
Alchimie, Créations et culture	Orientalys	23 au 26 juillet	15 000 \$
Arc-en-ciel d'Afrique	Massimadi	17 au 28 février	3 000 \$
Association de la Communauté noire de Côte-des-Neiges	Festival international de Steelpan de Montréal	4 et 5 juillet	1 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal	11 au 13 septembre	4 500 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Festival de la Petite-Bourgogne	12 septembre	3 500 \$
Association Rocade	Festival du film Roumain de Montréal	10 au 15 novembre	1 000 \$
Carrefour de liaison et d'aide multiethnique (CLAM)	Diversi-Été	08 août	1 000 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	Journées africaines	23 et 24 mai 2015	5 000 \$
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	Festival interculturel de Pointe Saint-Charles	7 et 8 août	1 000 \$

Centre culturel Kabir	Festival des films de l'Asie du sud	Sept ou oct.	1 000 \$
Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbienne et afro-canadienne (CIDIHCA)	Cent ans de présence afrocaribéenne	21 février au 21 mars	1 000 \$
Comité international pour la promotion du Créole et de l'alphabétisation (KEPKAA)	Fête de la paix de Saint-Pierre	19 septembre	3 000 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Mois du Créole à Montréal	du 1er au 31 octobre	5 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal 2015	29 novembre au 12 décembre	7 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine Italienne de Montréal	7 au 16 août	25 000 \$
Festival Accès Asie	Célébration du patrimoine asiatique	du 1er au 24 mai	9 000 \$
Festival de contes Il était une fois	Festilou	10 au 17 mai	2 000 \$
Festival Flamenco Montréal	Festival Flamenco Montréal	4 au 12 septembre	5 000 \$
Festival International de Tango de Montréal	Festival International de Tango de Montréal	11 au 16 août	3 000 \$
Festival Polonais à Montréal	Festival Polonais à Montréal	8 et 9 août	3 000 \$
FIP Le Festival international de percussion	Festival International de percussions	3 au 12 juillet	10 000 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal International 2015	19 septembre - 14 et 15 novembre	2 500 \$
Fondation Fabienne Colas (FIFBM)	Festival international du film Black de Montréal	22 au 27 septembre	15 000 \$
Fondation Fabienne Colas (Haïti en folie)	Haiti en folie	23 au 26 juillet	10 000 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte	du 17 septembre au 17 octobre	5 000 \$
La Maison des Familles de Mercier -Est	Fête des familles	30 mai	1 000 \$
L'Île de Cuba / La isla de Cuba	Festival international Cubaneando	25 et 26 juillet	3 000 \$
Matsuri Japon	Matsuri Japon	15 août	1 500 \$
Mon resto Saint-Michel	Festival des Nations	18 juillet	4 000 \$
Musée des maîtres et artisans du Québec	Nos cultures, notre richesse	24 mai	1 000 \$
Patrimoine funéraire Montréal	La Fête des Morts	31 octobre au 30 novembre	1 000 \$
Playmas Montréal cultural association inc.	Taste of Caribbean - Un goût des caraïbes	26 au 28 juin	6 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You Don't Stop	18 et 19 septembre	4 500 \$
Service des loisirs St-Jacques	Fête des voisins aux Habitations Jeanne-Mance	7 juin	1 000 \$

Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2015 - Rituels de fertilité	octobre ou novembre	3 000 \$
Société Québécoise d'Ensemble-claviers	Les Saisons Russes de Montréal	12 au 14 juin	1 000 \$
Table de concertation sur la culture de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Carnaval Estival de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	7, 8, 9 et 15 août	6 000 \$
Tohu, cité des arts du Cirques	La Falla	13 au 15 août	5 000 \$

2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-10 18:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150679004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 179 500 \$ \$ à 37 organismes pour la réalisation de 38 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2015.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction Cinéma - Festivals - Événements (DCFE) est responsable de l'application du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2015 (PSDEC - 2015). Ce programme vise à soutenir les efforts d'organisation et de promotion de festivals et d'événements qui favorisent l'expression et le partage de la diversité culturelle montréalaise pour promouvoir l'interculturalisme, l'inclusion et les relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes origines. Pour l'édition 2015, les mêmes balises et encadrements que les années antérieures ont été utilisés, à savoir une procédure d'appel de projets et d'évaluation. Les principales opérations de communication, d'appel de soumission, de réception de projet et de sélection se sont déroulées du 25 novembre 2014 au 16 janvier 2015

1. Appel de soumission de projets diffusé notamment auprès des organismes (envois aux organismes, publication sur le site Internet de la Ville, séance d'information) et diffusion de l'information auprès des dix-neuf arrondissements et du réseau Accès-Montréal, ;
2. Clôture de la période de soumission de projets le 16 janvier 2015 et traitement des demandes déposées au PSDEC - 2015. L'admissibilité des demandes a été faite au mois de janvier 2015. L'analyse et la sélection des projets ont été réalisées en fin février 2015 par un jury composé d'un représentant de la Direction de la culture et du patrimoine, d'un représentant de la Direction de la diversité sociale et d'un expert externe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0794, du 21 mai 2014 - Accorder un soutien financier total de 179 500 \$ à 39 organismes pour la réalisation de 40 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles -

Festivals et événements - 2014.

CE13 0626, du 15 mai 2013 - Accorder un soutien financier total de 173 000 \$ à 33 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2013.

CE12 0961, du 13 juin 2012 - Accorder un soutien financier total de 170 000 \$ à 32 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2012. Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Alchimie, Créations et culture dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012.

DESCRIPTION

La DCFE a reçu des demandes de soutien financier totalisant un montant près de 700 000 \$. Le comité de sélection a retenu 38 projets, en provenance de 37 organismes, qui correspondent aux objectifs du programme :

1. Promouvoir l'inclusion et les relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes origines;
2. Soutenir la réalisation de festivals et d'événements faisant la promotion de la diversité des expressions favorisant le rassemblement de différentes communautés culturelles montréalaises;
3. Encourager la réalisation de projets qui favorisent le dialogue, le maillage ou le métissage des expressions entre diverses communautés culturelles par le biais d'événements ou de festivals culturels rassembleurs;
4. Assurer à la population une plus grande accessibilité à ces événements et festivals;
5. Favoriser l'excellence de Montréal sur le plan de la diversité des expressions culturelles et de l'interculturalisme.

Les recommandations sont telles qu'elles apparaissent à la colonne « Montants 2015 » au tableau ci-dessous :

ORGANISMES	MONTANTS 2015	% par rapport au budget de l'organisme	MONTANTS 2014	MONTANTS 2013
Alchimie, Créations et culture	15 000 \$	4%	15 000 \$	
Arc-en-ciel d'Afrique	3 000 \$	5%	3 000 \$	3 000 \$
Association de la Communauté noire de Côte-des-Neiges	1 000 \$	5%		
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	4 500 \$	3%	4 500 \$	
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	3 500 \$	18%	3 000 \$	3 000 \$
Association Rocade	1000 \$	1%	2 500 \$	2 000\$
Carrefour de liaison et d'aide multiethnique (CLAM)	1000 \$	7%		
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	5 000 \$	2%	5 000 \$	2 000 \$
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	1000 \$	4%		2 000 \$
Centre culturel Kabir	1000 \$	9%		

Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)	1 000 \$	2%		
Comité international pour la promotion du Créole et de l'alphabétisation (KEPKAA)	5 000 \$	7%		5 000 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	3 000 \$	7%	3 000 \$	3 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	7 000 \$	2%	8 000 \$	10 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	25 000 \$	3%	25 000 \$	25 000 \$
Festival Accès Asie (La société fantôme étrangers inc.)	9 000 \$	5%	8 000 \$	8 000 \$
Festival de contes Il était une fois	2 000 \$	8%	2 000 \$	2 000 \$
Festival Flamenco Montréal	5 000 \$	5%	5 000 \$	5 000 \$
Festival International de Tango de Montréal	3 000 \$	5%	3 000 \$	4 500 \$
Festival Polonais à Montréal	3 000 \$	7%	3 000 \$	
FIP Le Festival international de percussion	10 000 \$	1%		
Folklore Canada International	2 500 \$	13%	2 500 \$	2 500 \$
Fondation Fabienne Colas (FIFBM)	15 000 \$	2%	15 000 \$	15 000 \$
Fondation Fabienne Colas (Haïti en folie)	10 000 \$	2%	10 000 \$	
Fondation LatinArte	5 000 \$	10%	5 000 \$	5 000 \$
La Maison des Familles de Mercier-Est	1 000 \$	3 %		
L'Île de Cuba / La isla de Cuba	3 000 \$	5%	3 000 \$	1 000 \$
Matsuri Japon	1 500 \$	4%		
Mon resto Saint-Michel	4 000 \$	8%	4 000 \$	4 000 \$
Musée des maîtres et artisans du Québec	1 000 \$	6%		
Patrimoine funéraire Montréal	1 000 \$	7%		
Playmas Montréal cultural association inc.	6 000 \$	5%	6 000 \$	5 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	4 500 \$	5%	4 500 \$	3 500 \$
Service des loisirs St-Jacques	1 000 \$	4%		
Société du patrimoine d'expression du Québec	3 000 \$	18%	4 000 \$	4 000 \$
Société Québécoise d'Ensemble-claviers	1 000 \$	9%	1 000 \$	
Table de concertation sur la culture de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	6 000 \$	4%	6 000 \$	5 000 \$
Tohu, cité des arts du Cirques	5 000 \$	1 %		

JUSTIFICATION

Les projets retenus favorisent l'interculturalisme, la rencontre et le partage entre les différentes communautés ethnoculturelles ainsi que leur participation à la vie montréalaise. Ils permettent à l'ensemble de la population montréalaise de découvrir les nombreuses cultures qui composent le Montréal d'aujourd'hui et de demain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction Cinéma - Festivals - Événements dispose des crédits nécessaires dans son budget 2015 pour assumer la dépense de xxx\$ relativement au PSDEC - 2015. Ces dépenses sont entièrement assumées par la ville centrale.

Les crédits inhérents à ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro DA 374738.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme et les projets retenus contribuent au rayonnement culturel et interculturel de Montréal ainsi qu'au développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées sociales et économiques à l'échelle locale et métropolitaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Chaque organisme doit souligner la contribution de la Ville dans ses documents de promotion comme prévu au programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Visite d'événements;

- Réception des bilans d'événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX

ENDOSSÉ PAR

Alexandra COURT

Le : 2015-04-02

Agente de développement culturel

C/d soutien aux evenements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et
événements

CE : 20.038

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140679004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019 et approuver la convention à cette fin.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019 .
- d'approuver la convention à cet effet.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-18 07:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1140679004**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019 et approuver la convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Événements GPCQM est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et créé le 1er juillet 2014. Il est le résultat de la fusion entre le Grand Prix Cycliste Pro-Tour, Événements sportifs challenge sprint et Gestion cyclo sportive Québec.

En 2009, le Groupe Serdy a obtenu de l'Union cycliste internationale (UCI), les deux premières licences pour les épreuves du circuit UCI WorldTour en Amérique du Nord lesquelles ont été organisées par le Grand Prix Cycliste ProTour jusqu'en 2014. Les Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal (GPCQM), organisés dorénavant par Événements GPCQM, seules compétitions UCI WorldTour en sol nord-américain, réunissent des cyclistes professionnels parmi les meilleurs au monde. Depuis leur envol en 2010, l'organisme est responsable de la planification et de la présentation de ces deux épreuves cyclistes de classe internationale. En 2012, l'Union Cycliste Internationale (UCI) a renouvelé ces deux licences jusqu'en 2016.

L'UCI a entamé en 2013 une réforme mondiale du cyclisme professionnel. Une réduction progressive du nombre de jours de course et d'épreuves se fera dès 2015 et mènera à la création d'épreuves de 1re et de 2e division. Montréal et Québec sont assurées de conserver leurs places au sein des épreuves de 1ère division, qui regroupera obligatoirement à chacune de ces épreuves une élite internationale.

Pour les années 2010 à 2014, la présentation des GPCQM a nécessité le soutien financier de quatre partenaires principaux : la Ville de Montréal, la Ville de Québec, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. La contribution financière de la Ville de Montréal provenait du Fonds Montréal 2025 mis à la disposition de la Ville par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Une entente similaire à la nôtre a été conclue entre l'organisme et la Ville de Québec, pour la présentation du Grand Prix Cycliste de Québec.

Le présent sommaire vise à renouveler l'entente entre la Ville et l'organisme pour les cinq prochaines années, soit de 2015 à 2019, ceci afin de respecter les normes

organisationnelles de l'UCI. L'organisme effectue également des démarches de financement auprès des gouvernements du Québec et du Canada.

Une entente de même nature a été établie entre l'organisme et la Ville de Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0291 du 23 août 2012: Approuver l'addenda modifiant la convention entre la Ville et le Grand Prix Cycliste Pro-Tour pour les éditions 2012 - 2014 du Grand Prix Cycliste de Montréal.

CG09 0465 du 3 décembre 2009: Approuver la convention entre la Ville de Montréal et Grand Prix Cycliste Pro-Tour établissant les modalités et les conditions du soutien financier maximal global de 9 286 500\$, excluant les taxes applicables, le cas échéant, pour les éditions 2010-2014 du Grand Prix Cycliste ProTour Québec-Montréal, sous réserve de l'accomplissement de certaines conditions.

CG09 0175 du 28 mai 2009: Ajouter le dossier du Grand Prix Cycliste Pro-Tour à la liste des projets faisant partie de la programmation 2009 liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

DESCRIPTION

Les GPCQM se classent dans le même circuit que le Tour de France ou le Tour d'Italie, des courses légendaires du cyclisme professionnel. Depuis sa toute première édition en 2010, le GPCM a accueilli les plus grands cyclistes professionnels au monde. Ainsi, les Montréalais ont pu voir Rui Costa, Tony Gallopin, Chris Froome, Alberto Contador, Cadel Evans, le canadien Ryder Hesjedal, Peter Sagan, etc. à l'oeuvre sur le parcours du Mont-Royal et ses alentours. Également, sept coureurs canadiens faisaient partie d'équipes cyclistes de l'UCI WorldTour. Le fait d'organiser et de présenter cette épreuve en Amérique constitue un pas en avant important dans le cadre de la mondialisation du cyclisme. Par sa nature et le cadre entourant le déroulement de ces courses cyclistes (contenu télévisuel), ce sport est un excellent véhicule pour promouvoir les aspects touristiques des villes-hôtes.

Bien qu'il ne dure techniquement qu'une journée, le GPCM fait partie d'une programmation qui s'étend sur près d'une semaine. Cet événement se réalise en tandem avec le Grand Prix Cycliste de Québec (GPCQ). D'autres activités en marge des deux courses sont offertes en fonction de la demande : le Challenge Sprint Pro (2012 à 2014), les cyclosportives la Québécoise et la Montréalaise (2013 à 2014).

Chaque année, l'organisme remet à la Ville une reddition de compte comprenant entre autres ses états financiers vérifiés, un bilan d'activité, une revue de presse ainsi qu'une étude de retombées économiques.

JUSTIFICATION

Le GPCM fait partie des trois sports majeurs récurrents à être présentés à Montréal (tennis, course automobile et cyclisme). Afin d'assurer sa pérennité et de garantir sa place au sein de la Division 1 du circuit mondial du cyclisme professionnel UCI WorldTour, l'organisateur des GPCQM doit obtenir l'engagement des villes-hôtes et des différents paliers de gouvernements. L'UCI s'assure ainsi que les organisateurs auront déjà les fonds nécessaires pour organiser et promouvoir leur événement cycliste selon le cahier de charges de l'UCI et pour conclure des contrats avec chacune des équipes cyclistes professionnelles UCI WorldTeam.

Le GPCM se distingue notamment par la renommée et la sanction qui viennent avec une course professionnelle internationale, qui fait partie d'un circuit mondial, de même que par

l'étendue de la télédiffusion internationale (à la fois de la course et de la Ville de Montréal). Ces retombées uniques le rapprochent davantage du Grand Prix de Formule 1. Le GPCM permet de faire rayonner Montréal dans un secteur d'excellence qui encourage également le transport actif et un mode de vie sain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

De 2010 à 2014, la Ville de Montréal a versé une contribution totale nette de 5 374 200 \$. Le budget prévisionnel des Grands Prix Cyclistes Québec-Montréal pour les années 2015-2019 est présenté ci-dessous. Le tableau représente le budget total des deux courses regroupées. En 2014, le budget du GPCM uniquement a été de 3,2 M\$ et celui de la course de Québec a été de 2,9 M\$ pour un total de 6,2 M\$.

	2015	2016	2017	2018	2019
GPCQM	6 266 700 \$	6 407 178 \$	6 557 171 \$	6 648 514 \$	6 749 884 \$
Contribution Ville de Montréal	1 250 000 \$	1 250 000 \$	1 250 000 \$	1 250 000 \$	1 250 000 \$
% de la contribution de Mtl sur le budget total des deux courses	20 %	19,5 %	19 %	19 %	18,5%

Le budget prévisionnel détaillé se trouve en pièce jointe. Il est à noter que les contributions gouvernementales ne font pas toutes l'objet d'une convention sur plusieurs années. La contribution de la Ville, pour les années 2014 à 2017 inclusivement, proviendra de l'Entente de 175 M\$ intervenue entre la Ville et le MAMOT (anciennement MAMROT) pour appuyer le développement et la mise en oeuvre de la stratégie « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 ». Le GPCM s'inscrit dans l'axe 5 de cette stratégie sous l'objectif « Renforcer la position de Montréal comme métropole culturelle, ville de festivals et d'événements sportifs ». Pour les années 2018 et 2019, la source budgétaire de la contribution de la Ville nécessitera un ajustement de la base budgétaire, tel qu'indiqué dans l'intervention du Service des finances.

Le coût du soutien technique et logistique assumé par la Ville pour la tenue annuelle du GPCM est évalué à 225 000 \$ et n'est pas inclus dans la contribution financière provenant de l'entente de 175 M\$.

L'organisme assume tous les frais reliés à la réalisation de l'événement; la Ville n'assume aucune responsabilité à cet égard et ne peut être tenue de verser un montant supérieur ni assumer de déficit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le GPCM permet aux citoyens d'assister gratuitement à un spectacle cycliste de haut calibre, mettant en vedette les meilleurs cyclistes professionnels de l'heure. Ces athlètes, de renommée internationale, sont des modèles pour les jeunes et stimulent leur intérêt pour la compétition de haut niveau et pour la pratique de ce mode de déplacement actif. La présentation d'événements gratuits s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

Depuis ses débuts, l'organisme a accompli plusieurs gestes favorisant le développement durable, notamment:

- l'organisation de stages pour la formation de commissaires québécois et canadiens, en collaboration avec *Cycling Canada Cyclism* (CCC) et la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC). Ils permettent aux commissaires québécois et canadiens de côtoyer des commissaires internationaux et d'observer leur travail au sein d'un peloton du plus haut niveau;

- l'organisation d'activités de perfectionnement, d'évaluation et de certification sont offertes pour les entraîneurs / directeurs sportifs, les officiels et les commissaires en collaboration avec CCC et FQSC;
- le financement du programme « Un jour ProTour » mis sur pied par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) qui consiste à envoyer des jeunes cyclistes de talent suivre un camp d'entraînement en Europe en début de saison et de participer à quelques épreuves au sein de pelotons professionnels;
- un travail en étroite collaboration avec la FQSC sur des projets pour favoriser le développement de jeunes coureurs cyclistes du Québec;
- invitation de l'équipe nationale à participer aux GPCQM, ce qui permet aux meilleurs cyclistes québécois et canadiens de courir au sein d'un peloton de niveau international;
- appui aux fournisseurs locaux tant pour les produits que pour les services;
- appui à l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie de l'Université de Montréal (IRIC) : remise d'un pourcentage des ventes de billets VIP du GPCM et appui logistique au Tour de l'IRIC du Mont Royal le dimanche matin, jour du GPCM;
- participation à la campagne de financement de clubs cyclistes de la région de Montréal.

En 2014, l'organisme s'est muni d'une première politique interne d'écoresponsabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts médiatiques et économiques de cet événement sont importants. La présentation télévisuelle du GPCM dans plus de 130 pays offre une visibilité internationale pour la Ville de Montréal.

Montréal est reconnue comme l'une des meilleures villes de vélo au monde, notamment pour l'utilisation du vélo récréatif et utilitaire. Le GPCM contribue à l'implantation d'un héritage culturel sportif, au même titre que les autres grands domaines sportifs montréalais (automobile, tennis, hockey, football, etc.). Le GPCM accentue au niveau international l'aspect attractif de Montréal, dans ce domaine, de même que pour ce sport professionnel. Cet événement contribue significativement à l'image de marque de Montréal et contribue à une animation urbaine de qualité.

Cet événement permet aux cyclistes québécois de se faire connaître à l'échelle internationale grâce à leur participation aux épreuves du GPCM.

Contrairement à d'autres grands événements sportifs qui attirent également l'élite internationale, le GPCM offre un spectacle sportif entièrement gratuit pour la population et les touristes. Selon un sondage réalisé en 2014 par l'Alliance canadienne du tourisme sportif (ACTS), 70 % des spectateurs proviennent du grand Montréal et 30 % proviennent de l'extérieur dont plus de 80 % proviennent de l'extérieur du Québec (Canada, États-Unis et outremer).

Le GPCM permet de développer à Montréal une expertise spécialisée dans l'encadrement de courses professionnelles, en formant une relève dans des postes pointus (commissaires, directeurs de course, etc.). Les entraîneurs ont également la chance d'encadrer leurs athlètes lors d'une épreuve de calibre international bénéficiant d'un environnement d'une course UCI World Tour.

Le CCC et l'organisateur ont développé une expertise quant à l'organisation d'épreuves cyclistes du circuit WorldTour. Cette expertise sera partagée avec d'autres comités organisateurs afin de rehausser les standards d'organisation au Canada. Selon le rapport de l'ACTS, l'activité économique totale à Montréal produite par le GPCM en 2014 a été de 6,9 M\$...

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité approuvé par le Service des communications est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation annuelle de l'occupation du domaine public et d'un protocole d'entente pour le soutien technique et logistique à consentir à l'organisateur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Donald DION)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra COURT
C/d Événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-08

Daniel BISSONNETTE
Directeur, Cinéma - Festivals - Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur - Service de la culture
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-03-17

CE : 20.040

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.041
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.042

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.001

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1152192004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article no 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., chapitre Q-2 pour la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières et temporaires visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons situé dans l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article n° 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières et temporaires visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons situé dans l'arrondissement de Verdun.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-09 15:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152192004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article no 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., chapitre Q-2 pour la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières et temporaires visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons situé dans l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Certains dossiers de la direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal nécessitent l'obtention d'un permis d'intervention, d'un certificat d'autorisation ou encore d'une modification à un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de divers articles de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Les articles les plus couramment invoqués sont les articles 22 et 32 qui prescrivent l'obtention d'un certificat d'autorisation préalablement à la réalisation de certains travaux et activités susceptibles de modifier ou d'améliorer la qualité de l'environnement, de l'eau et des habitats fauniques ou floristiques. Par ailleurs, le règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule que toute demande de certificat d'autorisation doit être adressée par écrit au MDDELCC contenir, notamment s'il s'agit d'une municipalité, une attestation de non objection à la délivrance, par le ministère, d'un certificat d'autorisation.

Le projet visé par le présent dossier concerne l'installation de mesures temporaires (dispositif d'alimentation en eau et pose d'équipements d'aération) pour rétablir l'équilibre de bassins de rétention naturalisés à l'île des Soeurs.

Ces installations pourraient graduellement être retirées lorsque l'équilibre biologique des bassins sera atteint, notamment grâce à la construction d'une station de pompage d'eau brute, dont la réalisation est prévue en 2015. Le coût des travaux est évalué à 60 000 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline Carole FOKAM MASSU
Chef de division

IDENTIFICATION

Dossier # :1152192004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article no 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., chapitre Q-2 pour la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières et temporaires visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons situé dans l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Certains dossiers de la direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal nécessitent l'obtention d'un permis d'intervention, d'un certificat d'autorisation ou encore d'une modification à un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de divers articles de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Les articles les plus couramment invoqués sont les articles 22 et 32 qui prescrivent l'obtention d'un certificat d'autorisation préalablement à la réalisation de certains travaux et activités susceptibles de modifier ou d'améliorer la qualité de l'environnement, de l'eau et des habitats fauniques ou floristiques.

Par ailleurs, le règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule que toute demande de certificat d'autorisation doit être adressée par écrit au MDDELCC contenir, notamment s'il s'agit d'une municipalité, une attestation de non objection à la délivrance, par le ministère, d'un certificat d'autorisation.

Le projet visé par le présent dossier concerne l'installation de mesures temporaires (dispositif d'alimentation en eau et pose d'équipements d'aération) pour rétablir l'équilibre de bassins de rétention naturalisés à l'île des Soeurs.

Ces installations pourraient graduellement être retirées lorsque l'équilibre biologique des bassins sera atteint, notamment grâce à la construction d'une station de pompage d'eau brute, dont la réalisation est prévue en 2015. Le coût des travaux est évalué à 60 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 210331 du 2 septembre 2014 - Réserver une somme de 1 500 000 \$ pour des travaux visant l'amélioration de la condition biologique des bassins de rétention du ruisseau des Hérons, du bras d'eau et du lac Lacoursière et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement à cette fin.

CA15 210041du 3 mars 2015 - Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et

du génie municipal et ses mandataires à présenter, au nom de l'arrondissement, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2). (1152192002)

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil municipal, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article n° 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) en vue de la réalisation d'un projet visant la mise en place de mesures particulières et temporaires pour le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons situé dans l'arrondissement de Verdun.

Le projet consiste en :

- § la construction d'un système d'alimentation temporaire en eau, de faible débit, alimentant temporairement le ruisseau. Le système devrait être démantelé vers le mois de septembre 2015, suite à la mise en place d'une station de pompage d'eau brute;
- § l'ajout d'un système temporaire d'aération constitué de compresseurs alimentant en air des tubes perforés placés au fond des étangs et du ruisseau.

JUSTIFICATION

Ce projet doit être réalisé par l'arrondissement dans un milieu naturalisé. Préalablement à la réalisation de ces travaux, la LQE impose aux municipalités d'obtenir des autorisations pour effectuer des travaux dans ce type de milieu. L'obligation de fournir une attestation de non objection à la délivrance par le MDDELCC d'un certificat d'autorisation constitue une exigence régie par la LQE. La Ville est tenue de se conformer à cette loi.

La dégradation biologique du ruisseau des Hérons (eutrophisation) est responsable de la production de sulfure d'hydrogène (H₂S). La proximité de résidences demande une intervention rapide pour rétablir les conditions aérobiques et la réduction du H₂S dans le secteur avoisinant ce milieu humide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les demandes d'autorisation doivent être accompagnées d'un chèque de 562 \$, soit une dépense totale de 1 124 \$ (non taxable). Cette dépense est prévue au budget de l'unité concernée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet de rétablir la santé biologique de ce plan d'eau naturalisé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- .1989 : aménagement des bassins de rétention
- . 2008 : première observation des lentilles d'eau (situation non alarmante)
- . 2009 : ouverture du Strom spa et du golf écologique
- . 2010 : prolifération des lentilles d'eau et interventions manuelles pour les enlever
- . 2012-2013 : construction des maisons sur le lac
- . 2012 : réduction des lentilles d'eau par l'ajout de chaux calciques dans le ruisseau
- . 2013 : Étude de Biofilia pour régler la problématique des lentilles d'eau
- . Hiver 2013-2014 : constat de présence de H₂S et élaboration d'un protocole d'intervention conjoint avec le Centre de sécurité civile
- . 2014 : Constat de présence de raccordements croisés
- . 2014 : Élaboration d'un plan d'action, validé auprès du gouvernement du Québec
- .2014-2015 : Mise en œuvre du plan action et instauration d'un programme d'entretien régulier
- . Avril 2015 : Mise en place du clapet dans l'égout du chemin du Club-Marin.
- . Mai 2015 : dépôt de la demande de CA pour l'aération et l'apport temporaire en eau
- . Août-septembre 2015 : Travaux d'aménagement des systèmes d'apport en eau et d'aération
- . Août-septembre 2015 : Construction d'un système d'alimentation permanent en eau non traitée

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'émission des autorisations requises pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales et dans les milieux humides sur le territoire de la municipalité concernée.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

Avis favorable :

Service de l'environnement , Direction (Michel RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean L ROY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2015-03-18



Dossier # : 1150351002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 de la charte, au conseil municipal de la ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou soit ceux des boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget

D'offrir au conseil municipal de la ville, en vertu de l'article 85 de la charte, de prendre en charge la réalisation de certains projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, dont ceux concernant les travaux sur les boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget, dans le cadre du programme PRR local

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-09 08:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150351002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 de la charte, au conseil municipal de la ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou soit ceux des boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselyne FRAPPIER
Analyste-redacteur

IDENTIFICATION

Dossier # :1150351002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 de la charte, au conseil municipal de la ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou soit ceux des boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réforme sur le financement des arrondissements, le réseau de voirie artérielle a été complètement revu. Certaines rues locales sont devenues artérielles. De façon transitoire, il a été établi que les travaux prévus sur les rues locales devenues artérielles seront financés par la Ville centre et pourront être gérés par les arrondissements. Pour ce faire, le conseil d'arrondissement d'Anjou doit offrir, en vertu de l'article 85 de la charte, au conseil municipal de la ville de prendre en charge la réalisation de certains projets dont ceux concernant les travaux sur les boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n.a.

DESCRIPTION

L'arrondissement planifie des travaux sur le réseau de voirie sur le boulevard des Galeries-d'Anjou ainsi qu'à l'intersection des boulevards des Sciences et Bourget. Ces artères font partie désormais du réseau artériel. L'arrondissement offre au conseil municipal en vertu de l'article 85 de la charte, de prendre en charge la réalisation de ces projets tel que recommandé dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements.

JUSTIFICATION

L'arrondissement se conforme aux modalités prévues pour les travaux sur le réseau de voirie artérielle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront financés par la ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n.a.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François PETIT
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Réal LAFLEUR
Directeur

Le : 2015-03-31



Dossier # : 1156316005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	sectoriel - Loisirs / Sports / Espaces verts / Parcs
Projet :	-
Objet :	Offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

- d'offrir aux arrondissements les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-10 15:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156316005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	sectoriel - Loisirs / Sports / Espaces verts / Parcs
Projet :	-
Objet :	Offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens, le comité exécutif a adopté, le 21 janvier 2015, le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Le programme a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des terrains de balle.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) agit à titre de gestionnaire du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal (service requérant). Il a notamment pour responsabilités de mettre en application et de gérer le programme ainsi que de s'assurer du respect des objectifs de celui-ci.

La réalisation des projets est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). À titre de gestionnaire de projets (service exécutant), le SGPVMR s'occupe notamment de la conception, de la réalisation, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à la réalisation des projets.

C'est dans ce contexte que le SGPVMR veut offrir aux arrondissements les services relatifs à la réalisation des projets de réfection de terrains de balle dans le cadre de la mise en oeuvre du programme, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0201	23 février 2015	Avis de motion - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement
-----------	-----------------	--

CE15 0109	21 janvier 2015	d'emprunt de 2 000 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 1061	13 novembre 2014	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.

DESCRIPTION

Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, le conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, doit autoriser le SGPVMR à offrir ses services aux arrondissements, avant que ces derniers puissent lui déléguer la réalisation des projets du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, en acceptant la fourniture de ce service.

Chaque arrondissement désirant se prévaloir du financement et des services de la Ville centre devra à cette fin décider comme suit:

- qu'il adhère aux objectifs du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;
- qu'il s'engage à ce que la vocation du terrain de balle qui fait l'objet d'une réfection dans le cadre du programme soit maintenue pour une période minimale de dix (10) ans, c'est-à-dire que celui-ci soit exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'un financement de la Ville;
- qu'il s'engage à assumer les frais d'exploitation associés au terrain de balle qui fait l'objet d'une réfection dans le cadre du programme,
- qu'il accepte l'offre du SGPVMR pour la gestion des projets de réfection des terrains de balle dans le cadre du programme .

JUSTIFICATION

Le réseau des terrains de balle montréalais accuse un vieillissement important. Plusieurs terrains de balle sont en mauvais état et nécessitent un investissement important en travaux de réfection (éclairage, drainage, etc.). Si rien n'est fait, plusieurs terrains pourraient ne plus être utilisables à court ou moyen terme. En raison de la nature compétitive du sport lié à un réseau d'équipements, les impacts des fermetures ne se limiteraient pas seulement aux arrondissements concernés, mais plutôt à l'ensemble du territoire montréalais.

À cet effet, des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir, ajuster ou améliorer l'offre de services et rendre les terrains de balle sécuritaires, efficaces et attrayants pour les usagers. Ces investissements sont d'autant plus nécessaires si l'on considère l'importante diminution du nombre de terrains de balle au cours des dernières années, et ce, dans un contexte de regain de popularité de la pratique du baseball.

Comme les travaux seront exécutés dans des parcs qui relèvent de la compétence des arrondissements, les conseils arrondissements devront déléguer au SGPVMR la réalisation des projets dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de réfection des terrains de

balle de Montréal, en acceptant la fourniture de ce service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets requis pour la mise en œuvre du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal sont prévus au PTI 2015-2017 du SDSS. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Sans ce financement, les arrondissements pourraient difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection de leurs terrains de balle.

La répartition des sommes disponibles au programme de réfection des terrains de balle se fera en fonction des besoins et de la désuétude des terrains. Le financement par la Ville couvrira entièrement les coûts des travaux et s'appliquera spécifiquement et uniquement aux coûts reliés à la réfection des terrains de balle. Un arrondissement pourra bénéficier d'un financement pour la réalisation de plus d'un projet.

Pour chacun des appels d'offres, le SGPVMR procédera à l'estimation détaillée du projet et présentera les résultats dans chacun des dossiers d'octroi de contrats, lesquels dossiers devront faire l'objet d'une approbation par les instances municipales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans un contexte de recrudescence de la popularité des sports de balle, des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et/ou améliorer l'offre en terrains de balle aux Montréalais et pour rendre ceux-ci sécuritaires, efficaces et attrayants pour les usagers.

Ne pas autoriser l'offre de service aux arrondissements aura pour conséquence de reporter les travaux de réfection des terrains de balle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2015 - Mise en place de l'équipe projets;

- Hiver 2015 - Identification des besoins par les services corporatifs et les arrondissements et priorisation, par la Ville centre, des projets qui seront réalisés en 2015, confirmation des projets aux arrondissements
- À partir du printemps 2015 - Planification des projets par les services corporatifs, en collaboration avec les arrondissements
- Printemps 2015 - Acceptation par les arrondissements de l'offre de services du SGPVMR
- À partir de l'été 2015 - Réalisation de projets par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, en collaboration avec les arrondissements

- Hiver 2018 - Dépôt du bilan de la période 2015-2017 du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal au comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Dominique LEMAY)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Sylvie LABRIE)

Avis favorable :

Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Martin SAVARIA)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Isabel ASSUNÇAO)

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens (Martin BLEAU)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Steeve BEAUDOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Richard PAULHUS)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Josée POIRIER)

Avis favorable :

Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Nicole OLLIVIER)

Avis favorable :

Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Nicole OLLIVIER)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Jean-Marc L'ABBÉ)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Pascale LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Patrick IGUAL)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement (Martin SAVARD)

Avis favorable :

Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Claudiel TOUSSAINT)

Avis favorable :

LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Danielle MIMEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François NADON
Architecte paysagiste - Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2015-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-04-08



Dossier # : 1150843004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 13 au 18 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Miami. Montant : 2 790,75 \$.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, du 13 au 18 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Miami - montant : 2 790,75 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-02 21:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1150843004**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 13 au 18 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Miami. Montant : 2 790,75 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Le maire de Montréal s'est rendu à Miami pour rencontrer divers acteurs politiques et économiques floridiens dans le but de nouer des liens qui seront mis à profit pour le développement de la métropole.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce dossier vise à ratifier la dépense relative au déplacement, du 13 au 18 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Miami.

JUSTIFICATION

Durant son séjour, le maire de Montréal a rencontré le maire de Miami, M. Tomas Regalado pour discuter d'une coopération accrue entre les deux villes, notamment sur les questions d'inclusion sociale et de sécurité.

Le maire a aussi assisté à une course Grand Prix de Formule Électrique (Formule E). C'est la première fois que la métropole floridienne recevait ce genre de course et M. Coderre, qui souhaite amener la Formule E à Montréal, tenait à vivre l'expérience sur place et discuter avec les dirigeants de la Formule E en vue d'amorcer des négociations qui pourraient faire en sorte que Montréal intègre ce circuit dès 2016.

La Floride étant le terrain d'entraînement des équipes du baseball majeur, le maire s'est rendu à un match pré-saison des Blue Jays de Toronto où il a renoué avec M. Russell Martin, receveur étoile, pour faire la promotion des deux matchs qui opposeront les Blue Jays aux Reds de Cincinnati au Stade olympique les 3 et 4 avril prochains.

De plus, le maire a rencontré à Miami les dirigeants de Holland America, un important croisiériste, avec l'objectif d'augmenter le nombre de croisières qui s'arrêtent à Montréal.

Enfin, le maire a terminé sa mission par une rencontre avec M. Carlos Lopez-Cantera,

lieutenant-gouverneur de la Floride, et M. Manny Mencia, vice-président senior d'Enterprise Florida, le plus important organisme de développement économique floridien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du Greffe. Conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement:

Imputer la dépense comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.000000.00000	2 790,75
Activité de fonctionnement- Général -Ville de Montréal- Budget régulier- Soutien aux élus- Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement- Non admissible à la loi 90.	\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Renforcer les liens de la collaboration entre les deux villes.

- Promouvoir Montréal sur la scène internationale.
- Développement économique.
- Partage de savoirs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-02



Dossier # : 1150843005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, les 24 et 25 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Toronto. Montant : 1 067,63 \$.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, les 24 et 25 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Toronto - montant : 1 067,63 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-02 21:02

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1150843005**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, les 24 et 25 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Toronto. Montant : 1 067,63 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, s'est rendu à Toronto où il a rencontré le maire de la Ville-Reine, M. John Tory, puis s'est adressé à la communauté d'affaires torontoise lors d'une allocution devant le Toronto Region Board of Trade.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Ce dossier vise à ratifier la dépense relative au déplacement, à Toronto, les 24 et 25 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal,

JUSTIFICATION

La rencontre entre les deux maires avait pour but de définir les principes d'une entente de coopération entre les deux métropoles canadiennes, entente qui aura des répercussions jusque sur la scène politique nationale, où les deux villes entendent bien jouer un rôle important au cours de la prochaine campagne électorale fédérale. Au cours d'une discussion chaleureuse, les deux maires se sont entendus sur les bases d'un accord qui devrait être signé prochainement lors d'une visite de M. Tory à Montréal. L'entente permettra de promouvoir des contacts, des échanges d'expérience et des actions communes dans plusieurs domaines, dont le développement économique, le développement social et les questions d'intégration et de sécurité.

Plus tard, lors de son adresse à la communauté d'affaires torontoise lors d'une allocution devant le Toronto Region Board of Trade, le maire de Montréal a énuméré les nombreux efforts déployés par son administration depuis son arrivée en poste pour instaurer à Montréal un climat propice aux affaires, avec notamment la création du poste d'inspecteur général, les investissements massifs dans les infrastructures et l'assainissement des finances publiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du Greffe. Conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement:

Imputer la dépense comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.000000.00000	1 067,63 \$
Activité de fonctionnement- Général -Ville de Montréal- Budget régulier- Soutien aux élus- Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement- Non admissible à la loi 90.	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Créer une alliance stratégique Montréal-Toronto qui va transformer les relations entre le monde municipal canadien et le gouvernement fédéral.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-02

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-02



Dossier # : 1154310002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 30 avril au 1er mai 2015, à Winnipeg (Manitoba), afin de participer à la 47e édition annuelle du congrès national sur le logement et l'itinérance organisé par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU). Montant estimé : 1 138,26 \$.

Il est recommandé:

1- d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 30 avril au 1er mai 2015, à Winnipeg (Manitoba), afin de participer à la 47e édition annuelle du congrès national sur le logement et l'itinérance organisé par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) - montant estimé : 1 138,26 \$;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-13 11:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1154310002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 30 avril au 1er mai 2015, à Winnipeg (Manitoba), afin de participer à la 47e édition annuelle du congrès national sur le logement et l'itinérance organisé par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU). Montant estimé : 1 138,26 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Du 28 avril au 1er mai 2015, se tiendra la 47e édition annuelle du congrès national sur le logement et l'itinérance de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) qui regroupe plus de 400 décideurs, professionnels, experts stratégiques et défenseurs du logement abordable à l'échelle du pays.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La mission de l'ACHRU est de faire en sorte que le Canada ait des logements convenables, sûrs, décents et abordables pour tous. Dans les années 60, des professionnels de la rénovation urbaine de Toronto sont devenus membres du Upper New York State Chapter de la National Association of Housing Redevelopment Officials et c'est à partir de ce noyau, en 1967, que l'Association of Housing and Renewal Officials (CAHRO) a vu le jour. Le nom a depuis changé depuis, mais les idéaux sont demeurés les mêmes.

L'ACHRU est le seul porte-parole canadien qui traite de la gamme complète des enjeux reliés au logement abordable, ici et à l'étranger. Les quatre piliers principaux de l'ACHRU sont :

- abordabilité du logement;
- itinérance;
- rénovation urbaine;
- soutenir la pratique professionnelle en matière de rénovation urbaine.

L'ACHRU compte au-delà de 250 membres qui, collectivement, hébergent et abritent des centaines de milliers de Canadiens et fournissent une aide au logement à beaucoup d'autres. Les membres et intervenants sont diversifiés et regroupent des pourvoyeurs de logement, des municipalités, des entreprises, les ministères de l'habitation des 13 provinces

et territoires, des organismes de service et de soutien, des particuliers, des étudiants et d'autres associations et réseaux du domaine de l'habitation.

JUSTIFICATION

M. Copeman est invité à prendre la parole lors de la soirée de clôture du 30 avril au nom de la Ville de Montréal, car, comme le veut la tradition des congrès national de l'ACHRU, les cérémonies de clôture comprendront le transfert cérémoniel de l'événement entre l'hôte du congrès 2015 (Winnipeg) et l'hôte du congrès 2016 (Montréal).

En effet, Montréal sera l'hôte de la 48e édition qui se déroulera, du 12 au 15 avril 2016, de concert avec l'édition biennale du colloque du Réseau québécois des OSBL d'habitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense estimée comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.000000.00000	1
Division Soutien aux élus	138,26
Frais de déplacement et d'hébergement	\$
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Avis favorable :

Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-09

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-13



Dossier # : 1151163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 29 684,50 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et affecter le produit de la vente aux fins d'achats de machineries et équipements

Il est recommandé au conseil municipal :

1. De modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception d'un revenu supplémentaire de 29 684,50 \$ en provenance de la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements;
2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-09 08:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1151163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 29 684,50 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et affecter le produit de la vente aux fins d'achats de machineries et équipements

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1151163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 29 684,50 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et affecter le produit de la vente aux fins d'achats de machineries et équipements.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics s'est départie de certains équipements ou véhicules qui étaient devenus désuets ou dont les coûts d'entretien étaient devenus trop élevés. Le règlement de délégation de pouvoir autorise le directeur des travaux publics à signer tous les documents relatifs à la vente à l'encan des équipements ayant atteint leur durée de vie utile. Le choix de l'entreprise qui procédera à l'encan est un choix du conseil d'arrondissement. C'est pourquoi, pour se départir de ses véhicules et équipements, la Direction des travaux publics a transigé avec la Direction du matériel roulant (DMRA). L'utilisation des recettes de vente de véhicules est conforme avec la décision du conseil municipal CM05 0651 - 1040060002 d'autoriser les unités d'affaires (arrondissements et services corporatifs) à disposer des sommes générées par la vente ou l'échange d'actifs (moins les frais inhérents au mode de disposition) aux fins de réinvestissement dans la flotte de véhicules et d'équipements. Conformément aux principes d'une saine gestion, la disposition des actifs doit faire partie intégrante des décisions concernant la réparation et le renouvellement des véhicules. Cette modification réglementaire vient confirmer leur capacité d'assumer leurs responsabilités à la gestion de la flotte de véhicules et d'équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM05 0651

Modifier le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002).

DESCRIPTION

Ratifier la vente d'équipements par la DMRA, modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 29 684,50 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et en informer le comité exécutif et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de modifier la dotation de l'arrondissement afin de pouvoir utiliser les revenus provenant de la vente de véhicules et équipements aux fins d'achats de machinerie et équipements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation de la dotation budgétaire du budget de fonctionnement des revenus et dépenses doit être reflétée aux comptes suivants :

Les revenus provenant de la ventes de véhicules totalisent 29 684,50 \$

Provenance des fonds:

2424-0010000-303713-01819-45502-014734-0000-000000-000000-000000-0000 29 684.50\$

Le budget du comte pièces et accessoires, matériel roulant équipements et infrastructures sera augmenté de 29 684.50\$

Au compte suivant:

2424-0010000-303716-07165-56507-000000-000000-000000-000000-0000 29 684.50\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliorer l'efficacité des opérations de la direction des travaux publics

- Diminuer les coûts d'entretien des équipements

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Claudine LEBOEUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-16

Yves GRAVEL
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1155337001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2014

Il est recommandé:

- D'adopter un budget supplémentaire de 236 648 000 \$ au PTI 2015-2017, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2014, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe.
- De signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-16 07:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155337001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2014

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2015-2017 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2014. Les dépenses réelles des arrondissements pour l'année 2014, s'élèvent à un montant de 152,95 M\$. Un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2014 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI au net), l'enveloppe budgétaire allouée aux unités administratives est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions. Ainsi, le montant de 257,7 M\$ de dépenses d'immobilisations, reporté aux arrondissements a été calculé de la façon suivante : budget net modifié au 31 décembre 2014 moins la dépense réelle au net. Le résultat de ces reports est présenté en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 du 16 septembre 2013 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (Volet Ville centrale)
CM14 1061 du 13 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (Volet Ville centrale)

DESCRIPTION

Tel que prévu lors de la confection du budget de 2014-2016, les budgets non utilisés au 31 décembre 2014 des dépenses d'immobilisations des arrondissements seront reportés en cours d'année 2015 pour leurs PTI 2015-2017. Rappelons que le montant des reports représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2014 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier vise:

- L'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2015-2017 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets relevant du conseil municipal reportés en 2014 se chiffrent à 236,6 M\$ pour les arrondissements. Ces budgets incluent des transferts de PTI des services centraux pour un montant global de 56,6 M\$. L'état des reports est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Par ailleurs, les arrondissements ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des budgets d'arrondissement permettra notamment aux arrondissements de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
CONSEILLER EN PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

ENDOSSÉ PAR

Francine LAVERDIÈRE
Directrice par intérim
Direction du budget et de la planification
financière et fiscale

Le : 2015-04-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2015-04-15



Dossier # : 1155337002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2014 au conseil d'agglomération

Il est recommandé:

- D'adopter un budget supplémentaire de 21 105 000 \$ au PTI 2015-2017, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2014, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, selon le document présenté en pièce jointe.
- De signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-16 07:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155337002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2014 au conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2015-2017 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2014. Parmi les budgets de dépenses d'immobilisations non utilisés de 2014 provenant des arrondissements, certains relèvent de la compétence du conseil d'agglomération dont principalement, certains projets réalisés à l'arrondissement Saint-Laurent et au centre-ville, dont la plus grande partie se situe sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Un portrait des dépenses réelles d'investissements en 2014 des reports, est fourni en pièces jointes au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI net), l'enveloppe budgétaire allouée aux unités administratives est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG13 0371 du 17 septembre 2013 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG14 0486 du 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisation 2015 - 2017 de la ville de Montréal (Volet agglomération)

DESCRIPTION

Tel que prévu lors de la confection du budget de 2014-2016, les budgets non utilisés au 31 décembre 2014 des dépenses d'immobilisations des arrondissements seront reportés en cours d'année 2015 pour leurs PTI 2015-2017. Rappelons que le montant des reports représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2014 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2015-2017 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets relevant du conseil d'agglomération reportés en 2014 porte sur un montant de 21,1 M\$ pour les arrondissements. Ce report concerne principalement l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant de 11,0 M\$ et l'arrondissement de Saint-Laurent pour un montant de 9,94 M\$. Voir en pièce jointe le détail des reports par arrondissement. Par ailleurs, les arrondissements ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ces budgets permettra notamment aux arrondissements Ville-Marie, Saint-Laurent de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements ou projets sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
CONSEILLER EN PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Francine LAVERDIÈRE
Directrice par intérim
Direction du budget et la planification
financière et fiscale

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2015-04-15

CE : 30.011
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.012

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.014

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.015
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.016
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.017
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156918002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035) afin d'ajuster certains prix maximaux d'acquisition.

Il est recommandé :
de hausser le prix d'achat maximum permis de 50 000 \$ pour les bâtiments résidentiels unifamiliaux, et de 25 000 \$ pour les bâtiments résidentiels de 2 logements hors sol, portant le prix d'achat permis à un maximum respectif de 450 000 \$ et de 475 000 \$, pour le volet "bâtiment résidentiel existant" du Programme acquisition d'une propriété. Le prix d'achat maximum permis pour les bâtiments résidentiels de 3 logements hors sol demeurerait inchangé à 490 000 \$.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-13 11:16

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156918002**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035) afin d'ajuster certains prix maximaux d'acquisition.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis le retrait du financement du programme-cadre Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), en juin 2014, cinq nouveaux règlements ont été créés en octobre 2014, dont le règlement 14-035 (« Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété »), afin de permettre l'utilisation des fonds municipaux prévus dans ce programme à frais partagés. Toutefois, le règlement précédent 03-168 (« Règlement sur la subvention à l'acquisition d'une propriété ») a cependant été conservé, dans l'optique d'un éventuel retour du financement gouvernemental. Le 25 mars 2015, le comité exécutif a adopté la recommandation d'édicter une ordonnance afin d'ajuster certains prix maximaux d'acquisition du volet existant du Programme d'acquisition d'une propriété, tel que recommandé dans le sommaire décisionnel #1156918001. Ceci a eu pour effet de modifier les prix prévus au règlement 03-168. Par concordance, le règlement 14-035 aurait dû également être modifié.

Le sommaire décisionnel présent a pour but d'édicter une ordonnance afin de modifier certains prix maximaux d'acquisition prévus au règlement en vigueur (14-035), afin d'y apporter les mêmes modifications qui ont été effectuées pour l'ancien règlement (03-168).

Les mêmes arguments justificatifs du sommaire décisionnel appuyant une modification des prix maximaux d'acquisition prévus au règlement 03-168 s'appliquent à cette recommandation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0524 - 25 mars 2015. Modification de certains prix maximaux prévus au *Règlement sur la subvention à l'acquisition d'une propriété* (1156918001);

CM14 1044 - 28 octobre 2014. Adoption de cinq règlements, dont un sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (1140196008);

CM14 0514 - 26 mai 2014. Adoption de modifications au programme *Accession à la propriété* afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1146705001);

CE 1314 - 21 août 2013. Relance du programme *Habitations urbaines pour familles* afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1133227001);

CE 1289 - 21 août 2013. Approbation du *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* (1130631001);

CM13 0350 - 23 avril 2013. Ajustement de certains paramètres du programme *Accession à la propriété* (1130196002);

CE13 0273 - 6 mars 2013. Modification du prix d'achat maximum de certaines catégories du programme *Accession à la propriété* (1130196003);

CM12 0896 - 22 octobre 2012. Déclaration du Conseil pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal;

CE12 0561 - 18 avril 2012. Modification du prix d'achat maximum et de la définition de logement pour familles, *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1120196001);

CM12 0062 - 23 janvier 2012. Règlement modifiant le *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* concernant l'abolition du remboursement partiel des droits de mutation pour les ménages non familiaux. (1110196003);

CE10 1581 - 6 octobre 2010. Modification du prix d'achat maximum, *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1100196002);

CM10 0351 - 19 avril 2010. Modification du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1093227001);

CE07 2021 - 5 décembre 2007. Ordonnance modifiant le *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* concernant la date de fin du Programme, les prix maximum d'acquisition des unités neuves, le montant de la subvention et les montants maximaux de valeur foncière d'un bâtiment résidentiel (1073227003);

CM03 0923 - 24 novembre 2003. Adoption du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1033227001).

DESCRIPTION

Pour le volet "bâtiment résidentiel existant" du Programme acquisition d'une propriété, il est proposé de hausser le prix d'achat maximum permis de 50 000 \$ pour les bâtiments résidentiels unifamiliaux, et de 25 000 \$ pour les bâtiments résidentiels de 2 logements hors sol, portant le prix d'achat permis à un maximum respectif de 450 000 \$ et de 475 000 \$. Le prix d'achat maximum permis pour les bâtiments résidentiels de 3 logements hors sol demeurerait inchangé à 490 000 \$.

La nature de la subvention, soit le remboursement complet des droits de mutation, demeure inchangée.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées au présent sommaire sont requises compte tenu de l'augmentation des prix sur le marché résidentiel depuis la dernière hausse des prix plafond du volet existant du Programme, en mai 2012.

La proportion d'inscriptions admissibles en dessous de la barre des 50 %

Le marché résidentiel de la revente a évolué de telle sorte que les prix plafonds du volet existant du Programme acquisition d'une propriété ne permettent plus de rendre

admissibles 50 % des propriétés visées inscrites sur le marché. En 2014, la proportion d'inscriptions actives admissibles au Programme se chiffrait à 45 % pour les maisons unifamiliales, 47 % pour les duplex, et 40 % pour les triplex. Rappelons que ce seuil de 50% des propriétés inscrites constituait l'objectif initial pour ce qui est de la part du marché que souhaitait rejoindre le programme et qu'il s'agissait également du niveau visé lors de la modification de ces mêmes prix d'achat maximums en mai 2012.

Augmenter les prix plafonds permettrait d'atteindre à nouveau une admissibilité de 50 % des unités offertes sur le marché de la revente. Cela viendrait également soutenir la bonne performance du volet existant, notamment pour les propriétés unifamiliales, une catégorie introduite en juin 2014. On notera que, depuis cet ajout au programme, le nombre des demandes pour les unifamiliales surpasse de peu celles des duplex.

Par ailleurs, le marché montre des signes de ralentissement. Selon les prévisions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et de la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ), les prix devraient connaître une faible progression au cours des prochaines années. Par conséquent, la proportion d'unités admissibles devrait diminuer de manière moins prononcée que par le passé, au courant de la prochaine année.

Peu de demandes au niveau des triplex

Le bassin de familles premiers acheteurs pouvant s'acheter un triplex est restreint. Une majoration du prix plafond des triplex n'augmenterait pas substantiellement le nombre de demandes, qui sont déjà très marginales pour cette catégorie. En effet, depuis 2010, il y a eu 1018 demandes de remboursement de droits de mutations de duplex, comparativement à 195 demandes du côté des triplex.

Le prix plafond des triplex est présentement établi à 490 000 \$. Le majorer n'augmenterait pas significativement le bassin de la clientèle cible, car ce n'est pas un produit abordable pour des premiers acheteurs. Pour cette raison, le prix plafond des triplex demeure inchangé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La hausse des prix plafonds proposée n'aura pas d'impact sur les budgets approuvés pour ce programme ni sur le cadre financier 2015. La Direction de l'habitation prévoit que les enveloppes allouées aux droits de mutation, qui s'élèvent à 3 158 500 \$ en 2015, vont demeurer suffisantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En permettant de maintenir le programme accessible aux familles, les mesures proposées contribuent à l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En assurant le maintien du bassin potentiel de bâtiments résidentiels existants admissibles au programme, la présente mesure facilitera l'achat de propriétés pour les familles et accroîtra leur rétention sur le territoire montréalais, tel que visé par le *Plan de fidélisation des familles 2014-2017*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'opération de communication a été complétée à la suite de la décision du Comité exécutif du 25 mars 2015; il n'est pas requis de la reprendre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption de l'ordonnance est prévue lors de la séance du Comité exécutif du 22 avril 2015 et son entrée en vigueur au moment de sa publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lydia YAKONOWSKY
Conseillère économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-31

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian CHAMPAGNE
Cadre sur mandat(s)

Approuvé le : 2015-04-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Approuvé le : 2015-04-10

CE : 40.002

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1155291004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure n° 1607

Il est recommandé au conseil municipal :

De donner avis de motion et d'adopter un règlement abrogeant le règlement portant le numéro 1607 intitulé "*Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure*"

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-09 15:59

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1155291004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure n° 1607

CONTENU

CONTEXTE

Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure n° 1607 a été adopté par le conseil du 25 février 1997. À cette époque, l'arrondissement était proactif dans toutes les questions touchant à la salubrité des commerces et des logements. Le présent règlement traite de l'aménagement des salles de toilettes dans ces commerces. Il contient aussi des normes en lien avec la propagation de maladies et infections dans les salons de coiffure et autres établissements offrant des traitements connexes. Le règlement comprend également des normes en ce qui a trait à la vente de nourriture dans ce type d'établissement, limitant les types de denrées alimentaires strictement à celles qui sont emballées.

Le présent sommaire vise à abroger l'ensemble des dispositions qui ne sont plus actuelles et dont la plupart se retrouvent maintenant à être couvertes par d'autres lois ou règlements.

Bien que les dispositions de ce règlement aient été adoptées en 1997 par le conseil de l'ancienne ville de Verdun, étant donné le domaine de compétence auquel elles se rattachent, elles sont réputées émaner du conseil de ville en vertu des articles 6, 84 et 87(2) de la Charte de la Ville de Montréal et 4(5) de la *Loi sur les compétences municipales*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155291004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure n° 1607

CONTENU

CONTEXTE

Le *Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure n° 1607* a été adopté par le conseil du 25 février 1997. À cette époque, l'arrondissement était proactif dans toutes les questions touchant à la salubrité des commerces et des logements. Le présent règlement traite de l'aménagement des salles de toilettes dans ces commerces. Il contient aussi des normes en lien avec la propagation de maladies et infections dans les salons de coiffure et autres établissements offrant des traitements connexes. Le règlement comprend également des normes en ce qui a trait à la vente de nourriture dans ce type d'établissement, limitant les types de denrées alimentaires strictement à celles qui sont emballées. Le présent sommaire vise à abroger l'ensemble des dispositions qui ne sont plus actuelles et dont la plupart se retrouvent maintenant à être couvertes par d'autres lois ou règlements.

Bien que les dispositions de ce règlement aient été adoptées en 1997 par le conseil de l'ancienne ville de Verdun, étant donné le domaine de compétence auquel elles se rattachent, elles sont réputées émaner du conseil de ville en vertu des articles 6, 84 et 87 (2) de la Charte de la Ville de Montréal et 4(5) de la *Loi sur les compétences municipales* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 25 février 1997 - Adoption du Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure n° 1607.

DESCRIPTION

Parmi les dispositions réglementaires étant à abroger, voici celles ayant le plus d'incidence: Article 5 - permis: cette disposition est présente au *Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation RCA08 210004* . Il s'agit d'un doublon. Tout commerce doit obtenir un certificat d'occupation avant d'opérer. La délivrance de certificat fait foi de la conformité d'un établissement aux règlements municipaux. Article 6 et 7.1 - chambre de toilettes: cette disposition n'est plus utile. Les normes sur les toilettes se retrouvent au Code de construction en vigueur. Article 8, 9 et 10 - autres usages et propreté des lieux: les dispositions sur la vente de nourriture se retrouvent dans la *Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29)* et le règlement en découlant, tous deux adoptés par le gouvernement provincial. Un permis est délivré par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à tout

restaurateur qui doit servir de la nourriture.

Article 11, 12 - eaux et plomberie: ces dispositions apparaissent assez désuètes dans leur ensemble.

Article 13 - personnes interdites: il s'agit ici des dispositions interdisant les personnes atteintes de maladies ou infections de travailler sur les lieux d'un salon de coiffure. Cet article réfère à la *Loi sur la protection de la santé publique (chapitre P-35)* qui a été remplacée par la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes et des embryons, les services ambulanciers et la disposition des cadavres*» (chapitre L-0.2.). Les dispositions apparaissent également archaïques dans ce cas-ci.

Article 14, 15 et 16 - autres dispositions de salubrité des employés, des équipements et des outils utilisés dans un salon de coiffure: ces dispositions apparaissent assez désuètes dans leur ensemble.

Article 17 et 18 - pénalité et contravention: ces dispositions s'avèrent inutiles puisque le règlement est abrogé.

Dans l'ensemble, le Règlement n° 1607 contient des dispositions qui relèvent du conseil de la Ville de Montréal applicables à l'arrondissement de Verdun. Une recherche sur le site du greffe n'a pas permis d'identifier un autre règlement concernant les salons de coiffure pour la Ville de Montréal ou un autre arrondissement.

JUSTIFICATION

La Direction estime que les dispositions de ce règlement ne sont plus actuelles ni nécessaires à la salubrité dans les commerces de ce type. En ce sens, la Direction recommande au conseil de l'arrondissement de demander au conseil municipal de la Ville de Montréal d'abroger le *Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure n° 1607* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA: 7 avril 2015 Résolution de transmission au conseil municipal.

CM: 25 mai 2015: Avis de motion afin d'abroger le Règlement #1607 au conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-19

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division



Dossier # : 1153592001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires

Modifier le règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-15 07:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153592001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la mise en place en 2015 de nouvelles orientations, méthodes et façons de faire pour permettre de rendre optimal le processus entourant l'exécution des travaux reliés au programme d'immobilisations, une modification au règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires serait de mise.

Cette modification consistera à permettre à une unité administrative qualifiée d'exécutante, via une entente de réalisation de mandat intervenue entre elle et une unité administrative qualifiée de requérante, dans le cadre de la réalisation d'un projet, d'autoriser l'exécution ou l'engagement de toutes dépenses en relation avec les crédits nécessaires mis à sa disposition.

En fait, des crédits doivent toujours être disponibles préalablement à l'autorisation d'une dépense.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre des projets reliés au programme d'immobilisations, il arrive régulièrement qu'une unité d'administrative obtienne d'une autre unité d'administrative la responsabilité d'exécuter l'ensemble ou une partie des travaux. Présentement au niveau du règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires, l'unité administrative requérante conserve les crédits nécessaires à la réalisation des travaux et lorsque l'unité administrative exécutante désire effectuer ou engager des dépenses, elle doit en demander l'autorisation à l'unité administrative qui possède les crédits relatifs au projet.

Dans un but d'améliorer et d'optimiser le processus de réalisation des projets concernant le programme d'immobilisations, l'administration municipale désire modifier le règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire. Cette modification permettrait, via une entente de réalisation de mandat intervenue entre l'unité administrative requérante et l'unité administrative exécutante, que l'unité administrative requérante confie à l'unité administrative exécutante les crédits nécessaires à la réalisation d'une partie ou du projet mentionné dans l'entente de réalisation. Cette modification permettrait ainsi à l'unité

administrative exécutante d'avoir les autorisations nécessaires pour effectuer ou engager toute dépense requise dans le cadre de la réalisation des projets sous sa responsabilité.

JUSTIFICATION

La Loi oblige les municipalités du Québec d'avoir un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires, article 477 de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Peu d'impact sur les processus administratifs de la Ville. Avec l'implantation du système intégré SIMON, le contrôle des crédits est déjà incorporé dans le flux de l'information financière cumulée dans le système, lequel contrôle a pris en considération, entre autres, le « règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés » et les règlements de délégation particuliers de chacun des arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de mention au conseil municipal et conseil d'agglomération d'avril 2015 et adoption au conseil municipal et conseil d'agglomération de mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-02

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et contrôles
internes

Approuvé le : 2015-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-04-14

**Dossier # : 1140437006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* , visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux » a été donné le 2 février 2015 et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 24 février 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Plateau, édition du 5 février 2015;

Il est recommandé:

- de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 24 février 2015;
- de recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* , visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux ».

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-02-27 08:33

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics



Dossier # : 1140437006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose:
De recommander au conseil de la ville d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-09 15:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1140437006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption par le conseil d'arrondissement, à sa séance du 2 février 2015, de l'avis de motion (CA15 25 0026) et du projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) (CA13 25 0027), ainsi qu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) le 24 février 2015, le présent projet doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1140437006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour but de permettre de recommander au conseil de la ville d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux ».

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1140437006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

CONTENU

CONTEXTE

Le Presbytère Saint-Jude et le couvent, situés au 3980, rue Saint-Denis, font partie de l'ensemble conventuel du Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude, qui comprend, en plus des bâtiments visés par le présent projet, la Sacristie Saint-Jude (3984, rue Saint-Denis), le Sanctuaire Saint-Jude (3988-3998, rue Saint-Denis), ainsi que deux maisons en rangée (3968-3976, rue Saint-Denis). Le site a été vendu en 2008 par l'Ordre des Dominicains et depuis, fait progressivement l'objet d'une requalification. C'est dans ce contexte que le requérant souhaite convertir le Presbytère Saint-Jude et le couvent, adjacent au presbytère, en une galerie d'art intégrant des ateliers d'artistes. Ce projet déroge toutefois au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

À l'origine, l'ensemble conventuel figurait dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) sous la désignation « Les lieux de culte », lui conférant automatiquement une affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte ». En 2011, un premier projet particulier requérant une modification du Plan d'urbanisme a mené à la transformation du Sanctuaire Saint-Jude en un complexe intégrant un centre de conditionnement physique et de soins corporels. En 2013, un second projet particulier nécessitant lui aussi une modification du Plan d'urbanisme a permis la transformation de la Sacristie Saint-Jude en un restaurant. Le premier projet, ayant reçu un avis favorable du comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme lors de sa séance du 6 mai 2011, et le second, qui a obtenu un avis favorable du Comité Jacques-Viger et du Conseil du patrimoine lors de sa séance du 14 novembre 2013, ont eu pour effet de modifier la désignation des entités de l'ensemble conventuel dans ladite liste, et ce, de la manière suivante :

« **Les lieux de culte** »

- 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude)

« **Les édifices commerciaux** »

- 3988-3998, rue Saint-Denis (Sanctuaire Saint-Jude)
- 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude)

« Les bâtiments résidentiels »

- 3968-3976, rue Saint-Denis (plex)

Considérant son actuelle désignation au Plan d'urbanisme, le présent projet nécessite une nouvelle modification de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour inscrire le Presbytère Saint-Jude sous la désignation « Les édifices commerciaux ». De cette façon, l'immeuble ne sera plus couvert par la catégorie d'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte », mais plutôt par la catégorie « Secteur mixte ».

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement et le comité mixte (Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) ont émis, respectivement à leur séance du 21 octobre 2014 et du 14 novembre 2014, un avis favorable au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et à la modification du Plan d'urbanisme. La démarche de projet particulier est traitée distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1140437007.

Notons qu'en avril 2007, une demande de citation à titre de monument historique a été déposée à la Ville par une coalition de citoyens militant pour la sauvegarde du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude. Tel que le prévoit le processus de citation, le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal a procédé à une évaluation sommaire de la valeur patrimoniale des bâtiments qui composent cet ensemble. À la lumière de son analyse, le Bureau a conclu que la demande de citation n'était pas recevable, puisque l'ensemble ne pouvait être jugé comme étant exceptionnel à l'échelle de tout le territoire montréalais. Étant en accord avec l'analyse produite, le Conseil du patrimoine a émis, en avril 2008, un avis défavorable à la citation (A08-PMR-01), qui fut entériné par le comité exécutif le 14 mai 2008 (CE08 0857).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0177 – 22 mars 2011 - Adoption du règlement intitulé *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* visant la modification de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – 3968-3998, rue Saint-Denis, Sanctuaire Saint-Jude.

CM14 0191 – 24 février 2014 - Adoption du règlement intitulé *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* visant la modification de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – 3984, rue Saint-Denis, Sacristie Saint-Jude.

DESCRIPTION

Modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 11 de la partie II du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* concernant l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par :

- le retrait, dans la catégorie « Les lieux de culte », du bâtiment suivant :

« 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) »;

- l'ajout, dans la catégorie « Les édifices commerciaux », du bâtiment suivant :

« 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) ».

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la présente modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* pour les raisons suivantes :

- le projet permet la restauration et l'occupation de ce bâtiment vacant, et ce, tout en étant sensible à la préservation de l'authenticité des lieux;
- les usages projetés sont cohérents avec les engagements de la Ville de Montréal visant, par le biais du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*, à enrichir la qualité culturelle du cadre bâti en soutenant, notamment, le développement de pôles culturels sur son territoire;
- en incluant certaines composantes écologiques (verdissement de la propriété, toiture pâle, revêtement perméable), le projet permet de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains;
- par l'aménagement d'une placette en bordure de la rue Saint-Denis, le projet adopte le principe du « réflexe aîné », énoncé dans le *Plan d'action municipale pour les aînés 2013-2015*, en offrant une solution pour faciliter les déplacements des aînés dans la ville;
- le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au projet particulier et à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* pour le changement de désignation lors de sa séance du 21 octobre 2014;
- le comité mixte (comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) a émis un avis favorable à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* pour le changement de désignation lors de sa séance du 14 novembre 2014;
- le comité exécutif n'a pas donné suite à une demande de citation du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude suivant la recommandation du conseil du patrimoine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En permettant une plus grande diversité des fonctions urbaines et en participant au dynamisme culturel du milieu, le projet rencontre le principe d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. Par ailleurs, considérant les efforts de verdissement et les autres mesures écologiques, le projet contribue à la réduction des îlots de chaleur urbains et à l'atteinte de certains objectifs prévus au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 février 2015 : Conseil d'arrondissement : avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement;

- **Février 2015** : Avis annonçant l'assemblée publique de consultation;
- **24 février 2015** : Assemblée publique de consultation;
- **2 mars 2015** : Conseil d'arrondissement : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- **11 mars 2015** : Comité exécutif : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- **23 mars 2015** : Conseil municipal : adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

La présente demande vise à modifier le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) afin que le projet particulier soumis pour le bâtiment, traité distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1140437007, soit conforme à celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Nathalie M MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Le : 2014-11-14



Dossier # : 1153820002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1,7 M\$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est recommandé:

- d'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1,7 M\$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-06 15:13

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153820002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1,7 M\$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt d'une valeur de 1,7 M\$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents.

Le présent projet de règlement d'emprunt fait suite à l'adoption du Programme triennal d'immobilisation 2015-2017 qui prévoit notamment, pour le Service de la culture, deux projets totalisant 1,7 M\$ (incluant les prévisions ultérieures).

Ces deux projets couvrent soit la partie est du Quartier des spectacles (réaménagement du domaine public dont l'implantation d'infrastructures technologiques et de multimédia) ou l'ensemble de son territoire et son pourtour (conception et acquisition d'éléments de mobilier urbain et d'équipements spécialisés) en complément de l'aménagement urbain du secteur Place des Arts.

Ces dépenses étaient auparavant assumées dans un règlement d'emprunt de portée générale couvrant le financement des acquisitions d'équipement de bureau, d'outillage et de mobilier urbain relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG06 0049 - 27 janvier 2006 : Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement des acquisitions d'équipement de bureau, d'outillage et de mobilier urbain relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal », conditionnellement à son approbation par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 1,7 M\$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents.

De façon plus spécifique, ce règlement d'emprunt permettra notamment, sans s'y restreindre, la réalisation de travaux visant :

- l'aménagement du domaine public et l'implantation d'infrastructures technologiques et de multimédias et travaux afférents;
- la conception et l'acquisition d'équipements spécialisés et d'une gamme de mobilier urbain à l'usage des festivals ou complémentaire aux aménagements des lieux publics.

JUSTIFICATION

Le projet d'aménagement du domaine public du Quartier des spectacles est entamé depuis 2008, année d'adoption du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles - secteur Place des Arts. Depuis l'adoption du PPU plusieurs projets connexes ont été développés ou sont en développement pour l'ensemble du Quartier des spectacles et son pourtour, par exemple une gamme de "mobilier festival", le déploiement d'un réseau multimédia, etc.

Il importe de créer un règlement d'emprunt spécifique pour le financement d'équipements et de mobiliers urbains complémentaires au projet du Quartier des spectacles, compte tenu de l'accroissement des dépenses qui y sont liées.

Ce règlement d'emprunt permettra la réalisation de projets connexes au projet du Quartier des spectacles. Ces derniers contribueront aux importantes retombées pour la métropole. En plus d'assurer la pérennité et le développement des festivals dans un environnement urbain optimal, l'attrait du quartier à vocation culturelle contribuera à une hausse de la fréquentation des salles de spectacles et des lieux de création, entre autres, par les Montréalais et les visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la culture recommande d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immob 2015-2017, un projet de règlement d'emprunt d'une valeur de 1,7 M\$ autorisant le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents.

Le budget pour ce règlement d'emprunt est prévu au PTI 2015-2017 d'agglomération du Service de la culture aux projets suivants :

36450 : Mobilier urbain à l'usage des festivals

2015 2016 2017 Ultérieur Total

100,0 \$ 50,0 \$ 50,0 \$ 0 \$ 200,0 \$

35013 : QDS- Partie Est - Réaménagement du domaine public

2015 2016 2017 Ultérieur Total

100,0 \$ 200,0 \$ 200,0 \$ 1000,0 \$ 1 500 \$

Total : **200,0 \$ 250,0 \$ 250,0 \$ 1000,0 \$ 1 700\$**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report d'une décision relative au présent règlement d'emprunt aurait des impacts négatifs sur la qualité et le calendrier des activités culturelles se déroulant dans le Quartier des spectacles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - Conseil d'agglomération - mars 2015

Adoption du règlement - Conseil d'agglomération - avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge R THIBAUT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stéphane RICCI
Adjoint au directeur - coordonnateur quartier
des spectacles

Le : 2015-02-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-03-05



Dossier # : 1142640043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (xx- xxx) »

Recommander au conseil municipal de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (xx- xxx) » et remplaçant le règlement 08-011.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-13 11:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1142640043**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (xx- xxx) »

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal:
de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et remplaçant le règlement 08-011 ».

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG
C/d urb.<<arr.>60000>>

IDENTIFICATION **Dossier # :1142640043**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (xx- xxx) »

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 131 et 190.1 de la nouvelle Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville, prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) à l'exception, notamment, de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de cette loi, soit les dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs.

Conséquemment, le conseil d'arrondissement doit recommander au conseil municipal de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement afin d'initier la présente demande de de remplacement du règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (08-011).

Le présent règlement vise à remplacer le règlement présentement en vigueur en arrondissement « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (08-011) ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

La présente demande d'adoption du nouveau règlement a pour but d'appliquer un même principe à tous, c'est à dire "celui qui n'a pas payé ses frais de parc de 10% doit les payer" . Cette notion de paiement universel se transposera dans le nouveau règlement concernant la cession du 10% en retirant l'exception de remplacement d'une maison unifamiliale par une nouvelle construction du même type dans la définition de redéveloppement à l'article 1. Présentement, le règlement 08-011 prévoit une exception quant au remplacement (démolition/reconstruction) d'une maison unifamiliale. Dans ces cas précis, les frais de 10% ne sont pas exigés.

Par ailleurs, la définition de ce qu'est un projet de redéveloppement a été étoffé au nouveau règlement comme suit :

« projet de redéveloppement » :

Tout projet de construction relatif à un bâtiment principal sur un site qui nécessite un permis de construction visant à :

- implanter une nouvelle construction sur un terrain vacant ou non;
- remplacer une construction existante par une autre construction;
- remplacer partiellement une construction existante (murs extérieurs, plafond, toiture) qui représente plus de 50% de la valeur du bâtiment.

N'est pas considéré comme un redéveloppement la réfection d'un bâtiment détruit à plus de 50 % en raison d'un sinistre ou d'une cause fortuite. »

JUSTIFICATION

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro exerce les compétences sur le zonage et le lotissement prévues à la Loi, à l'exception des dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs.

L'ensemble des arrondissements Montréalais appliquent un règlement local relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur leur territoire qui fait abstraction à cette notion de remplacement d'une maison unifamiliale par une nouvelle maison unifamiliale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification permettra de récupérer des sommes de frais de parcs dans un contexte de redéveloppement (démolition / reconstruction).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le présent règlement (xx-xxx) relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et remplaçant le règlement (08-011) devra faire l'objet d'une consultation publique en arrondissement. Le procès verbal de cette consultation sera transmise en pièce addenda au sommaire d'avis de motion du conseil municipal avant que le dossier puisse être acheminé au conseil municipal pour adoption.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les principales étapes du processus d'adoption sont:

- 1) Recommandation du conseil d'arrondissement au conseil municipal d'adopter un avis de motion;
- 2) Adoption, par le conseil municipal, de l'avis de motion et du projet de règlement;
- 3) Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue en arrondissement en délégation (date à confirmer);
- 4) Dépôt du rapport de consultation au conseil municipal;
- 5) Adoption, par le conseil municipal, du règlement.

Dès l'adoption du nouveau règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le règlement de lotissement de l'arrondissement (CA29 0041) devra être modifié à l'article 16 afin de faire référence à ce nouveau règlement. et son nouveau numéro d'identification.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande d'adoption d'un règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro aux fins de modifier certaines normes d'interprétation visant l'application dudit règlement est conforme aux articles 131 et 190.1 de la nouvelle Charte de la Ville de Montréal, (le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville, prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) à l'exception, notamment, de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de cette loi, soit les dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Fabienne LABOULY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fabienne LABOULY
C/d urb.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-25

Anne CASTONGUAY
Directrice AUSE



Dossier # : 1156347027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

Il est recommandé d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares » et de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'une consultation publique portant sur ce projet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-20 14:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

CONTENU

CONTEXTE

Au mois de mai 2014, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a déposé une série de recommandations dans le cadre d'un projet immobilier situé sur la rue Saint-Antoine, au sud du Centre Bell. Près de la moitié de ces recommandations visaient la réalisation d'un PPU pour le secteur sud du Centre des affaires.

Le Plan d'urbanisme spécifie également que le Centre des affaires doit faire l'objet d'une planification détaillée. La partie est du Centre des affaires a fait l'objet d'une telle planification en 2008 avec le PPU du secteur Place des Arts du Quartier des spectacles. De même, le *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville* réalisé en 2012 a permis de revoir certains grands paramètres de planification du Centre des affaires et de ses abords immédiats. La présente proposition permet d'achever la planification détaillée du Centre des affaires, tel que convenu depuis le premier Plan directeur en 1990.

En vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares, qui est délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, au sud par la rue Notre-Dame, à l'est par le boulevard Robert-Bourassa (anciennement rue University) et à l'ouest par les rues de la Montagne (entre Notre-Dame et Saint-Jacques) et Lucien-L'Allier (entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque), incluant enfin la rue Saint-Antoine et ses abords jusqu'à la rue Guy.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

§ 16 juin 2008 - Adoption du programme particulier d'urbanisme du secteur Place des Arts du Quartier des spectacles (CM08 0515);

§ 16 avril 2012 - Adoption du règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» tel que proposé dans le *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville* (CM120328);

§ 28 mai 2013 - Adoption du programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown (CM13 0478);

§ 6 mai 2014 - Dépôt du rapport de l'OCPM demandé par le conseil municipal (CM13 1018) concernant la modification du Plan d'urbanisme en lien avec un projet immobilier sur la rue Saint-Antoine au sud du Centre Bell;

§ 8 juillet 2014 - Mandat à la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises afin de réaliser un programme particulier d'urbanisme pour le sud du Centre des affaires, délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues University, Notre-Dame et Lucien-L'Allier (CA14 240452). La présente recommandation fait suite à ce mandat.

DESCRIPTION

Le Quartier des gares tire son nom de sa vocation historique. Après avoir été le berceau et le centre du réseau ferroviaire canadien, il est aujourd'hui le principal pôle intermodal au Québec, ainsi que la principale porte d'entrée en transport collectif du centre-ville. Le Quartier des gares occupe une position centrale, non seulement à l'échelle du Centre des affaires, mais aussi à l'échelle du centre-ville de Montréal. Il est, par ailleurs, à distance de marche de tous les pôles urbains voisins.

Le programme proposé retient onze objectifs stratégiques, dont la finalité est de consolider, dans la continuité, le territoire du Centre des affaires de Montréal. Cinq de ces objectifs se rapportent à l'aménagement du domaine public, tel *qu'améliorer le domaine public afin de le rendre plus accueillant pour les usagers et les résidents, actuels et nouveaux, plus sûr et confortable pour les piétons et cyclistes et conçu pour répondre aux besoins associés à la densification en cours et à venir*. Trois objectifs ont trait au développement et à la qualité des projets privés, tandis que les trois derniers concernent l'amélioration du transport public comme levier d'une meilleure qualité de vie pour les résidents, travailleurs, étudiants et visiteurs du quartier.

Le principal facteur susceptible de fragiliser l'essor économique du Quartier des gares est le niveau d'engorgement du réseau routier et du réseau de transport collectif aux heures de pointe. C'est pourquoi les interventions proposées par le présent PPU se fondent, en tout premier lieu, sur une *stratégie de mobilité*, qui a pour objectif de réduire la congestion routière et faciliter les modes de transport actif et collectif.

Par ailleurs, afin de faciliter une réhabilitation urbaine de qualité, il est proposé de réaménager le domaine public afin d'améliorer la circulation piétonne et cycliste. Ce réaménagement comprend la mise en valeur des espaces publics existants, la création de nouveaux espaces publics, la plantation d'un nouveau couvert d'arbres de rue généreux et l'atténuation des barrières physiques et psychologiques qui subsistent entre les grands pôles d'attraction avoisinants.

Les interventions proposées sont subdivisées selon quatre sous-secteurs spécifiques :

- § le plateau du Centre Bell;
- § la rue De La Gauchetière et la gare Centrale;
- § les îlots situés entre les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques;
- § les îlots situés entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame.

Pour chacun d'eux, un programme détaillé est établi afin de rationaliser la dimension des voies de circulation, d'élargir les trottoirs, de planter des arbres, d'améliorer les passages piétonniers, d'implanter des pistes cyclables (rues Peel, Saint-Jacques et Saint-Antoine), d'atténuer l'impact des grandes entrées charretières, d'aménager les cinq viaducs ferroviaires et d'aménager le nouveau parc Ville-Marie, situé au-dessus de l'autoroute du même nom, entre les rues Guy et Jean-D'Éstrées. Enfin, le programme comprend la modification du tracé de la rue De La Gauchetière et de l'accès à l'autoroute Ville-Marie (A-720) en bordure de la rue de la Cathédrale.

La stratégie de mise en œuvre optimale vise une réalisation du programme en cinq ans. En effet, les interventions doivent être effectuées promptement et simultanément de façon à susciter une vague d'intérêt public pour la réappropriation du secteur et la construction de ses nombreux terrains vagues.

Notons enfin que la proposition comporte également une modification de la hauteur de construction du Plan d'urbanisme du côté sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues Saint-Félix et Peel. Cette proposition vise à créer une zone de hauteur de transition, entre la zone de 210 m au nord de la rue Saint-Antoine et la zone de 120 m, qui s'étend au sud jusqu'à la rue Notre-Dame.

JUSTIFICATION

Depuis que le Centre des affaires s'est déplacé hors du Vieux-Montréal, dans les années 50, il n'a jamais encore profité d'une cohésion urbaine optimale. En effet, les démolitions ont longtemps été plus nombreuses que les constructions jusqu'à atteindre un point culminant, dans les années 80, avec une superficie de terrains vacants pratiquement équivalente à celle des terrains bâtis.

Depuis le début des années 2000, le Centre des affaires et ses abords font l'objet d'un renouveau qui s'est traduit par l'ajout d'un nombre remarquable de logements et d'établissements commerciaux et culturels. Durant cette période, ce territoire a également fait l'objet de plusieurs planifications particulières qui ont manifestement contribué au renouveau susmentionné. Nommons à ce titre les PPU du Quartier international de Montréal (QIM), du Quartier des spectacles, du Quartier des grands jardins et du Quartier Griffintown, le projet Bonaventure et le Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville.

Aujourd'hui, le Quartier des gares, particulièrement au sud de la rue Saint-Antoine, constitue la dernière grande rupture pour les déplacements actifs au centre-ville, ainsi qu'un des plus importants potentiels immobiliers et économiques de Montréal. En ce sens, la démarche de réhabilitation urbaine proposée constitue un investissement stratégique des plus déterminants. Voici certaines des caractéristiques dominantes du Quartier des gares :

§ plus de 750 M\$ de projets immobiliers privés actuellement en construction, incluant 2 000 logements et 50 000 mètres carrés de superficie de plancher de bureaux;

§ le plus important potentiel d'investissement privé au centre-ville, estimé pour la prochaine décennie à plus de 3 G\$;

§ plus de 100 000 passages quotidiens en lien avec le métro, le terminus Centre-ville et les gares Centrale et Lucien-L'Allier, ce qui en fait la plus importante porte d'entrée du centre-ville par le transport en commun et le plus important pôle intermodal du Québec;

§ un domaine public d'importance métropolitaine marqué par de nombreuses déficiences;

§ un patrimoine bâti remarquable qui n'est pas toujours exploité à sa juste valeur;

§ la plus grande concentration de terrains constructibles de grande valeur à Montréal.

Le programme proposé vise principalement l'aménagement du domaine public et ne comporte qu'une seule modification à la réglementation d'urbanisme. Cela s'explique notamment par le fait que le cadre réglementaire de l'arrondissement a été entièrement remanié et modernisé dans les dernières années. La modification proposée vise donc à déplacer la limite des zones de grande hauteur *aux abords de la rue Saint-Antoine*. Plus particulièrement, il s'agit d'étendre la zone de hauteur (210 mètres) existante au nord de la rue Saint-Antoine afin d'englober trois têtes d'îlot situées au sud de la même rue, entre les rues Saint-Félix et Peel. Cette modification permettrait de moduler la transition des hauteurs en cohérence avec le concept des deux massifs (le mont Royal et le centre-ville) retenue par la Ville depuis plus de vingt-cinq ans, ainsi que de varier l'offre en matière de potentiel de construction du Quartier des gares.

Cela dit, les retombées du présent PPU sont de plusieurs ordres :

§ doubler les revenus fiscaux du quartier d'ici moins de 15 ans;

§ consolider le centre des affaires et assurer des liens piétonniers et cyclables accueillants entre les principaux pôles d'attraction du centre-ville;

§ contribuer au désengorgement du réseau routier du centre-ville;

§ aménager les terrains inconstructibles situés au-dessus de l'autoroute Ville-Marie.

En raison de la localisation centrale du Quartier des gares et, plus encore, de sa vocation et de l'importance de la densification actuelle et à venir, il apparaît clair que la portée des interventions visant l'amélioration du domaine public, la circulation (piétonne, cycliste, automobile et en transport collectif), l'offre de services et la construction ou l'aménagement des terrains vagues, dépassera les limites du Quartier des gares et contribuera à l'essor et à l'attrait des secteurs adjacents et de l'ensemble du centre-ville de Montréal.

L'attrait et le rayonnement du centre-ville sont parmi les principales clés de la prospérité économique de la région montréalaise. D'ailleurs, ne serait-ce que du point de vue strictement fiscal, près de la moitié des revenus municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie (\pm 450 M\$ en 2015) sont versés au reste de la Ville à chaque année, au bénéfice de toute la communauté.

Considérant ce qui précède, il est recommandé d'adopter en première lecture le présent programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares et de le soumettre pour étude à l'Office de consultation publique de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation préliminaire des coûts de réalisation de ce projet est d'approximativement 150 M\$. Pour leur part, les retombées fiscales immédiates du projet sont estimées à près de 100 M\$ par année lorsque le secteur sera entièrement reconstruit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente proposition permettra d'accélérer le développement du centre des affaires de Montréal et d'éliminer des terrains vacants qui provoquent une rupture entre les principaux pôles d'intérêt du centre-ville. Le programme d'interventions proposé contribuera au dynamisme de l'ensemble du centre-ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse et consultation publique de l'OCPM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- § **CA du 14 avril** : acheminement du projet au CE
- § **CE du 15 avril** : Mise à l'ordre du jour du CM du 20 juin
- § **CM du 27 avril** : Adoption d'un avis de motion, du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, et d'un mandat de consultation par l'OCPM
- § **Du 14 au 30 avril** : Demande d'avis au CCU, au CAU et au CPM, lesquels seront intégrés en addenda au présent dossier décisionnel
- § **Mai à septembre** : Audiences publiques et rapport de l'OCPM
- § **CE du 2 décembre** : Mise à l'ordre du jour du CM
- § **CM du 14 décembre** : Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

administratifs. La présente recommandation vise particulièrement les objectifs suivants :

- § Consolider le territoire du Centre des affaires;
- § Accroître la vocation métropolitaine, nationale et internationale du centre-ville;
- § Accroître le dynamisme résidentiel du centre-ville;
- § Renforcer la cohérence et le caractère d'ensemble du centre-ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Louis-François MONET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-07

Sylvain VILLENEUVE
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

CE : 40.009

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154810004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la revitalisation du boulevard Gouin sur son territoire

Il est recommandé au conseil municipal :

- De prendre acte du plan directeur pour la revitalisation du boulevard Gouin sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- D'assurer la mise en oeuvre du plan en priorisant des investissements dans le cadre du PTI 2016-1018 et années subséquentes de la Ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-09 08:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154810004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la revitalisation du boulevard Gouin sur son territoire

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire-rechercheur

IDENTIFICATION

Dossier # :1154810004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la revitalisation du boulevard Gouin sur son territoire.

CONTENU

CONTEXTE


Le boulevard Gouin et ses abords constituent un attrait exceptionnel en raison de ses nombreuses richesses naturelles et culturelles. Sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, il représente un parcours de 15 kilomètres qui porte encore aujourd'hui les marques des différentes époques de son développement. Maintes fois laissé aux ravages du temps, le boulevard Gouin présente actuellement des aspects moins reluisants quant à la qualité de son infrastructure. Conscient des potentiels qu'offre le boulevard Gouin tant à l'échelle locale que métropolitaine, l'arrondissement a entamé en 2013 un exercice de planification visant sa revitalisation à l'intérieur de ses limites territoriales.


Au moment de débiter cet exercice, le boulevard Gouin faisait partie du réseau local. Or, depuis décembre 2014, le boulevard Gouin a été intégré au réseau artériel de la Ville de Montréal.

La démarche réalisée de septembre 2013 à décembre 2014 s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de favoriser la participation et la concertation de la population. Vu l'implication des citoyens dans cet exercice de co-construction, l'arrondissement souhaite que les conclusions de cette planification soient mises de l'avant dans toutes les interventions qui auront cours sur son territoire.

Le présent dossier vise à adopter un accord de principe afin que le boulevard Gouin soit considéré comme une priorité lors des futurs investissements par la Ville de Montréal et que les interventions projetées respectent les orientations du plan directeur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

3 février 2015 - CA15 30 02 0006  - Adopter le Plan directeur visant la revitalisation du boulevard Gouin sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

16 décembre 2014 - CM14 1272  - Adoption du Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), et du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

DESCRIPTION

Le contenu du plan directeur se développe en cinq sections :

- Le diagnostic;
- L'énoncé de vision;
- Les orientations;
- Le concept d'organisation spatiale;
- Le plan de mise en oeuvre.

Diagnostic

Le diagnostic repose sur une évaluation des potentiels, des contraintes et des opportunités du boulevard selon quatre thèmes: la circulation, les espaces publics, les espaces privés et la vie civique. Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic des échanges ont eu lieu avec différents acteurs des services centraux, notamment quant aux transports actifs, aux parcs naturels et au patrimoine.

Énoncé de vision

La vision est le produit de l'imagination et des valeurs clés de tous ceux qui participent à son élaboration, combinée à une analyse objective de la situation. Pour ce faire, les citoyens ont été invités à participer à un sondage électronique afin de faire connaître leurs priorisations. De plus, un appel de contributions a été lancé dans le but d'offrir l'opportunité aux organismes et aux regroupements de citoyens de partager leur vision pour le boulevard Gouin. Issu ainsi d'une réflexion collective, l'énoncé de vision se développe de la façon suivante :

« Profondément enraciné dans notre histoire, le boulevard Gouin se démarque par ses richesses exceptionnelles, particulièrement grâce à son lien privilégié avec la rivière. Il rassemble des milieux de vie où chacun peut vivre, découvrir et partager dans un environnement sécuritaire. Voie panoramique composée de lieux animés et diversifiés, le boulevard Gouin est une destination nature au cœur de l'Île de Montréal. »

Orientations et lignes directrices

À partir des résultats de la phase de diagnostic, le comité de travail a identifié plusieurs objectifs et moyens permettant d'atteindre les aspirations visées par le plan directeur. Les orientations s'enracinent à deux buts, c'est-à-dire (1) développer un milieu de vie sécuritaire propice à l'épanouissement des familles et (2) mettre en valeur les richesses exceptionnelles du boulevard Gouin et ses abords. Les orientations se déclinent de la façon suivante :

- Assurer une cohabitation harmonieuse des déplacements sur le boulevard Gouin par les différents usagers;
- Stimuler l'appropriation du boulevard Gouin et ses abords par la population locale;
- Mettre en valeur les richesses du boulevard Gouin;
- Accroître l'attractivité du boulevard Gouin à l'échelle métropolitaine et régionale.

Lors de la consultation publique du 11 juin 2014, les participants ont été invités à prioriser et commenter trois différents types d'aménagement en lien avec l'emprise de rue, la voie cyclable, les parcs et les berges. Le résultat de cet exercice et du diagnostic permet d'établir des lignes directrices pour :

- Le réaménagement de l'emprise de la rue;
- Le réaménagement de la piste cyclable;
- L'aménagement des berges;
- Les réaménagements des espaces publics.

Concept d'organisation spatiale

Le concept d'organisation spatiale permet en un seul coup d'œil d'entrevoir les interventions prévues dans le cadre de la revitalisation du boulevard. Le concept d'organisation spatiale se décline en 12 composantes:

1. Réaménagement de l'emprise de la rue;
2. Secteur propice à une circulation à sens unique;
3. Mise en valeur des berges publiques;
4. Mise en valeur des vues sur la rivière;
5. Aménagement d'accès à la rivière;
6. Modification et ajout de mobilier urbain dans les parcs;
7. Mise en valeur du site du patrimoine;
8. Aménagement de haltes-cyclistes;
9. Relier la piste cyclable aux autres liens cyclables;
10. Aménagement de lieux d'interprétation de la flore et de la faune;
11. Aménagement de lieux de rencontre;
12. Encourager la présence de commerces locaux.

Plan de mise en oeuvre

La concrétisation de la vision du boulevard Gouin regroupe un nombre considérable d'actions de natures différentes impliquant une diversité d'acteurs. Le plan de mise en oeuvre permet d'identifier les composantes liées à la réalisation des interventions. Développé sous la forme d'un tableau, il permet de documenter les moyens en fonction de 5 composantes :

- Le mode de réalisation;
- La priorisation des interventions;
- L'échéance de réalisation;
- Le coût;
- Les acteurs.

JUSTIFICATION

Plusieurs composantes du plan directeur relèvent d'une compétence de la ville tel que le réseau artériel, le transport actif et les grands parcs. La mise en oeuvre du plan directeur nécessite ainsi l'implication de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation des interventions identifiées au plan directeur nécessitera des investissements pouvant faire l'objet d'immobilisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet vise :

- Une collectivité au cœur du développement durable en soutenant la participation et la concertation;
- Une meilleure qualité de vie en favorisant la protection du patrimoine, l'accès aux espaces verts et un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs;
- Une protection accrue de l'environnement en encourageant la préservation des ressources naturelles, la conservation des milieux naturels et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des interventions identifiées au plan directeur s'avère essentielle pour bonifier la sécurité des déplacements sur le boulevard Gouin, assurer la qualité de vie des citoyens et promouvoir les richesses naturelles et culturelles du territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Consultations publiques: 5 septembre 2013 et 11 juin 2014
Soirée d'information : 11 février 2015

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement : 7 avril 2015
Transmission au comité exécutif: avril 2015
Adoption de la résolution par le comité exécutif : 29 avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LÉPINE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2015-03-23



Dossier # : 1151040001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Rapport de vérification de la 1ère étape du processus d'évaluation des compétences Tests en ligne (TEL) pour professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines

Dépôt du Rapport de vérification de la 1ère étape du processus d'évaluation des compétences pour professionnels et cadres conseils - Tests en ligne (TEL)

Signé par Sylvie B FARAND **Le** 2015-04-01 15:58

Signataire :

Sylvie B FARAND

Présidente

IDENTIFICATION **Dossier # :1151040001**

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Rapport de vérification de la 1ère étape du processus d'évaluation des compétences Tests en ligne (TEL) pour professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de 2014, un nouveau processus d'évaluation des compétences a été mis en place pour le comblement des postes professionnels et cadres conseils par le Service des ressources humaines (SRH) de la Ville de Montréal. La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) a donc réalisé la vérification de la 1ère étape de ce processus comportant deux étapes, soit les tests en ligne (TEL) et l'entrevue.

Cette vérification vise à s'assurer de la conformité de la 1ère étape du processus d'évaluation des compétences quant aux valeurs d'équité, d'impartialité et de compétence prévues à la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre* (PDGMO). Cette vérification a également pour objectif de fournir un cadre de référence à plusieurs plaintes et signalements reçus de la part de candidats professionnels en 2014.

Ce rapport fait état des constats, des avis et des recommandations de la CFPM sur l'administration de cette 1ère étape du processus et sur la validité des tests en ligne (TEL) utilisés pour mesurer les compétences suivantes :

- le sens de la clientèle
- l'analyse
- les connaissances linguistiques ; test objectif ou rédaction française.

La démarche de la CFPM a été de procéder à la vérification de ce nouveau processus en examinant les TEL, les données statistiques et les documents explicatifs fournis par le SRH. Des rencontres et échanges avec les intervenants du SRH ont également permis d'obtenir des précisions sur ce processus d'évaluation des compétences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1565 - 28 septembre 2011 - Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal (PDGMO)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Selon l'article 57.4 de la Charte de la Ville de Montréal, la CFPM doit vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation pour le comblement des emplois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le respect de la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal* (PDGMO) et la rendre conforme aux valeurs préconisées par l'organisation soit l'équité, l'impartialité, la compétence et la transparence,

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 57.4 de la Charte de la Ville de Montréal et le Règlement municipal 04-061.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Muriel DI BATTISTA
Chargée de Média

ENDOSSÉ PAR

Christian RUELLAND
Secrétaire exécutif

Le : 2015-04-01



Dossier # : 1153881002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Projet :	-
Objet :	Déposer l'analyse du Service de la diversité sociale et des sports relative à l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé: "Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole".

Il est recommandé de:

Déposer l'analyse du Service de la diversité sociale et des sports relative à l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé: "Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole".

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-01 11:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153881002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Projet :	-
Objet :	Déposer l'analyse du Service de la diversité sociale et des sports relative à l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé: "Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole".

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a produit un avis à l'automne 2014 portant sur le portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole. Cet avis fait suite à une demande exprimée au CIM par le responsable au comité exécutif du dossier des communautés d'origines diverses.

L'étude vise notamment à évaluer les interventions de la Ville de Montréal, dans l'espace médiatique, sur des questions en lien avec l'immigration et l'intégration, notamment économique. La publication en 2010 du rapport du CIRANO faisant état des taux alarmants de chômage chez les immigrants à Montréal a servi de point de départ à la réflexion du CIM. Le traitement du sujet par les quatre principaux journaux montréalais a été analysé et des entretiens avec des intervenants des milieux journalistiques, médiatiques, universitaires, communautaires et économiques montréalais ont permis de compléter ce portrait.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 1896 et CM 14 1192

DESCRIPTION

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- § La couverture de ce thème dans la presse écrite est orientée très négativement ;
- § Le thème est presque inexistant dans le *Journal de Montréal* ;
- § Il y a peu d'intérêt pour le thème dans la longue durée malgré la persistance du taux de chômage comparativement élevé des immigrants ;
- § L'Administration municipale n'intervient pratiquement pas médiatiquement sur la question de l'intégration économique des immigrants ;

- § Le discours des représentants des milieux économiques entre en contradiction avec les réalités de l'embauche des immigrants :
- § La presse écrite établit un lien entre les difficultés d'intégration économique et les Maghrébins (stigmatisation) ;
- § L'immigration représente un besoin vital pour le Québec.

JUSTIFICATION

L'avis du Conseil interculturel coïncide avec la réflexion d'ensemble menée actuellement sur le rôle et les pouvoirs accrus demandés par la Ville de Montréal dans le cadre de la négociation sur le statut de métropole. Il aborde un sujet rarement évalué, soit la nature de la couverture médiatique de l'intégration économique des immigrants et son impact sur la perception de l'immigration par la société en général.

Ce point de vue est particulièrement pertinent dans le cadre non seulement du rôle accru de la métropole en immigration, mais de toute la question du vivre-ensemble, du racisme et de la discrimination fondés sur des perceptions erronées. Plusieurs éléments sont abordés, dont celui du rôle de la Ville de Montréal dans cette dynamique. Les recommandations du CIM présente un grand objectif, soit que la métropole devienne un modèle d'intégration et quatre pistes d'actions, dont trois visent l'emploi et une, le vivre ensemble (campagne de sensibilisation).

Les constats et recommandations du CIM rejoignent les orientations présentées par la Ville de Montréal dans son mémoire, lors de la récente consultation sur le nouvel énoncé de politique du gouvernement du Québec sur l'immigration, l'intégration et la diversité. Il met également en lumière un enjeu important, soit celui de l'absence d'interventions de la Ville de Montréal sur la scène médiatique et ce, sur un sujet qui l'interpelle pourtant au premier chef puisque c'est dans la métropole que se vivent les défis liés à l'immigration, l'intégration et le vivre ensemble.

La réflexion actuelle sur le statut de métropole et les propositions de la Ville quant à l'acquisition de pouvoirs accrus en matière d'accueil, constituent une occasion unique de revoir toutes les facettes de ce dossier à la lumière des nouvelles responsabilités que Montréal sera appelée à relever.

Rappelons la nature transversale du dossier de l'immigration, de l'intégration, de la diversité et du vivre ensemble. Il interpelle à la fois, le développement économique, le développement social, la culture, les ressources humaines et l'ensemble des arrondissements. Dans cette perspective, il devient essentiel que le Service des communications soit partie intégrante de la réflexion en cours et qu'une stratégie de communications à long terme soit mise en place pour faire connaître les orientations et les messages de la Métropole à l'égard de toutes les dimensions de ce dossier.

Le Service du développement économique (SDE) a également émis des commentaires sur l'avis du CIM. Le programme Emploi Nexus mis en place par le SDE illustre parfaitement le type d'actions de sensibilisation des entreprises à privilégier pour favoriser l'intégration économique des immigrants et gagnerait à être connu du Conseil interculturel de Montréal. A cet effet, une rencontre entre le SDE et le CIM est en préparation. Le Service des ressources humaines offre également son soutien et sa collaboration pour le suivi de ce portrait au Conseil interculturel de Montréal, en ce qui a trait aux enjeux de ressources humaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au mandat du Conseil interculturel de Montréal

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du développement économique , Direction (Arianne JUSTAFORT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique P FORTIER
Conseillère

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-04-01



Dossier # : 1153496003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM -D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-09 12:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153496003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du premier rapport à être déposé aux instances pour l'année 2015. Par ailleurs, il y aura un second rapport trimestriel qui couvrira la période du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois de juillet 2015.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015, il est démontré qu'il y a eu une (1) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0152 - 28 janvier 2015 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un second rapport trimestriel pour l'année 2015 sera présenté au comité exécutif au début du mois de juillet 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-07

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Chef de division, pour :
Michel NADEAU
Directeur de direction

Approuvé le : 2015-04-07

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-04-09



Dossier # : 1150148001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des règlements (3) adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de sa 28e édition tenue les 23 - 24 - 25 janvier 2015

Prendre connaissance des trois règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de sa 28e édition tenue les 23 - 24 - 25 janvier 2015 et portant respectivement sur les stationnements et la mobilité urbaine, la responsabilisation environnementale, et la préservation du patrimoine religieux

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-13 07:30

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150148001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des règlements (3) adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de sa 28e édition tenue les 23 - 24 - 25 janvier 2015

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1987, le Jeune Conseil de Montréal, un organisme à but non lucratif (OBNL), a pour mission de promouvoir l'engagement chez les jeunes en les initiant à la vie politique montréalaise et à la démocratie représentative. À chaque année, le Jeune Conseil permet à quelque 80 participants et participantes âgés de 16 à 30 ans de se familiariser avec le déroulement d'une assemblée du conseil de la Ville de Montréal. Accompagné par le Bureau de la présidence, le Jeune Conseil de Montréal tient ses activités de simulation dans la salle du conseil.

Les 23 -24 - 25 janvier 2015, le Jeune Conseil de Montréal tenait sa 28e édition au cours de laquelle il a adopté trois règlements portant respectivement sur le stationnement et la mobilité urbaine, la responsabilité environnementale et la préservation du patrimoine religieux à la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En résumé

Le règlement sur les stationnements et la mobilité urbaine adopté par le Jeune Conseil de Montréal a pour objectif de remédier aux problèmes structurels reliés aux aménagements des stationnements, tout en permettant une plus grande mobilité urbaine et accessibilité des voitures aux artères commerciales. En vertu de ce règlement, les Sociétés de développement commercial auraient le mandat d'aménager les espaces de stationnements de concert avec Stationnement Montréal. Le règlement viserait le remplacement graduel des espaces de stationnement sur rue par des espaces souterrains ou en ouvrage au profit d'un aménagement urbain à échelle humaine (saillies de trottoir, voies réservées aux vélos, etc.). Ce transfert s'effectuerait par la mise en place d'une tarification par achalandage et par une signalisation dynamique sur l'ensemble du territoire montréalais. Les stationnements résidentiels seraient, quant à eux, limités en souterrain pour tout bâtiment résidentiel de plus de huit logements.

Le règlement sur la responsabilité environnementale a pour but d'inciter les particuliers et les entreprises à adopter des habitudes éco-responsables. D'abord, les entreprises seraient amenées à mettre en place une stratégie de saine gestion des matières résiduelles et, de plus, elles auraient l'obligation de mettre en place une stratégie pour les matières recyclables. Ensuite, le citoyen ou la citoyenne serait soumis au principe de pollueur-payeur par l'instauration d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée par îlot urbain.

Au plan administratif, une Division de la Gestion et de la Valorisation des Matières résiduelles aurait le mandat de centraliser la collecte et la transformation des matières résiduelles, recyclables et putrescibles. Cette même division serait chargée de l'application de la taxe d'enlèvement et de la mise en place d'un bureau d'inspection environnementale.

Enfin, les commerces seraient encouragés à adopter des pratiques éco-responsables et éco-fiscales. En retour, ils pourraient redistribuer des crédits de taxe aux citoyens et citoyennes qui achèteraient dans ces commerces créant ainsi une économie verte en expansion.

Le règlement pour la préservation du patrimoine religieux viserait à créer un fonds de préservation des bâtiments religieux tout en instaurant des règles pour la cessation et la vente de ceux-ci. D'abord, la Ville serait appelée à instaurer un fonds et à y allouer un budget. Les paliers de gouvernement et des partenaires privés seraient sollicités pour contribuer à ce fonds. Un groupe de travail serait également créé avec le mandat de recommander au comité exécutif la cessation ou la vente d'un immeuble religieux à un autre partenaire. Le principe du projet serait de conserver d'abord et avant tout la vocation communautaire de ces lieux de culte avant de les céder à des intérêts économiques (i.e. transformation en condominiums).

JUSTIFICATION

Le Bureau de la présidence du conseil est l'unité responsable d'accompagner le Jeune Conseil de Montréal dans la tenue des activités de simulation qui ont lieu dans la salle du conseil de la Ville.

Le Jeune Conseil souhaite rendre compte de ses travaux aux élu(e)s du conseil municipal par le dépôt symbolique des trois règlements adoptés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités de simulation du Jeune Conseil de Montréal contribuent à l'engagement des jeunes. De plus, les règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal dans la présente édition répondent aux principes de développement durable visant une meilleure qualité de vie et une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucune

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jules PATENAUDE
Coordonnateur en consultation publique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-25

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-03-27

CE : 60.006

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.007

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.008

2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.009
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153624019

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155954002 - Conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 – (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155954002 - Conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 – (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-20 15:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1153624019**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155954002 - Conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 – (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE155954002 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 – (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE155954002 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 – (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-04-20



Dossier # : 1153624017

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153997001 - Conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153997001 - Conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-21 08:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624017

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153997001 - Conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE153997001 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE153997001 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3

369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

À l’égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l’examen des contrats constate la conformité du processus d’appel d’offres.

JUSTIFICATION

Ne s’applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s’applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s’applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d’agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s’applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s’applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l’intervention

Autre intervenant et sens de l’intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Le : 2015-04-15

Secrétaire recherchiste

Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-21



Dossier # : 1153624018

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155035004 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155035004 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-20 13:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1153624018**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155035004 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE155035004 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE155035004 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de

travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-20



Dossier # : 1153624020

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156134001 - Conclure avec la firme Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69 \$ - 6 soum.)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156134001 - Conclure avec la firme Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69\$ - 6 soum.)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-20 15:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624020

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156134001 - Conclure avec la firme Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69 \$ - 6 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE156134001 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec la firme Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69\$ - 6 soum.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE156134001 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec la firme Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69\$ - 6 soum.)
 À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-20

**Dossier # : 1153624016**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156765004 - Accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156765004 - Accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-21 08:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624016

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156765004 - Accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE156765004 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE156765004 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier

visant à accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-21

**Dossier # : 1153624013**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822007 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822007 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-20 13:34

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624013

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822007 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154822007 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE154822007 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier

visant à accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-20



Dossier # : 1153624023

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822010 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822010 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-21 08:57

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624023

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822010 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154822010 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154822010 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-04-21



Dossier # : 1153624024

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822009 - Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822009 - Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires.



Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-21 08:57

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1153624024**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822009 - Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154822009 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154822009 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-04-21



Dossier # : 1153624014

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822016 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822016 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-20 13:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624014

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822016 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154822016 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE154822016 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-04-20



Dossier # : 1153624025

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II). Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 11 812 338,79 \$ (contrat: 10 678 287,89 \$ + incidences: 1 134 050,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256903 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II). Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 11 812 338,79 \$ (contrat: 10 678 287,89 \$ + incidences: 1 134 050,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256903 - 8 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-21 09:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624025

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II). Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 11 812 338,79 \$ (contrat: 10 678 287,89 \$ + incidences: 1 134 050,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256903 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154822015 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II). Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 11 812 338,79 \$ (contrat: 10 678 287,89 \$ + incidences: 1 134 050,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256903 - 8 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154822015 reçu du comité exécutif le 8

avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II). Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 11 812 338,79 \$ (contrat: 10 678 287,89 \$ + incidences: 1 134 050,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256903 - 8 soumissionnaires. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-21



Dossier # : 1153624021

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019008 - Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019008 - Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 - 3 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-21 08:56

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624021

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019008 - Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE146019008 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 - 3 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE146019008 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 - 3 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-04-21

CE : 60.021
2015/04/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153624012

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154332001 - Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154332001 - Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-20 13:33

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624012

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154332001 - Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154332001 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE154332001 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-04-20

**Dossier # : 1153624026**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154139001 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat: 2 856 592,82\$ + incidences: 180 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322601 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154139001 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat: 2 856 592,82\$ + incidences: 180 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322601 - 2 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-21 09:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624026

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154139001 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat: 2 856 592,82\$ + incidences: 180 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322601 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154139001 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat: 2 856 592,82\$ + incidences: 180 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322601 - 2 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154139001 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat: 2 856 592,82\$ + incidences: 180 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322601 - 2 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-21



Dossier # : 1153624022

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145350006 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145350006 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-21 09:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624022

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145350006 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE145350006 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 avril 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE145350006 reçu du comité exécutif le 8 avril 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une somme

maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Le : 2015-04-15

Secrétaire recherchiste

Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-21